



Groupe interparlementaire d'amitié  
France - Algérie

Algérie-France  
Comprendre le passé  
pour mieux construire l'avenir

Actes du Colloque du 30 juin 2012  
A l'initiative du groupe interparlementaire d'amitié France-Algérie  
Claude DOMEIZEL, Président

Sous le haut patronage de  
Jean-Pierre BEL, Président du Sénat

Palais du Luxembourg - Salle Clemenceau

---

N° GA 105 - Décembre 2012

En partenariat avec :



## SOMMAIRE

	Page
<b>OUVERTURE</b> .....	5
• Marie-Annick DUCHÊNE Sénateur membre du Bureau du groupe d'amitié France-Algérie .....	5
<b>PREMIÈRE TABLE RONDE : 1830 – 1945 L'ALGÉRIE ENTRE COLONISATION ET ASSIMILATION</b> .....	7
<b>OUVERTURE</b> .....	8
• Slimane ZEGHIDOUR, écrivain, journaliste à <i>TV5 Monde</i> .....	8
<b>INTERVENANTS</b> .....	8
• Guy PERVILLÉ, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Toulouse - Le Mirail.....	8
• Olivier LE COUR GRANDMAISON, historien.....	11
• Sylvie THÉNAULT, chargée de recherche au CNRS .....	14
• Todd SHEPARD, professeur associé au département d'histoire de la John's Hopkins University .....	17
• Christelle TARAUD, professeure à NYU Paris, membre du Centre de recherches en histoire du XIX <sup>e</sup> siècle.....	20
<b>DEUXIÈME TABLE RONDE : 1945 – 1962 L'INÉLUCTABLE INDÉPENDANCE ?</b> .....	33
<b>OUVERTURE</b> .....	34
• Isabelle MANDRAUD, journaliste au <i>Monde</i> .....	34
<b>INTERVENANTS</b> .....	35
• Gilbert MEYNIER, ancien enseignant à l'université de Constantine, professeur émérite à l'université Nancy II.....	35
• Amar MOHAND-AMER, maître de recherche au Centre national d'anthropologie sociale et culturelle d'Oran.....	40
• Ali HAROUN, ancien membre du Conseil National de la Révolution Algérienne dirigeant du FLN en France .....	43
• Abdelmadjid MERDACI, sociologue et historien, professeur à l'université Mentouri de Constantine .....	46
• Matthew CONNELLY, professeur d'histoire à Columbia University .....	49
<b>TROISIÈME TABLE RONDE : 1962 – 2012 COMMENT RÉCONCILIER LES MÉMOIRES ?</b> .....	55
<b>OUVERTURE</b> .....	56
• Sonia MABROUK, journaliste à <i>Public Sénat</i> .....	56

<b>INTERVENANTS</b> .....	56
• <b>Danielle MICHEL-CHICH, journaliste, essayiste et traductrice</b> .....	56
• <b>Laetitia BUCAILLE, sociologue, maître de conférences à l'université Victor Segalen / Bordeaux</b> .....	62
• <b>Gilles MANCERON, historien</b> .....	64
• <b>Fatima BESNACI-LANCOU, éditrice, fondatrice de l'association « Harkis et droits de l'Homme »</b> .....	67
• <b>Joëlle HUREAU, historienne</b> .....	70
• <b>Pascal BLANCHARD, historien, chercheur-Associé au laboratoire « Communication et Politique » du CNRS</b> .....	73
 <b>QUATRIÈME TABLE RONDE : ET MAINTENANT ? QUELLES LEÇONS TIRER DE L'HISTOIRE POUR L'AVENIR DES RELATIONS FRANCO-ALGÉRIENNES ?</b> .....	81
<b>OUVERTURE</b> .....	82
• <b>Omar BELHOUCHE, directeur de la publication du quotidien algérien <i>El Watan</i></b> .....	82
<b>INTERVENANTS</b> .....	82
• <b>Denis BAUCHARD, diplomate, ancien président de l'Institut du Monde arabe</b> .....	82
• <b>Anouar BENMALEK, écrivain</b> .....	85
• <b>Georges MORIN, politologue, président du réseau « Algérie » des collectivités territoriales françaises</b> .....	87
• <b>Sid Ahmed GHOZALI, ancien Premier Ministre</b> .....	89
• <b>Bariza KHIARI, Vice-présidente du Sénat</b> .....	91
• <b>Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, Sénateur, ancien Ministre, président de l'Association France-Algérie</b> .....	93
 <b>CLÔTURE</b> .....	103
 <b>BIOGRAPHIES DES INTERVENANTS</b> .....	107

**Vous trouverez également les actes du colloque ainsi que les vidéos de la journée sur le site [http://www.senat.fr/evenement/colloque/france\\_algerie\\_comprendre\\_le\\_passe\\_pour\\_mieux\\_construire\\_lavenir.html](http://www.senat.fr/evenement/colloque/france_algerie_comprendre_le_passe_pour_mieux_construire_lavenir.html).**

## **OUVERTURE**

**Marie-Annick DUCHÊNE**  
**Sénateur**  
**membre du Bureau du groupe d'amitié France-Algérie**

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue à ce colloque organisé dans le cadre des commémorations du cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie.

Nous avons souhaité, au sein du groupe d'amitié France-Algérie du Sénat, saisir cette occasion pour faire un retour sur ces 132 ans d'histoire partagée entre la France et l'Algérie. Ce travail de mémoire nous semble indispensable et urgent pour bâtir sur des bases solides, confiantes et sereines, le partenariat d'exception que nous souhaitons tous entre la France et l'Algérie.

Vous êtes venus très nombreux ce matin pour participer à nos débats et je vous en remercie. Les générations que vous représentez, héritières de cette histoire, n'ont évidemment aucune responsabilité dans les affrontements du passé. Cela ne doit pas conduire pour autant à l'oubli ou à la négation de l'histoire. Mieux vaut se charger lucidement du poids des bruits et des fureurs, des violences des événements et des acteurs de cette histoire, en évitant, si possible, les certitudes mal étayées, voire les jugements réciproques. Si nous avons principalement invité des historiens au cours de cette journée, c'est que nous pensons que l'histoire tient plus de l'Université et du savoir scientifique que du tribunal ou même du Parlement. Elle ne juge pas, elle permet de comprendre et, peut-être, de ne pas reproduire.

Nos travaux vont se dérouler en quatre étapes, qui suivent un cheminement chronologique.

Ce matin, nous nous pencherons sur la période 1830-1962 à travers deux tables rondes. La première est intitulée « 1830-1945 : l'Algérie entre colonisation et assimilation ». Ce sera l'occasion de faire la lumière sur les racines de la violence en se penchant sur le système colonial qui l'a produite. Nous avons intitulé la seconde « 1945-1962 : l'inéluctable indépendance ? » avec un point d'interrogation parce qu'il nous semblait intéressant de nous interroger sur les alternatives possibles : était-il encore temps, en 1945, de rectifier les erreurs commises pour mettre fin aux inégalités et aux injustices et tenter de poser les conditions de viabilité d'une Algérie française ? L'histoire a répondu par la négative, avec, hélas, son engrenage de violences et de drames.

Cet après-midi sera tourné vers l'avenir avec deux tables rondes à nouveau. Par optimisme, nous avons intitulé la première : « Comment réconcilier les mémoires ? » plutôt que « Peut-on réconcilier les mémoires ? » même si nous savons bien que les blessures et les rancœurs sont exacerbées de part et d'autre, tant les souffrances ont été profondes, aggravées, pour certains, par le déchirement de l'exil. Seul le temps permettra de cautériser ces cicatrices encore à vif. Mais il est un exercice salutaire qu'il nous est donné de pouvoir faire : se mettre à la place de l'autre pour tenter de comprendre son point de vue. C'est à cet exercice de décentrement que nous vous convierons cet après-midi pour sortir de l'affrontement des mémoires et les assumer toutes, sans revanche ni repentance.

Enfin, la dernière table ronde se penchera sur les leçons que nous pouvons tirer de cette histoire pour bâtir l'avenir des relations franco-algériennes sur des fondations stables, pérennes et confiantes. En effet, nous ne pouvons terminer cette journée de réflexion sans nous tourner vers le futur, car nous savons que c'est la meilleure dimension de notre action et, je l'espère, de notre réussite commune.

Je vous souhaite à tous de fructueux travaux.

## PREMIÈRE TABLE RONDE

### 1830 – 1945

### L'ALGÉRIE ENTRE COLONISATION ET ASSIMILATION

**Animateur** : Slimane ZEGHIDOUR, écrivain, journaliste à *TV5 Monde*.

**Intervenants** :

- Olivier LE COUR GRANDMAISON, historien ;
- Guy PERVILLÉ, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Toulouse - Le Mirail ;
- Todd SHEPARD, professeur associé au département d'histoire de la John's Hopkins University ;
- Christelle TARAUD, professeure à NYU Paris et membre du Centre de recherches en histoire du XIX<sup>e</sup> siècle ;
- Sylvie THÉNAULT, chargée de recherche au CNRS.



## OUVERTURE

**Slimane ZEGHIDOUR,**  
**écrivain, journaliste à *TV5 Monde***

J'ai le redoutable et très gratifiant privilège de modérer cette première table ronde au milieu de très brillants historiens dont je connais les travaux, que j'ai lus, dont j'ai fait mon miel et à qui je dois beaucoup.

Cette première table ronde dont l'énoncé est : « colonisation ou assimilation » est déjà tout un programme, d'autant plus que ces mots n'avaient pas le même sens il y a un siècle qu'aujourd'hui. « Coloniser » voulait dire à l'époque « mettre en valeur », « développer », voire « civiliser », alors qu'aujourd'hui, le terme est devenu péjoratif. C'est encore plus vrai pour le concept d'assimilation qui est toujours actuel, avec un contenu différent. Aujourd'hui, le processus d'assimilation signifie que quelqu'un d'une culture différente ou étrangère qui arrive dans un autre pays se dilue dans le pays d'accueil, alors qu'à l'époque – et je parle sous le contrôle de nos historiens –, le processus ne devait pas conduire les Algériens à devenir français, mais visait plutôt à l'assimilation de l'Algérie, comme territoire, à celui de la France. Il y a une véritable différence.

Je donnerai la parole à chacun des intervenants pour dix minutes, sur le thème qu'il a choisi, après quoi s'instaurera entre nos intervenants un échange que j'essaierai de modérer ; puis, dans un troisième temps, je donnerai la parole à la salle pour que le débat soit un peu plus interactif.

## INTERVENANTS

**Guy PERVILLÉ,**  
**professeur d'histoire contemporaine**  
**à l'Université de Toulouse - Le Mirail**

### **La France avait-elle une politique algérienne entre 1830 et 1954 ?**

Il y a plusieurs questions fondamentales en liaison avec ce thème général. Pourquoi la France a-t-elle décidé de conquérir l'Algérie ? Est-ce bien en 1830 qu'elle l'a décidé ? Le premier constat que l'on doit faire, c'est qu'en réalité, on ne peut pas dire que les responsables de l'État français aient décidé en 1830 de conquérir l'Algérie. Ils ont décidé tout au plus de prendre Alger pour un certain nombre de raisons, mais ils n'avaient pas décidé avec certitude de garder Alger après l'avoir prise.

Donc, nous sommes confrontés à un premier sujet d'étonnement : la France a commencé à agir sans réfléchir aux buts et aux conséquences de ce qu'elle allait faire. C'est seulement au bout d'une dizaine d'années, au

moment où l'Émir Abdelkader avait décidé de chasser les Français de ce pays qui n'était pas le leur, à la fin de l'année 1840, que la décision a été prise, irrévocablement ou presque, de conquérir toute l'Algérie, pour que l'argent dépensé et le sang versé depuis dix ans servent à quelque chose. Ainsi, dans le cas de la conquête de l'Algérie, la définition du but a suivi très largement le fait.

Quel était ce but ? Il a été défini notamment par le général Bugeaud, principal auteur de la conquête militaire de l'Algérie dans les années 1840 : *« Il faut conquérir l'Algérie pour que toutes les dépenses qui ont été consenties depuis dix ans n'aient pas été consenties pour rien, mais il ne servira à rien de conquérir l'Algérie, si la France ne se donne pas les moyens de la garder »*.

Conquérir l'Algérie entraînait d'abord l'acceptation d'un effort militaire considérable : plus du tiers de l'armée française a été envoyé en Algérie. Et cela impliquait également, dans l'esprit des responsables de la politique française à l'époque, la nécessité d'employer tous les moyens de la façon la plus efficace et la plus expéditive, pour parvenir à une victoire militaire la plus rapide possible. Cet effort militaire a été fait, impliquant notamment des méthodes extrêmement brutales, et il a réussi à venir à bout de l'Émir Abdelkader. Ainsi la conquête a été réalisée.

Mais, le général Bugeaud l'avait bien dit, il ne servait à rien de conquérir l'Algérie si c'était pour la perdre plus ou moins vite. Si on voulait garder l'Algérie, il fallait consentir un effort militaire très important pendant très longtemps, à moins de vouloir remplacer les soldats par des colons. Donc, dans l'esprit du général, la colonisation de l'Algérie était la solution au problème. Colonisation non pas au sens que le mot a pris aujourd'hui, c'est-à-dire une colonisation d'exploitation, mais une colonisation de peuplement visant à implanter en Algérie une population française la plus nombreuse possible. Cela impliquait de procurer à cette population française le plus possible des ressources du pays : propriété de la terre, établissement de nouveaux villages, etc. Dans l'esprit du député Bugeaud, la colonisation était le moyen de pérenniser la conquête. Et, pour l'essentiel, il a réalisé le programme qu'il avait défini.

Après la victoire militaire sur l'Émir Abdelkader, la France a connu la Révolution de février 1848, qui a renversé la monarchie de Juillet et établi la République. La République, contrairement à ce que l'on pourrait supposer aujourd'hui, n'avait pas une politique moins favorable à la colonisation de l'Algérie que les régimes situés plus à droite. On pourrait même dire, au contraire, que les Républicains de cette époque, dans leur grande majorité, étaient d'aussi fermes partisans de la conquête et de la colonisation que les autres mouvances politiques françaises. C'est donc la II<sup>e</sup> République qui a commencé à réaliser ce programme en faisant de l'Algérie trois départements français et en y envoyant, notamment, une grande partie des ouvriers parisiens qui s'étaient révoltés en juin 1848 parce qu'ils n'avaient pas de travail ou qu'on leur retirait le travail qui leur avait été donné par l'État.

Donc, il y a eu un effort de colonisation de peuplement sans précédent, mais qui est resté très inférieur à ce qui aurait été nécessaire pour changer le peuplement de l'Algérie. Parce que l'autre réalité majeure, c'est que la population de l'Algérie est restée, malgré tous ces rêves de colonisation de peuplement, majoritairement musulmane. C'est la population qui était là avant les Français et qui est restée. Dans ces conditions, la formule de colonisation de peuplement était une fausse solution. Et cela a été révélé par les résultats du recensement de 1856 : en effet, la comparaison des résultats de ce recensement avec ceux de celui de 1846, dix ans plus tôt, a montré que la population de la France n'avait absolument pas augmenté, à cause, d'une part, de la chute de la natalité et, d'autre part, des épidémies de choléra qui ont stoppé net, à plusieurs reprises, ce qui restait d'accroissement. Et dans ces conditions, l'idée de faire de l'Algérie une province française par son peuplement, ou par la majorité de son peuplement, est apparue très vite aux yeux des plus lucides comme une illusion.

Cela a été exprimé très clairement, dès le début des années 1860, par Ismaïl Urbain qui, dans plusieurs brochures ayant retenu l'attention de Napoléon III, a expliqué que l'Algérie ne pouvait pas être une colonie de peuplement et que la seule politique réaliste et digne de la France était une politique menée au profit de la population musulmane largement majoritaire. Et c'est cette idée qui a été reprise par l'Empereur Napoléon III sous le nom de politique du « Royaume arabe », selon laquelle la France devrait se donner pour but « une politique de civilisation pour les indigènes » et non plus de colonisation de peuplement. Mais cette politique réaliste fut contestée par tous les opposants au régime impérial, notamment par les Républicains. Lorsque ces derniers sont arrivés au pouvoir en 1870, ils se sont d'ailleurs empressés de retourner à la politique de 1848, c'est-à-dire l'Algérie divisée en départements et considérée comme un nécessaire prolongement de la France. De 1870 à 1940, la politique dite d'assimilation échoua à transformer les musulmans algériens en Français, même si elle réussit l'assimilation des étrangers européens (loi de 1889) et celle des juifs algériens (décret Crémieux de 1870).

On peut dire que cette option des Républicains n'a jamais été sérieusement remise en cause, même s'il y a eu quelques tentatives de réformes visant à changer le cours de la politique française en Algérie. Notamment en 1919, à l'issue de la Première Guerre mondiale, les réformes décidées par Clemenceau. Mais aussi et surtout, un fait beaucoup moins connu, les réformes décidées par le Comité français de Libération Nationale (CFLN), présidé par le général de Gaulle à Alger en 1944. On a retenu l'Ordonnance du 7 mars 1944, qui visait à donner des droits politiques dans la cité française aux membres des élites musulmanes, quelques dizaines de milliers de personnes justifiant de certains diplômes et titres. Mais on a oublié qu'il y a eu aussi, en 1944, l'élaboration d'un plan de réformes politiques, économiques et sociales, qui avait pour but d'élever le plus rapidement possible le niveau de vie de la population indigène, pour qu'il rejoigne celui

de la population française d'Algérie et celui de la population française de France. Cependant, cette relance de la politique d'assimilation ou « d'intégration » vint trop tard pour éviter le conflit avec le nationalisme algérien.

### **Slimane ZEGHIDOUR**

Merci de cet éclairage qui montre que la conquête de l'Algérie s'est faite de façon un peu empirique au début. Maintenant qu'on a campé le décor, je donne la parole à Olivier Le Cour Grandmaison pour traiter de cette question de l'assimilation qui continue de faire débat aujourd'hui en France.

### **Olivier LE COUR GRANDMAISON, historien**

#### **L'assimilation : un mythe républicain ?**

Je ne sais si le choix de la salle dans laquelle est organisé ce colloque – Clemenceau – est le fruit du hasard ou d'une volonté soucieuse des symboles mais au fond, peu importe. Relativement au sujet qui nous réunit aujourd'hui, le nom de Clemenceau nous rappelle opportunément que des voix fortes se sont très tôt élevées contre la politique de conquête et de guerre coloniale défendue par nombre de Républicains, au nombre desquels Jules Ferry a joué un rôle majeur.

Je voudrais, en guise d'introduction, citer quelques passages du discours de Clemenceau prononcé à la tribune de la Chambre des députés, le 30 juillet 1885, à l'occasion d'un débat extrêmement important dont le motif initial est le sort réservé à Madagascar. Après s'être opposé aux thèses de Jules Ferry sur les devoirs prétendus des races supérieures envers les races inférieures, Clemenceau déclare : *« Je ne comprends pas que nous n'ayons pas été unanimes à nous lever d'un bond pour protester violemment contre vos paroles. Non, il n'y a pas de droits des nations dites supérieures sur les nations dites inférieures. N'essayons pas de revêtir la violence du nom hypocrite de civilisation. La conquête que vous préconisez, c'est l'abus pur et simple de la force, ce n'est pas le droit, c'en est la négation. »*

Fortes paroles assurément qui, contrairement à des discours convenus souvent entendus de nos jours, prouvent que certains contemporains, et non des moindres, ont protesté au nom des valeurs mêmes de la République contre la course à l'Empire et ses conséquences désastreuses pour les populations conquises. Populations dont les membres ne furent jamais traités comme des égaux mais comme des sujets français, selon les catégories juridiques employées à l'époque pour les désigner, et ce jusqu'en 1945, notamment en Algérie mais pas exclusivement. Sujet français s'opposant ici à la condition de citoyen, puisque les « indigènes », comme on les désigne avec mépris pour

signifier leur infériorité et leur statut d'assujettis, sont, dans leur écrasante majorité, privés des droits et libertés démocratiques élémentaires. L'assujettissement contre l'assimilation, nous y sommes, et c'est bien le premier qui a triomphé.

A cette privation des droits démocratiques élémentaires, s'ajoutent, en effet, des dispositions répressives exorbitantes du droit commun, réunies dans un code, le « code de l'indigénat » dont la première élaboration et application a eu lieu en Algérie en février 1875. Nommé « code matraque » par ses détracteurs, tenu pour un « monstre juridique », l'expression est employée par un des plus grands spécialistes du droit colonial à l'époque, Arthur Girault, et plusieurs autres juristes de renom, ceux-là même qui, tout en défendant ce code et quelques autres dispositions d'exception, comme la responsabilité collective, l'internement administratif, savent que ces mesures violent des principes démocratiques élémentaires. Sous des formes variées mais proches en fait, ce code fut étendu à l'ensemble des territoires conquis au fur et à mesure de l'expansion impériale de la III<sup>e</sup> République. En droit comme en pratique, les mesures contenues dans ces textes, qui sont complétées par des pouvoirs extrêmement étendus des gouverneurs généraux, témoignent de l'abandon de la politique d'assimilation depuis longtemps combattue par les plus hautes autorités de la République.

Le prouve, entre autres, une déclaration très claire du ministre des colonies, Georges Clémentel, en 1905 qui affirmait : « *Notre politique coloniale a définitivement brisé avec ses erreurs l'assimilation qui nous a été si funeste. La mentalité française ne peut pas plus s'acclimater aux tropiques que ne le peuvent notre faune et notre flore* ». Au moment où ce ministre des colonies use de cette métaphore pour récuser l'application des principes démocratiques et républicains dans les possessions françaises, la thèse selon laquelle l'assimilation est une orientation coloniale dangereuse et erronée – et erronée parce que dangereuse pour la stabilité de l'ordre colonial imposé par la France – est déjà au cœur des orientations impériales de la III<sup>e</sup> République. En cette matière, Georges Clémentel ne fait que prendre acte des orientations nouvelles appliquées par les autorités françaises.

Là encore, Jules Ferry a joué un rôle majeur, puisque c'est lui qui, avec d'autres, a combattu avec vigueur l'assimilation, au motif, comme il le soutient dans un texte consacré à la Tunisie passée sous domination française, que « *le régime représentatif, la séparation des pouvoirs et*, ajoute-t-il – la précision est évidemment fondamentale et aura des conséquences extrêmement importantes d'un point de vue politique et juridique – *la déclaration des Droits de l'homme et les Constitutions sont des formules vides de sens dans les colonies* », en raison – c'est l'implicite de son discours – de la présence de populations « indigènes arriérées ». D'autres lieux, d'autres races surtout, impliquent l'instauration d'un autre type de régime politique que celui qui est établi en métropole. Ainsi fut fait, car, au delà du cas tunisien, un enseignement général et valable pour l'ensemble de l'Empire peut être tiré : plus grandes sont les différences qui séparent les Français et les « indigènes »,

plus il est nécessaire d'élaborer des systèmes politico-juridiques *ad hoc*, distincts de ceux dont jouissent les citoyens français. A l'unité de la législation doivent succéder la diversité des modes d'organisation coloniale et, sur le plan juridique, le principe dit « de spécialité », que les juristes de l'époque – ceux de la III<sup>e</sup> République – définissent ainsi : « *Les lois métropolitaines ne s'étendent pas de plein droit aux colonies qui sont régies par une législation propre* », comme l'écrit, en 1931, Pierre Darest, un excellent connaisseur du droit colonial – auquel il a consacré un traité qui a longtemps été une référence majeure.

C'est clair, précis et concis : sous les auspices de la République, deux ordres politiques et juridiques, radicalement différents, peuvent désormais s'épanouir, puisque la règle est : les lois et règlements de la métropole ne s'appliquent pas dans les possessions françaises sauf cas exceptionnel. Cela permet d'atteindre aux fondements du droit colonial et de la politique mise en œuvre, qui ne sont pas dérogoires aux principes républicains et à la législation nationale de façon marginale ou superficielle, mais par essence. Et c'est ainsi qu'en lieu et place des principes universalistes, triomphe un relativisme politique, juridique et moral qui a longtemps permis de justifier le statut imposé aux « indigènes ».

De cela, et pour cause, les contemporains étaient parfaitement conscients. De même ceux qui, après 1945, ont cherché à établir le bilan de la politique conduite par la III<sup>e</sup> République. Comme l'écrivait le professeur de droit, Pierre-François Godinec, en 1959, cette politique s'est caractérisée par : « *beaucoup d'assujettissement, très peu d'autonomie et un soupçon d'assimilation* ». On ne saurait mieux dire relativement à la pondération de ces différentes orientations.

D'où il ressort qu'avant la Seconde Guerre mondiale, l'assimilation fut avant tout un mythe politique destiné à faire croire en la compatibilité de la colonisation et des principes républicains et à établir la soi-disant originalité de l'Empire français comparé à celle des autres puissances européennes. Cette prétendue exception française, qui faisait écrire à un ancien ministre des colonies, Albert Sarraut, que « *l'honneur de la France était d'avoir compris la première, la valeur d'humanité des races attardées et l'obligation de les respecter* ».

Enfin, et pour conclure, en tant qu'universitaire mais également en tant que citoyen, je voudrais en ce lieu, au Sénat qui, pour la première fois depuis le début de la V<sup>e</sup> République, a connu le changement que nous savons, rappeler cette incongruité, pour ne pas dire ce scandale, l'existence de la loi du 23 février 2005 toujours en vigueur qui sanctionne une interprétation officielle et apologétique de la colonisation française. Scandale au regard des principes démocratiques, car si la puissance publique peut et doit, dans certains cas et en certaines circonstances, faire beaucoup de choses, en aucun cas, elle ne saurait légiférer pour consacrer quelque interprétation du passé que ce soit. Sur ce point, il faut rappeler que la France est la seule ancienne puissance coloniale et le seul État démocratique où pareille loi existe. J'ai la faiblesse de croire que

cela ne doit plus être. Ce qui signifie que les sénateurs et députés nouvellement élus s'honoreraient en l'abrogeant.

### **Slimane ZEGHIDOUR**

Merci pour ce rappel historique très documenté. Nous allons rester sur cette question du statut de ceux qu'on appelait les « indigènes » ou les « sujets français musulmans non naturalisés » ou « Français musulmans de souche nord africaine » avec Sylvie Thénault, qui va traiter du régime pénal de l'indigénat.

### **Sylvie THÉNAULT, chargée de recherche au CNRS**

#### **Le régime pénal de l'indigénat algérien, au cœur de la discrimination coloniale**

Je voudrais revenir sur ce sujet, non pas pour l'aborder par les textes et le droit, mais dans sa pratique effective. C'est une question sur laquelle j'ai travaillé comme historienne, non pas à partir des textes des juristes, mais en étudiant la naissance d'une légalisation qui est fragile et incomplète dans les conditions concrètes de la conquête en Algérie, ce qui ne signifie pas que ces mesures n'existent pas, qu'elles ne sont pas très largement pratiquées et qu'elles ne sont pas discriminatoires.

Le régime pénal de l'indigénat se composait de quatre mesures : le séquestre des biens qui pouvait être collectif, les amendes collectives, l'internement administratif et ce qu'on appelait l'internement disciplinaire. On sait relativement peu de choses sur l'étendue de leur application sauf de façon ponctuelle, parce qu'aucun historien n'a pris le temps et son courage à deux mains pour le mesurer. Toutes ces mesures sont nées des pratiques des militaires qui ont été les premiers administrateurs de l'Algérie avec les « bureaux arabes ». Elles ont ensuite été transmises aux autorités civiles, lorsque dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, on a substitué l'administration civile à l'administration militaire.

Pour prendre l'exemple des pouvoirs disciplinaires qui sont la partie la plus rationnellement organisée d'un point de vue légal de ce régime pénal de l'indigénat, cela consistait en la possibilité d'infliger des jours d'amende et de prison pour punir une liste d'infractions spéciales. Le premier texte relatif aux pouvoirs disciplinaires est une circulaire du général Bugeaud datant de 1844. Toutes les mesures citées n'ont jamais été rassemblées dans un volume dans lequel on pourrait consulter tous les textes qui s'y rapportent. L'internement administratif auquel j'ai consacré tout un ouvrage n'a jamais fait l'objet de textes bien réglementés, au point qu'on est arrivé à une contradiction assez paradoxale. En 1909, à un député réformateur – il se situait

dans l'idéal républicain qui pouvait inciter à la contestation de ces mesures discriminatoires – qui voulait supprimer l'internement administratif, on a répondu : « *on ne peut pas, Monsieur, déposer de projet de loi qui prévoirait l'abrogation d'un texte qui n'existe pas* ». Les juristes se sont empoignés pour savoir si l'internement administratif était légal ou non. Ce qui est important, c'est de voir la réalité de l'application concrète. Or, on sait en réalité assez peu de choses. Visiblement, sur les quatre mesures citées, les pouvoirs disciplinaires ont été à la fois les mieux légalisés et les plus employés. Et d'ailleurs, quand on parle de code de l'indigénat, on parle véritablement des seuls pouvoirs disciplinaires, dans la mesure où la liste d'infractions spéciales qui est dressée fait penser à un code.

Les pouvoirs disciplinaires étaient exercés, du temps des bureaux arabes, par les militaires gérant ces bureaux. Puis, quand on a mis en place une administration civile, ils ont été confiés à deux types d'agents de l'État colonial : dans les communes, qu'on appelait les « communes mixtes » et qui n'avaient pas de maire ou de conseil municipal mais qui étaient gérées par un administrateur, possédant les pouvoirs disciplinaires. Une loi de 1881 a légalisé la pratique qui était bien antérieure. Les administrateurs des communes mixtes prononçaient des peines d'amendes et de prison en dehors de tout texte depuis le début des années 1870. Jusqu'en 1914, une vingtaine de milliers de peines sont prononcées par les administrateurs des communes mixtes. J'insiste sur un point important et relativement méconnu : à partir de 1897, les peines d'amende et de prison pouvaient être converties en journées de travail. D'après des statistiques rassemblées à l'époque, entre 1890 et 1914, 600 000 journées de travail ont été infligées à des Algériens par des administrateurs usant de leur pouvoir disciplinaire : c'est dire l'ampleur de l'application de ce type de peines. Il ne faut pas imaginer des travaux de force, mais plutôt des travaux à réaliser sur les communes, travaux d'irrigation, débroussaillage, etc. Donc des pouvoirs très amplement pratiqués qui pèsent comme une épée de Damoclès sur la tête des sujets algériens administrés par ces administrateurs des communes mixtes.

Il y avait, par ailleurs, des communes appelées de « plein exercice », dotées d'un maire et d'un Conseil municipal où les juges de paix exerçaient les pouvoirs disciplinaires depuis un décret de 1874. Et on ne sait strictement rien de l'usage de ces pouvoirs, faute de statistiques sur leur application.

S'agissant des internements administratifs, il y en avait plusieurs centaines par an avant 1914. Ils pouvaient prendre trois formes : les internés étaient soit assignés à résidence, c'est-à-dire déplacés d'une commune à une autre, soit envoyés dans un pénitencier agricole réservé aux internés du gouverneur général, soit, jusqu'en 1903, envoyés dans un dépôt des internés arabes à Calvi. Ce dépôt a été fermé en 1903. C'était un héritage d'une pratique de la guerre de conquête au cours de laquelle on a envoyé des captifs algériens dans plusieurs endroits du sud de la France, notamment dans l'île Sainte-Marguerite, qui a été le plus grand lieu de l'internement des Algériens entre 1840 et 1884.

Le régime pénal de l'indigénat tend à s'éteindre après la Première Guerre mondiale pour plusieurs raisons. Dans une logique de récompense des Algériens pour leur participation à l'effort de guerre français, la loi de 1919 a exonéré une grande partie de la population algérienne – 400 000 personnes, tous des hommes – d'une grande partie du régime pénal de l'indigénat, ce qui a entravé son application. Dès lors qu'une partie des administrés était exonérée, par exemple des mesures disciplinaires ou des amendes collectives, les administrateurs se trouvaient pris dans une contradiction flagrante. Cela a eu pour conséquence que ces pratiques sont tombées en désuétude après la Première Guerre mondiale. Les pouvoirs disciplinaires des administrateurs de communes mixtes disparaissent en 1927. Globalement, l'ensemble des mesures n'est cependant aboli qu'en 1944 avec l'ordonnance du Comité français de la Libération nationale du 7 mars 1944.

Que dire du régime pénal de l'indigénat ? En guise de conclusion, je voudrais souligner trois aspects : premièrement, quand on parle d'assimilation, il faut bien préciser de quoi l'on parle, parce que le terme a plusieurs acceptions. Charles-Robert Ageron, qui a été un très grand historien de l'Algérie à l'époque coloniale, explique que le terme avait deux acceptions : il y avait une acception métropolitaine, celle que nous avons toujours en tête, qui consiste à penser que l'assimilation aurait pu constituer une sorte d'idéal républicain. Mais il ajoute qu'il y avait une conception coloniale de l'assimilation – celle qui avait cours en Algérie dans la population européenne – qui consistait à penser que l'assimilation ne concernait pas les sujets coloniaux mais le territoire de l'Algérie et ses habitants français. Un seul exemple : la création des départements en 1848. Il faut regarder une carte pour voir que ces départements ne concernent, au tout début, que les poches de peuplement européen, parce qu'on a en tête que les premiers migrants européens ne peuvent pas vivre sous administration militaire alors que l'Algérie l'est majoritairement. Et donc l'assimilation consiste, dans une logique coloniale, à faire échapper les migrants au régime militaire et à les soumettre à un régime administratif assimilé à celui de la métropole, mais pas du tout pensé au profit des indigènes. Le régime pénal de l'indigénat est né dans ce contexte. Quand on met en place les premiers tribunaux – juges de paix et cours d'assises – qui fonctionnent comme en métropole, ces tribunaux ne fonctionnent que sur le territoire civil où vit la majorité de la population européenne, alors que la majorité de la population indigène vit en territoire militaire.

Deuxième trait de conclusion : l'assimilation, quelle qu'elle soit, est de toute façon une violence. Il faut se sortir de la tête l'idée que s'il y avait eu assimilation, l'Algérie coloniale aurait pu constituer une société coloniale vivable pour les sujets coloniaux. Elle est une violence parce que si elle est incomplète, elle est une discrimination. Ainsi que l'illustre l'existence parallèle des tribunaux qui fonctionnent comme en France et du régime pénal de l'indigénat pour les Algériens. Mais si l'assimilation est complète, elle vaut dépersonnalisation. Elle a finalement été une illusion coloniale. Mais la vraie

question qu'il faut se poser est : est-ce que les Algériens en voulaient ? Prenons l'exemple de l'école : si la quasi absence de scolarisation des enfants algériens est le résultat de la politique coloniale, il y avait aussi des réticences, notamment dans les élites algériennes avant 1914, à l'idée d'envoyer les enfants à l'école française, parce que l'éducation française était synonyme d'une dépersonnalisation. L'assimilation n'était donc pas un idéal généreux qui aurait pu permettre à l'Algérie française de survivre, mais l'expression d'une violence.

On en a pas mal de signes qui sont ignorés en France. Qu'est-ce qui nous montre qu'ils n'en voulaient pas ? Un seul exemple. Dès 1887, des parlementaires français se sont inquiétés du statut discriminatoire des Algériens – notamment avec le discours de Clemenceau qui fait beaucoup débat en métropole – et ont déposé un projet de loi visant à faire des Algériens des sujets de plein droit. Répond immédiatement une pétition des notables de Constantine signée par plus de mille d'entre eux qui disent qu'ils ne veulent pas de la citoyenneté française.

L'ordonnance de 1944, qui se place aussi dans l'illusion de l'assimilation, prévoyait que toute une série d'Algériens suivant un certain nombre de titres ou de diplômes accèdent à la citoyenneté française. On estimait que 65 000 Algériens auraient pu en bénéficier. En pratique, seule la moitié de ceux qui y avaient droit sont allés s'inscrire sur les listes électorales du premier collège. Et les slogans nationalistes après 1945 scandaient que celui qui vote est un apostat et qu'il tourne le dos aux siens et à sa société.

Il faut en finir avec cette idée de l'assimilation comme une éventuelle solution à la colonisation. Personnellement, je crois que cela n'apportait aucune solution à l'occupation d'une société et à la domination d'une société par une autre.

### **Slimane ZEGHIDOUR**

On le voit bien, le confinement des Algériens dans un statut juridique différent et donc forcément inégal et inférieur, a conduit de proche en proche, de protestations en révoltes, jusqu'à la guerre d'indépendance. Jusqu'en 1962, période que Todd Shepard a très bien étudiée.

**Todd SHEPARD,**  
**professeur associé au département d'histoire**  
**de la John's Hopkins University**

### **1962 et l'effacement de l'histoire algérienne de la France**

Dans un article paru dans *Les lieux de mémoire* sous la direction de Pierre Nora, Eugen Weber, historien d'origine autrichienne et américaine, a publié un article sur l'idée d'hexagone. Il explique que l'hexagone comme

métaphore de la France apparaît au début des années soixante, et plus précisément, en 1962. Eugen Weber ne fait aucun lien avec l'indépendance algérienne. Mais je crois qu'on peut le faire. L'article suggère deux ironies. Comme l'historien Marielle l'avait déjà souligné, *Les lieux de mémoire* ne comportait aucun article sur l'Empire français d'outre mer. Par ailleurs, Eugen Weber est très connu comme l'auteur de la fin des terroirs. Il dit combien l'assimilation a été déterminante, en prenant l'exemple des territoires coloniaux, notamment algérien, pour « franciser » les terroirs de France, gommer les spécificités des campagnes du sud-ouest et du nord, éliminer les patois et dialectes et forcer les gens à être français. Pendant les années 90 et au début des années 2000, ces pages d'Eugen Weber étaient la grande référence pour les historiens qui voulaient démontrer combien l'Empire français, et surtout l'Algérie, ont joué un rôle fondamental dans l'histoire républicaine de la France. Paradoxalement, l'attention nouvelle qui a été portée sur l'histoire impériale et algérienne de la France depuis vingt ans a eu tendance à laisser de côté l'impact fondamental de l'Empire et de l'Algérie sur la France contemporaine.

Deux raisons font qu'on a tendance à mettre de côté la façon dont les institutions françaises et la société française d'aujourd'hui ont été façonnées par l'Empire, et par l'Algérie en particulier. La première, c'est la fixation sur la violence employée en Algérie et les conditions d'exception faites à la population autochtone. C'est une réalité. Mais cela a contribué à occulter l'impact du mode de gouvernance et de la façon de légiférer que la France de l'époque avait mis en place dans son Empire sur la France d'aujourd'hui. Notre attention est tellement fixée sur les violences, le côté anormal et exorbitant de la situation en Algérie qu'on oublie à quel point les choses étaient semblables de chaque côté de la Méditerranée.

Et cela renforce une deuxième tendance plutôt rassurante : l'idée que l'histoire coloniale de la France, notamment algérienne, était une déviation dans l'histoire républicaine. Qu'il était donc inévitable que l'Empire colonial prenne fin et que l'Algérie devienne indépendante. C'est arrivé, certes, grâce à l'action des hommes et des femmes qui ont lutté pour cette indépendance ; mais en réalité, ça n'était pas inévitable. La vérité, c'est que l'histoire républicaine a été fondée sur l'Empire colonial. Toutes les Républiques avaient des empires coloniaux. La plupart des Républicains étaient soit pour l'Empire, soit n'ont rien dit contre. Les plus critiques contre la pratique impériale étaient les anti-Républicains ou des gens qui ne faisaient aucune référence aux valeurs de la République. Il faut prendre cela en compte et voir à quel point cet Empire a façonné la gouvernance de la V<sup>e</sup> République.

On peut le voir de façon assez claire dans l'après Deuxième Guerre mondiale. Des hommes politiques et des fonctionnaires français vont faire un effort d'imagination en termes institutionnels pour essayer de garder ces territoires face aux exigences anti-coloniales très pressantes de l'époque, tout en prenant en compte les valeurs républicaines. La constitution de 1946 en est un exemple. Comme toute une série de lois de l'époque, elle va prendre des

concepts fondateurs de la République et de l'histoire française et les refaçonner. Le périmètre de la République française est redéfini pour inclure les départements métropolitains et les territoires nouvellement intitulés « d'outre-mer », c'est-à-dire les anciennes colonies, presque toute l'Afrique française, les départements d'Algérie et les départements d'outre-mer (Réunion, Martinique, Guadeloupe). On va redéfinir les citoyens français pour inclure tous les habitants des territoires et départements d'outre-mer et ceux des départements de la métropole. On fabrique aussi un statut de « citoyen de l'Union française » qui inclut les protectorats : la Tunisie, le Maroc, l'Indochine. On ne précise pas quels droits ou quels devoirs sont associés à ce statut de citoyen. Mais on affirme que cela existe.

Les incohérences multiples de ces nouvelles définitions sont les plus évidentes en Algérie. Pour les juristes, le fait de savoir si les départements d'Algérie font partie de la métropole ou pas, continue de faire débat jusqu'en 1954. Cela n'est pas clair juridiquement. Pourquoi, s'ils font partie de la métropole, ces départements – qui passent de trois à quinze entre 1945 et 1962 – ont-ils une assemblée propre, comme les territoires d'outre-mer ? Sur la question de la citoyenneté, théoriquement, selon le statut de 1947, les citoyens français algériens et de statut coranique ont les mêmes droits que les citoyens français métropolitains s'ils sont au nord de la Méditerranée mais moins s'ils sont au sud (deuxième collège). Donc toute une série d'incohérences.

Pourtant, face à l'insurrection algérienne, la pensée germe dans les institutions françaises et chez les fonctionnaires que la volonté assimilatrice a été une illusion. En dépit de ses prétentions universelles, la République n'a pas su intégrer la plupart des Algériens. Il fallait essayer autre chose : maintenir la promesse universelle, mais prévoir des mesures spécifiques pour essayer de ramener les Algériens dans le giron de la France. Aussi, en 1958, parallèlement à la déclaration de l'assimilation complète du territoire de l'Algérie dans la République française et à l'élimination de toutes les lois spécifiques, affirme-t-on qu'il faut maintenir une spécificité algérienne et garder le statut civil coranique, mais avec les pleines lois politiques. Ainsi, en 1958, si 10 % des parlementaires français sont musulmans et considérés comme des citoyens de plein droit, est en même temps votée toute une série de lois exceptionnelles qui prétendaient éliminer le nationalisme par la force, mais aussi des lois qui instauraient une forme de discrimination positive en faveur des musulmans pour qu'ils deviennent de pleins citoyens français.

Ces mesures révèlent à quel point les textes de la IV<sup>e</sup> mais surtout de la V<sup>e</sup> République étaient sous-tendus par la volonté de garder l'Algérie française et de faire entrer les Algériens dans la République. Lorsque l'Algérie sort définitivement de la République française en 1962, ces institutions et ces mesures discriminatoires demeurent et sont renforcées. Mais on a tendance aujourd'hui à occulter la parenthèse algérienne de l'histoire de France. Cette fixation sur les valeurs de la République est symptomatique à la fin de la guerre, lorsqu'enfin une défense républicaine se lève pour défendre la

République, non pas contre la torture ou contre les violences massives subies par les Algériens, mais contre le terrorisme de l'Organisation armée secrète vu comme la menace la plus grave de déstabilisation de la République. Dans un front de défense républicaine, la gauche et la droite gaulliste vont se retrouver pour cibler le véritable ennemi de la République : ces Européens qui refusent la fin de l'Algérie française. Le gouvernement du général de Gaulle va pouvoir imposer tout une série de réformes pour sortir la France de l'Algérie, mais aussi une série de réformes institutionnelles comme l'élection au suffrage universel direct du Président de la République et beaucoup d'autres.

Au total, si on regarde de prêt des choses qui apparaissent incohérentes aujourd'hui et qui ont eu très peu d'effets sur la vie des Algériens eux-mêmes, il apparaît que, si la France a déployé autant d'énergie, de créativité institutionnelle et de violence pour garder l'Algérie française, c'est notamment parce que le gouvernement de l'Algérie française et l'Empire en général influençaient de façon déterminante les institutions, les lois et la gouvernance de la France d'aujourd'hui.

### **Slimane ZEGHIDOUR**

Merci pour ces éclairages roboratifs qui vont nourrir le débat que l'on va ouvrir tout à l'heure. Mais pour conclure, je donne tout de suite la parole à Christelle Taraud qui a beaucoup travaillé sur la prostitution dans cette Algérie coloniale où les mariages mixtes étaient très rares et où les rapports dans la prostitution étaient presque les seuls rapports sexuels. Elle va traiter de la question du genre et surtout de la femme dans l'Algérie coloniale.

**Christelle TARAUD,  
professeure à NYU Paris,  
membre du Centre de recherches en histoire du XIX<sup>e</sup> siècle**

### **La guerre d'Algérie au miroir des femmes et du genre**

Je suis extrêmement heureuse de pouvoir participer à cette journée d'étude sur l'amitié franco-algérienne.

Je voudrais commencer, dans ce lieu très symbolique, par une citation d'une grande femme politique française, Olympe de Gouge qui, en 1791, rappelait que « *si la femme avait le droit de monter à l'échafaud, elle devait avoir le droit de monter à la tribune* » et je suis bien aise de pouvoir m'exprimer ici en leur nom collectif. Je suis extrêmement émue aussi de parler de l'engagement des femmes algériennes dans la guerre, car je trouve que les femmes en général, et les femmes algériennes en particulier, sont toujours le parent pauvre d'une historiographie qui est pourtant de plus en plus proluxe.

Je voudrais commencer mon intervention en parlant du double confinement, voire du triple confinement, auquel sont confrontées les femmes algériennes pendant la colonisation française. Ce triple confinement est lié au fait qu'elles sont femmes dans un monde doublement dominé par les hommes, par les hommes de leur propre société et bien évidemment par ceux issus de la colonisation. L'entreprise coloniale étant, par ailleurs, une très importante entreprise virile.

Des femmes qui sont d'abord dominées en tant que femmes et en tant que femmes pauvres, puisque la majorité des femmes algériennes, pendant la colonisation française, est issue des classes populaires et particulièrement de la paysannerie. L'essentiel de la population algérienne vit dans les campagnes où les femmes ont des conditions d'existence très difficiles. Et, par ailleurs, elles sont soumises, comme les hommes de leur société, au statut de l'indigénat promulgué dès 1881.

Dès le début de l'Algérie coloniale, la question des femmes est centrale. Il ne peut pas y avoir de colonisation sans femmes. Sans les femmes, les hommes ne restent pas. Ce qui enracine les hommes dans la terre, c'est le fait qu'ils construisent des familles, se reproduisent, etc. Or les femmes françaises et européennes sont peu nombreuses au début de l'Algérie coloniale, ce qui pose immédiatement le problème du « partage des femmes ». Comment gérer le fait, pour un certain nombre d'hommes français et européens, d'accéder aux femmes algériennes ? Quelles modalités doivent prendre ces relations ? Doit-on passer par le mariage légal ou pas ? Cela pose beaucoup de problèmes juridiques. De même, doit-on accepter que des Françaises se marient avec des Algériens ? Là encore, les choses ne sont pas simples car les femmes françaises sont soumises au code civil depuis 1804 et suivent, à ce titre, le statut de leur mari. Ce qui voudrait dire qu'une Française qui épouserait un Algérien musulman se retrouverait soumise au statut d'indigène de son époux. Ce qui, dans le contexte colonial, n'est évidemment pas acceptable : les Françaises étant, certes, des femmes dominées mais d'une « race » qui se pense comme « dominante ».

La mixité sexuelle, la question du mariage, la question de la prostitution, mais, plus encore, la question des femmes devient un enjeu civilisationnel. C'est là qu'on rejoint la problématique de l'assimilation, puisque dans de très nombreux discours de l'époque, on comprend qu'à travers les femmes, et les enfants qu'elles éduquent, on pense pouvoir assimiler l'ensemble de la population algérienne. Dans de très nombreux textes de l'époque, en effet, les femmes algériennes sont présentées, pensées et théorisées comme plus assimilables et assimilées que les hommes.

La question des femmes algériennes a ainsi été centrale dans la politique coloniale, mais on le sait peu, car cette question n'a pas été assez étudiée par la communauté historique française et algérienne. Pensez à la bataille du voile en 1958, ce rassemblement très médiatique, en pleine guerre d'Algérie. Une association créée par les femmes des généraux Salan et Massu organise un dévoilement public des femmes, à Alger, et utilise ce dévoilement

pour montrer à quel point l'assimilation française est une réussite, puisque les femmes algériennes se dévoilent spontanément et seraient tout à fait d'accord avec les principes défendus par une colonisation française réformée, post Seconde Guerre mondiale.

La bataille du voile nous ramène aussi au rôle des femmes dans la guerre de libération nationale. L'extrait du film de Ben Salama, qui a été projeté tout à l'heure, montrait Zohra Drif parmi les très grands noms de l'Algérie au féminin. C'est très étonnant de voir à quel point l'engagement des femmes dans la guerre a été une surprise. Pour la société algérienne d'une part, qui pensait le rôle des femmes de manière assez traditionnelle. Et pour le pouvoir colonial d'autre part, qui avait largement entretenu cette même image des femmes algériennes pensées et théorisées comme silencieuses, soumises, invisibles, recluses à la maison ou sous leur voile. C'est d'ailleurs très mal connaître l'histoire des femmes algériennes, y compris en contexte colonial, que de penser cela. Fatma Aïd Mansour Amrouche raconte ainsi très bien, dans *Histoire de ma vie*, combien elle et sa mère ont été des femmes rebelles dans l'Algérie coloniale de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Cet engagement des femmes dans la guerre d'Algérie est une surprise et pourtant il est précoce, sans affirmer, ce qui serait absurde, qu'il est massif dès l'origine du conflit. Les chiffres officiels fournis par le gouvernement algérien sont d'ailleurs très faibles. En 1974, le ministère des anciens moudjahidin répertoriait exactement 10 949 combattantes pour 336 748 combattants, soit 3,10 % du total. Ce chiffre ne dit cependant pas grand chose sur l'engagement réel des femmes, la grande majorité d'entre elles ne se pensant pas comme « militantes », alors que *de facto* elles l'étaient, et n'ayant jamais fait la démarche de se faire répertorier. Par ailleurs, il faut noter que, si les femmes s'engagent pour la libération de leur pays du joug colonial en tant qu'Algériennes, elles luttent aussi en tant que femmes pour leur propre émancipation : le thème de la double libération doit être aujourd'hui approfondi par l'histoire et les historiens. La lutte nationale n'obère pas, en effet, le thème de la lutte pour l'émancipation et l'égalité entre les sexes dans l'Algérie en guerre. Cette idée n'a pas été tellement mise en avant. Et pourtant, Djamila Amrane qui a écrit en 1991 le premier livre sur les femmes algériennes dans la guerre, rappelle que, même s'il s'agit d'une question minoritaire, certaines moudjahidates portaient cet idéal d'égalité. Il est intéressant de relire l'histoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie avec cette idée d'égalité, parce que cela permet de repenser l'histoire de l'Algérie contemporaine et de voir comment on pourrait faire évoluer la question de l'égalité des femmes dans l'Algérie d'aujourd'hui.

Enfin, je voudrais parler des violences « genrées » de la guerre. La colonisation française a incontestablement été une entreprise virile. Albert Sarraut disait, en 1921, dans un livre très célèbre, « *au départ, la colonisation n'a pas été un acte de civilisation mais un acte de force, un acte de pénétration, un acte de violence* ». Si la colonisation a été un acte viril, la décolonisation l'a été aussi, bien évidemment. A travers la guerre de

libération, et ce que je viens d'évoquer sur l'égalité entre les sexes, l'objectif était aussi, du côté des Algériens, de retrouver leur statut d'hommes pleins et entiers. La guerre a donné lieu à un certain nombre de violences qui ont entamé, d'un côté et de l'autre, cette question de la virilité. La violence la plus occultée, parce que la plus problématique, est bien sûr celle du viol comme arme de guerre. Cette question est connue à travers l'affaire Djamila Boupacha (1960), qui est probablement la plus grande affaire de viol pendant la guerre d'Algérie. Affaire très médiatisée grâce à l'action menée conjointement par Simone de Beauvoir et par Gisèle Halimi, avocate de Djamila Boupacha à l'époque des faits. Quand on parle de la question du viol pendant la guerre d'Algérie, on ne parle, en général, que des femmes, mais il y a aussi, bien évidemment, la question du viol des hommes.

Ainsi, toute une série de problèmes liés aux femmes et au genre permettent de donner une lecture plus complexe de la guerre d'Algérie, une lecture qui permet de renseigner le passé mais aussi de travailler pour l'avenir.

### **Slimane ZEGHIDOUR**

Je me permettrai de faire un petit constat sur lequel j'aimerais que vous réagissiez. A vous entendre tous les cinq, on réalise à quel point le fait franco-algérien, la question de l'identité, de la citoyenneté, du statut juridique des musulmans comme on les appelait à l'époque coloniale, apparaît encore en creux dans les débats de la France contemporaine sur l'islam, les banlieues, les maghrébins, la citoyenneté, l'identité française, etc. Et surtout, à vous entendre, on a l'impression que le modèle républicain n'a jamais été sincèrement et concrètement proposé aux peuples indigènes par la France républicaine, contrairement à l'idée communément admise qui soutient aussi que ceux-ci l'ont constamment refusé. On a l'impression que cette histoire n'est pas encore finie et que, dès qu'on sort de la population européenne, l'universalisme républicain se casse les dents sur la réalité ethnique des peuples coloniaux.

### **Michel LEVALLOIS**

J'ai trouvé passionnants l'ensemble des échanges de ce matin. Il y a un fil conducteur extrêmement fort, c'est le problème de l'assimilation. Cela a été décliné dans toutes ses variations. En fait, il y a trois éléments dans l'assimilation. L'assimilation territoriale : l'Algérie est un territoire français. L'assimilation personnelle. Mais là, il faut distinguer entre l'assimilation civique ou civile et l'assimilation personnelle, c'est-à-dire le statut personnel. Cela permet de voir que l'ensemble de vos interventions se complète.

J'ai été très heureux d'entendre Sylvie Thénault dire de façon très forte que l'assimilation républicaine, qui a été souvent présentée comme un idéal, n'était pas possible : pour cela, il aurait fallu appliquer les trois facettes de l'assimilation. Or, le *sénatus-consulte* du 14 juillet 1865 a donné la

possibilité aux Algériens de devenir des citoyens français à condition de renoncer à leur statut personnel. Cela représentait une avancée certaine dans la mesure où ils ont été reconnus comme sujets français alors qu'ils n'avaient auparavant aucun statut juridique ; ils n'existaient pas. Ils peuvent désormais obtenir un passeport français. Ensuite, on dit qu'ils peuvent devenir citoyens, mais cela voulait dire : pouvoir voter aux élections communales, départementales et éventuellement nationales. Des personnes comme Ismaïl Urbain qui, bien que français – c'était un métis qui avait épousé une Algérienne – voyait les choses du côté des Algériens, a essayé d'obtenir une sorte de naturalisation collective pour que tous les Algériens soient considérés comme citoyens français de l'Algérie avec le droit de vote. Mais une campagne s'est déchaînée en métropole sur le thème « il est inenvisageable que des gens polygames deviennent citoyens français ». Toute l'histoire de l'Algérie, jusqu'en 1946 et après, s'est jouée là-dessus : on ne peut pas être français et garder son statut personnel. On ne peut pas, en définitive, aller jusqu'au bout de l'assimilation. L'assimilation telle que l'entendent la plupart des Français et des colons correspond à l'assimilation territoriale uniquement. Et c'est au nom de cette vision de l'assimilation que l'on a maintenu le deuxième collège ou le fait même qu'ils ne votent pas.

### **De la salle**

La conquête d'Alger a été décidée sous la Restauration, par Charles X, pour effacer l'échec de cette restauration. C'était pour faire diversion, de la même manière qu'en 1824 on avait décidé la conquête de l'Espagne. Or, à la fin des journées de juillet 1830, sous Louis-Philippe, la conquête des territoires continue.

Nous en avons assez, nous Algériennes, que soient mises en exergue ces fameuses « moudjahidates », parce que, si l'engagement des femmes algériennes a surpris le colonisateur, il faut préciser qui étaient ces femmes : la femme algérienne, notamment dans les classes populaires, était la gardienne des valeurs de l'islam, pas de l'islam que veulent nous imposer certains intégristes, mais des valeurs de leur religion, de la même manière que dans les campagnes françaises, les paysans étaient attachés aux valeurs catholiques. Pour elles, le « roumi » était l'étranger. Ces femmes ont véhiculé ces valeurs. Personnellement originaire d'Alger, j'ai vu des « bonnes » qui portaient des armes dans leurs couffins et qui passaient devant le nez des parachutistes pendant la bataille d'Alger. Elles considéraient comme leur devoir de défendre leurs enfants. Il y avait un lien d'appartenance avec les moudjahidine.

### **Gilbert MEYNIER**

Sur la conquête de l'Algérie, vous vous en êtes tenu, M. Pervillé, à la factualité de l'immédiat. Or, il faut rappeler, avec la thèse de Pierre Guiral sur Marseille et l'Algérie, que les origines sont beaucoup plus anciennes dans

l'histoire du temps long ou du temps social, en référence avec la thèse de Fernand Braudel sur la coupure de la Méditerranée, et dans un temps plus long encore. Dans ses livres, l'historien Ahmed Taoufiq el Madani ne parle pas de « colonialisme » mais de « colonialisme croisé ». Cela doit aussi être pris en compte, même si évidemment on ne peut pas tout dire dans un colloque.

Deuxième remarque à l'attention d'Olivier Le Cour Grandmaison, je rappelle que j'ai été de ceux qui ont lancé le Comité de lutte contre la loi de février 2005 et que nous avons organisé un colloque, il y a six ans, intitulé « *Pour une histoire critique et citoyenne : pour en finir avec les pressions officielles et les lobbys de mémoire* ». Les actes ont été publiés aux éditions de La Découverte en 2008 et viennent d'être publiés à Alger par les éditions Inas, en français et en arabe.

S'agissant de l'intervention de Sylvie Thénault, il faut faire une différence entre la période avant 1914 et la période après 1914. Il est vrai qu'avant 1914, l'école française a du mal à s'imposer – il faut dire qu'il n'y en avait pas beaucoup –, mais après 1914 et le passage de 300 000 hommes jeunes de l'autre côté de la Méditerranée, un phénomène inverse se produit : dans les années vingt, les écoles refusent des enfants par manque de place pour les accueillir.

Sur les occasions manquées, j'avais une divergence avec le regretté Charles-Robert Ageron. Je lui disais : « *il n'y a pas eu d'occasion manquée parce qu'il n'y a pas eu d'occasion tentée* ». En témoigne ce que dit Ahmed Koulakssis dans sa thèse sur les socialistes et l'Afrique du Nord, corroborée par la longue interview que j'ai effectuée de Ferhat Abbas en 1962. Interrogé par la commission du suffrage universel en 1931 sur ses intentions, il a répondu : « *nous voulons le droit de vote, nous voulons élire des députés* ». « *Ce n'est pas possible* », lui a-t-on répondu, « *vous avez le code musulman* ». « *Vous n'avez qu'à nous faire un décret Crémieux* », a répondu Ferhat Abbas. « *Évidemment, je protesterai, mais finalement, la violence triomphe toujours* ». Réponse du bon juriste français : « *Ah non, nous ne toucherons pas à votre code musulman, nous sommes trop respectueux de l'islam* ». Autrement dit, on avait un discours non assumé et même nié.

Dernière chose à l'attention de Christelle Taraud : les livres sur les femmes ne sont souvent pas écrits en français, par exemple la superbe thèse issue d'un travail de terrain de l'Algéro-canadienne Ryme Seferdjeli de l'université d'Ottawa qui va enfin être éditée : *Fight with us women, we will emancipate you*.

Encore deux titres : le PHD de Nathalie Avine, *Moudjahidate in independent Algeria*, n'est pas du tout connu. Enfin, vient de paraître, il y a trois jours, le livre de Feriel Lalami : *Les Algériennes contre le code de la famille*.

### **Abes DJOUNI, journaliste**

Je voudrais dire merci à l'Ambassadeur d'avoir choisi ces perles de l'histoire parce que, si je reprends la parabole des Noces de Cana, on a toujours l'impression que le meilleur va venir, mais là on a déjà le meilleur. Vous venez de rendre justice à l'histoire qui, grâce à vous, retrouve ses lettres de noblesse. Merci pour cette vérité.

### **Saad ZEROUNI**

Je voudrais remercier Olivier Le Cour Grandmaison pour sa brillante intervention qui rassure. Au delà de la France officielle, il y a des intellectuels français qui gardent une certaine lucidité par rapport à des événements tragiques. Ma question est la suivante. Lors de son deuxième mandat, le président Jacques Chirac a présenté officiellement ses excuses pour la responsabilité de la France dans la déportation des juifs. Cela a été un acte historique sans précédent. Pensez-vous que la France officielle d'aujourd'hui pourrait présenter ses excuses au peuple algérien, et non aux officiels, soit sous forme de repentance, soit sous forme d'excuse, soit sous forme de reconnaissance, peu importe ?

### **De la salle**

Sur le régime d'exception du code de l'indigénat, une couche nouvelle a été apportée à cet édifice : la création en 1931 de tribunaux indigènes d'exception. Il ne s'agit plus simplement de donner aux militaires, puis à l'administration, des pouvoirs de répression judiciaire, mais d'introduire en Algérie un mode d'organisation des tribunaux vis-à-vis des sujets indigènes qui, notamment, supprimait le droit d'appel. Il est important de noter que cela a donné lieu à l'époque à un débat extrêmement vif au sein du camp républicain à l'Assemblée nationale, toute une partie des Républicains y voyant une atteinte insupportable aux droits de l'homme.

Qui dit exception veut dire théorie raciale. La théorie républicaine sur les « races attardées » qu'il faut amener à la civilisation ne gênait personne à l'époque. En Algérie, cela a pris une forme plus théorique, psychiatrique. Il y a eu une école psychiatrique d'Alger qui a théorisé, dans des articles considérés comme allant de soi, la « propension criminelle de l'indigène algérien ». Ce genre d'approches fait encore des petits quand on nous explique aujourd'hui qu'il y aurait un fanatisme inné de la population musulmane, d'origine algérienne notamment. Cela découle directement de ces théories. C'est dans la critique de cette théorisation raciale que Frantz Fanon a jeté les bases de son propre cheminement et de son engagement pour la libération nationale.

## **Guy PERVILLÉ**

Je souscris entièrement aux propos de Michel Levallois. Simplement, on peut préciser qu'il y a eu une vraie politique d'assimilation, mais appliquée au bénéfice d'une minorité de la population seulement : aux immigrants européens non français d'une part, et aux juifs d'autre part. Une loi de 1889 a donné la pleine citoyenneté française avec soumission à toutes les lois françaises, y compris le code civil et l'attribution des droits civiques intégraux, aux enfants d'immigrés espagnols, italiens, maltais, etc., nés sur le sol algérien, c'est-à-dire français. Quant aux juifs qui faisaient partie des indigènes soumis au *sénatus-consulte* de 1865, ils ont reçu, avec le décret Crémieux de 1870, la citoyenneté française. Donc, il y a eu une politique d'assimilation qui a été un plein succès mais appliquée seulement au bénéfice d'une minorité.

Pour répondre à Gilbert Meynier, j'ai été très expéditif pour essayer de résumer un processus qui en fait a été très compliqué. Il est vrai que l'idée de prendre Alger a été évoquée au moins deux fois dans les vingt ans qui ont précédé juillet 1830. Si on remonte encore plus loin dans le temps, il y a eu en fait une succession de grandes phases tout à fait contradictoires. Au XVI<sup>e</sup> siècle, François I<sup>er</sup> avait défini une politique très originale d'alliance avec les Turcs pour combattre Charles Quint qui menait une croisade contre les Turcs et contre les Barbaresques. Au contraire, au XVII<sup>e</sup> siècle, la France, à la suite de la conversion d'Henri IV au catholicisme, est revenue à une politique de croisades, jusqu'aux années 1680, puis, de nouveau, elle s'est rapprochée de l'Empire Ottoman. Les relations ont été plutôt calmes au XVII<sup>e</sup> siècle, mais à la fin, à nouveau, l'idée de prendre Alger est revenue. Mais la prise d'Alger, le 5 juillet 1830, par le gouvernement de Charles X n'a pas entraîné une volonté immédiate de conquérir l'Algérie et d'en faire une terre française. Il y a eu d'abord une improvisation avec la non-décision d'évacuer qui est devenue, dans les faits, une décision de rester en 1833. Ensuite, une politique de conquêtes limitées. Enfin, en 1840, la conquête totale. Tout est beaucoup plus compliqué que ce qui a été dit.

## **Olivier LE COUR GRANDMAISON**

Sur la question de l'assimilation, il aurait fallu éventuellement traiter aussi de la façon dont, en métropole, pendant l'entre-deux-guerres et après 1945, est traité celui qui est appelé émigré nord-africain, notamment dans la thèse célèbre de Georges Bocot, grand spécialiste de l'émigration, notamment dans ce qu'il appelle, avec une petite pointe de condescendance, « l'émigration exotique », qui est en fait une émigration coloniale. L'ouvrier nord-africain, notamment d'origine algérienne, est considéré pour des raisons ethnico- raciales comme inassimilable dans la métropole. C'est cette thèse qui fonde la dangerosité de la présence des travailleurs nord-africains comparativement aux ouvriers ou aux immigrants d'origine européenne qui, certes, peuvent représenter des dangers, mais l'origine de ces derniers n'est

pas à rechercher dans leurs caractéristiques ethnico- raciales mais plutôt dans des raisons politiques. Je pense, en particulier, aux Italiens accusés de semer le trouble dans la classe ouvrière française en raison de leur combat anti-fasciste.

Cette thèse de « l'inassimilabilité » de l'immigré nord-africain rebondit après 1945. Mais la thèse se déplace pour des raisons à la fois historiques et académiques, en particulier à cause de la publication, en 1952, de l'ouvrage de Claude Levy-Strauss, *Race et histoire*, qui tend à discréditer radicalement sur le plan scientifique et académique le concept de race. Tant et si bien que, relativement aux émigrés nord-africains, ce qui est mis en avant, ce ne sont plus tant leurs caractéristiques raciales, qui tendent à disparaître, mais – et ce qui s'est passé ces derniers temps témoigne hélas de la permanence de ce genre de représentations – l'islam en tant que complexe culturel et culturel qui rendrait l'immigration nord-africaine inassimilable dans les douces eaux de la République reconquise.

Sur la loi du 23 février 2005, je n'ai jamais eu la prétention d'avoir le monopole de sa critique. Et d'ailleurs, heureusement, nous avons été un certain nombre d'universitaires à considérer, lorsqu'elle a été votée, qu'elle était un scandale et qu'elle ne devait plus être. Il me semblerait logique que les changements politiques récents conduisent à des évolutions sur ce point.

Sur la question de la reconnaissance, je n'emploie pas le terme de repentance lesté d'une sorte de connotation péjorative et religieuse qui n'est pas la mienne. Il est en général employé par celles et ceux qui sont opposés justement à la reconnaissance des crimes coloniaux commis par les Républiques entre autres, mais pas elles seules. Là encore, il me semble qu'après la reconnaissance par Jacques Chirac – et non pas par François Mitterrand faut-il le rappeler...– des crimes commis par Vichy, après la loi Taubira reconnaissant pour la première fois en France l'esclavage comme crime contre l'humanité, les autorités politiques françaises s'honoreraient à reconnaître que la France, ses autorités, ses militaires, son pouvoir politique, ont commis et justifié des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité entre 1830 et 1962.

### **Sylvie THÉNAULT**

A la suite des travaux signalés par Gilbert Meynier, l'ouvrage que je préfère sur la question des femmes en Algérie est celui de Neil MacMaster, *Burning the veil*, notamment un chapitre extraordinaire sur la violence des dévoilements de mai 1958 qui est vraiment un modèle. Bien que ce soit un ouvrage majeur, ce livre est totalement méconnu – en dehors des séminaires où quinze personnes viennent l'écouter.

Sur les occasions manquées, pour moi, la question n'est pas de savoir si elles ont été tentées ou pas, mais de savoir « quoi faire » et « pour quoi faire ». Et c'est là que je dis qu'il y a eu une illusion parce que, globalement, on peut avoir deux interprétations de ce qu'auraient pu changer lesdites

occasions non tentées ou manquées au cours de l'histoire. On peut être dans une vision très colonialiste consistant à dire que cela aurait permis à l'Algérie française de survivre et cela aurait évité qu'on la perde, ce qui n'est pas le point de vue le plus défendable aujourd'hui. Mais il y a pour moi une autre version plus intéressante consistant à dire que, s'il y avait eu une reconnaissance des droits politiques des Algériens, leurs aspirations auraient pu s'exprimer d'une autre façon et peut-être aurions-nous pu éviter cette violente guerre finale.

On a beaucoup parlé aujourd'hui de la politique métropolitaine en parlant de l'assimilation. C'est un thème intéressant et il est évident qu'en abordant ces thèmes, on pose la question à la France d'aujourd'hui et au régime républicain, du racisme, de la discrimination, c'est légitime. Cela dit, quand on regarde historiquement la société française, y compris métropolitaine, le régime républicain a passé son temps à contrevenir à ces principes généraux et à ces valeurs. Je ne rappelle pas la situation des femmes, des vagabonds, des prostituées. Il y a des rapprochements intéressants à faire, de mon point de vue, entre les populations exclues et stigmatisées de métropole. Je pense aussi aux étrangers et le traitement des sujets coloniaux. Je ne veux pas dire que c'est la même chose, mais je crois qu'on peut interroger le régime républicain de toutes les façons. En tant que citoyenne, la leçon que j'en tire c'est qu'il faut toujours être vigilant et ne pas croire que, parce que nous vivons en régime républicain avec des valeurs affichées et des textes de droit qui proclament un certain nombre de principes, tout va bien dans notre société. Les colonies n'ont pas le monopole des violations des valeurs républicaines.

La vraie nécessité aujourd'hui, c'est de comprendre ce passé. Et pour le comprendre, il faut dépasser la question de la politique métropolitaine car elle ne permet pas de comprendre ce qui s'est passé en Algérie de 1830 à 1962. Ce qu'il faut, c'est aller dans la société coloniale. On peut parler pendant des heures de la politique métropolitaine, des réformes tentées ou pas tentées, des contradictions du régime républicain, mais nous sommes en dehors de la société coloniale. Pour tenter de comprendre ce qui s'est passé, ce qu'il faut, c'est tenter de la pénétrer un peu mieux. Y compris en se posant la question de savoir comment les Algériens ont vécu cette colonisation. Ils n'ont pas vécu qu'une politique décidée à Paris avec toutes ses contradictions, c'est un environnement social qu'il faut essayer de restituer.

### **Todd SHEPARD**

En 1958, sous la V<sup>e</sup> République, le collège unique a été mis en place et les droits des Algériens affirmés. On ne peut donc pas parler d'incapacité républicaine. Ces mesures ont été prises après que toute une série d'experts eurent dénoncé le racisme français envers les Algériens et l'absence d'application de la promesse universelle et des affirmations égalitaires. Des mesures de discrimination positive ont alors été prises pour renverser la

vapeur. N'oublions pas que le Président de l'Assemblée nationale était algérien en 1958 et que 10 % des parlementaires étaient algériens. Il y a aussi eu un effort pour intégrer l'islam dans la République et pour appliquer la laïcité, en séparant l'islam et l'État. 1959, c'est aussi l'année de la loi Debré qui fait entrer l'Église dans l'école avec l'école privée. Donc c'est une époque d'invention.

Après l'indépendance de l'Algérie, la France s'est employée à effacer non seulement le rôle qu'ont pu jouer les Nord-africains dans les deux guerres mondiales face à la menace allemande, mais aussi l'influence de l'Algérie et des Algériens dans ses institutions et dans la République. Après 1962, non seulement la France a exclu les Algériens de la nationalité et de la citoyenneté française malgré les accords d'Évian, mais elle s'est employée à effacer toute la partie algérienne de son histoire, pour oublier tout ce que ses institutions devaient à l'Algérie et aux Algériens, et fabriquer une histoire exclusivement européenne, avec notamment ce mythe selon lequel ce n'est pas la France qui a mal agi en Algérie mais les colons.

### **Christelle TARAUD**

L'une des tendances actuelles de l'histoire, et c'est une bonne chose, c'est de ne plus faire une histoire cloisonnée – la France d'un côté, l'Algérie de l'autre – mais d'essayer de montrer les interactions, les complexités entre l'Algérie et la France. Et c'est pourquoi cette histoire ne peut être écrite à une seule voix. Elle doit nécessairement être écrite à deux voix, c'est-à-dire entre les Algériens et les Français qui sont dans une histoire partagée, pour le meilleur et pour le pire.

J'adhère à ce que disait Sylvie Thénault. Pour comprendre ce qui s'est passé en Algérie entre 1830 et 1962, il faut faire une histoire « au ras du sol ». La question de la guerre de libération nationale a été une histoire massive dans laquelle les femmes se sont impliquées massivement, quelle que soit la manière dont elles l'ont fait.

J'ai essayé, à travers la prostitution coloniale, de regarder en quoi la colonisation a eu un impact sur une des catégories de la population algérienne les plus stigmatisées du fait qu'elles se retrouvaient dans cette mixité sexuelle doublement problématique : parce que la sexualité mixte est un problème et parce qu'il s'agit de mixité prostitutionnelle. C'est une banalité de dire que la République est discriminatoire : elle est évidemment blanche, elle est évidemment masculine, elle est évidemment riche, et elle est évidemment hétérosexuelle. Tout ce qui n'est pas dans l'une de ces quatre catégories est discriminé. A commencer par les femmes. Faut-il rappeler qu'elles n'ont obtenu le droit de vote en France qu'en 1944 ?

Je voudrais rebondir sur les propos de Michel Levallois. Je trouve intéressant que vous ayez utilisé le terme « polygamie » comme critère permettant d'exclure les Algériens de la citoyenneté par le *sénatus-consulte* de

1865. Cela renvoie précisément à ce que j'ai essayé d'évoquer dans mon intervention. La question n'est pas de savoir si la polygamie était réelle ou fantasmée – elle était en partie réelle et en partie fantasmée. Le retour par l'histoire métropolitaine est nécessaire. Dans le même temps où l'on dit aux Algériens qu'ils sont inassimilables à la vie politique et publique et donc à la citoyenneté parce qu'ils seraient polygames, nous avons en France un système, le code civil, qui permet d'implanter une double morale où presque tous les hommes français sont, *de facto*, polygames. Est-ce que l'argument de la polygamie est recevable pour exclure les uns ou les autres de la catégorie civilisationnelle ? Si le critère de la polygamie permet de délégitimer certains hommes, alors il doit les délégitimer tous et l'on doit remettre en cause les rapports entre les hommes et les femmes. Cette utilisation de la polygamie est fascinante car elle est constante, alors même que toutes les études sociologiques montrent que les Algériens sont de moins en moins polygames, peut-être moins que les Français à la même époque. On voit à quel point c'est intéressant de regarder cette histoire en miroir.



## DEUXIÈME TABLE RONDE

### 1945 – 1962

### L'INÉLUCTABLE INDÉPENDANCE ?

**Animateur** : Isabelle MANDRAUD, journaliste au journal *Le Monde*.

**Intervenants** :

- Amar MOHAND-AMER, maître de recherche au Centre national d'anthropologie sociale et culturelle d'Oran ;
- Matthew CONNELLY, professeur d'histoire à Columbia University ;
- Gilbert MEYNIER, ancien enseignant à l'université de Constantine, professeur émérite à l'université Nancy II ;
- Ali HAROUN, ancien membre du FLN ;
- Abdelmadjid MERDACI, sociologue et historien, professeur à l'université Mentouri de Constantine.



## OUVERTURE

**Isabelle MANDRAUD,**  
**journaliste au *Monde***

Je vais rapidement présenter nos intervenants, par ordre alphabétique, en commençant pas Matthew Connelly. Vous êtes professeur à l'université de Colombia et auteur de nombreux ouvrages, notamment *L'arme secrète du FLN, comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, paru en 2011, dans lequel vous développez une thèse originale où vous dites que la guerre n'a pas été gagnée par les armes mais plutôt sur le plan international et psychologique.

Ali Haroun, vous avez été un des dirigeants de la Fédération de France du FLN de 1958 à 1962, vous avez été membre du Conseil National de la Révolution algérienne, député à l'Assemblée constituante en 1962, avocat, vous avez également été Ministre des droits de l'homme en 1991, puis membre du Haut Comité d'État de 1992 à 1994. Vous avez récemment publié un important ouvrage au Seuil, *La septième Wilaya. De la guerre du FLN en France*.

Adelmajid Merdaci, vous êtes sociologue, professeur à l'université de Constantine, une ville que vous connaissez bien et sur laquelle vous avez beaucoup écrit, notamment un article remarqué dans *Le Soir* sur l'accord entre le FLN et l'OAS.

Gilbert Meynier, vous êtes historien, vous avez enseigné à l'université de Constantine, vous êtes l'auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire de l'Algérie, et notamment d'*une Histoire intérieure* du FLN (Fayard, 2002, Casbah, 2003) et, avec Mohammed Harbi, de *Le FLN, documents et histoire* (Fayard, 2004, Casbah, 2004). Il a entrepris pour grand public une histoire générale de l'Algérie des origines à nos jours, dont deux volumes sont parus (La Découverte, 2007 et 2010, et Barzakh, 2009 et 2012). Il est en train de rédiger le troisième volume.

Amar Mohand-Amer, vous êtes maître de conférences au Centre national d'anthropologie sociale et culturelle d'Oran, docteur en histoire, vous êtes surtout un spécialiste du FLN et de l'ALN et vous allez publier bientôt un ouvrage sur le FLN à l'été 1962.

Nous allons parler de l'inéluctable indépendance avec un point d'interrogation. C'est jouer avec le feu à quelques jours de la commémoration de l'indépendance algérienne. Je vais vous donner la parole successivement en respectant l'ordre chronologique.

## INTERVENANTS

**Gilbert MEYNIER,**  
**ancien enseignant à l'université de Constantine,**  
**professeur émérite à l'université Nancy II**

### **Pourquoi le 1er novembre 1954 ?**

J'essaierai d'aller au-delà des assertions officielles françaises et de la presse française lambda, qui présentent volontiers le 1<sup>er</sup> novembre 1954 comme l'émanation de la main du Caire, de Nasser, n'agissant que sous les directives de Moscou. C'était ce qu'on pouvait lire dans la presse à l'époque. Or, les raisons de cette explosion de novembre 1954, on les connaît maintenant. J'essaierai de les classer pédagogiquement en neuf points successifs.

Il y a la colonisation de l'Algérie par la France. On sait que la conquête fut violente. Des historiens, Jacques Frémeaux notamment, ont montré qu'elle avait, de 1830 à 1871, fait disparaître environ le tiers de la population de l'Algérie, soit environ 800 000 à 900 000 personnes sur trois millions d'habitants en comptant la grande famine de 1867-1868. Les travaux de mon maître, André Nouschi, auteur d'une thèse majeure sur le Constantinois, qui a dirigé ma thèse sur l'Algérie et la Première Guerre mondiale, ont montré que c'était la paupérisation dramatique de ces paysans qui était en cause sur le plan structurel. On ne comprend pas le fond des rancœurs algériennes si l'on n'a pas à l'esprit la détresse économique et sociale de ce peuple. Sur 7 millions d'hectares de terres cultivables, la colonisation s'est emparée en un siècle de 2,9 millions d'hectares – lesquels étaient, aussi, les terres de meilleure qualité. Au XIX<sup>e</sup> siècle, ces spoliations expliquent, d'une part, les grandes insurrections qui se succèdent, d'autre part, les vagues d'émigration vers le Proche-Orient, la terre mythique désirable où le prophète Mohammed avait dit avoir voulu finir ses jours.

Le deuxième point est moins connu : c'est ce que j'appellerais le « déperissement culturel » engendré par la colonisation. Il faut savoir que la colonisation française a confisqué les biens « habous », ces biens de mainmorte qui servaient à doter, notamment, les établissements d'enseignement traditionnel qui scolarisaient un nombre d'enfants non négligeable. Cet enseignement a donc disparu. Il y a bien eu une scolarisation française. Voici les chiffres officiels : enfants algériens scolarisés en 1914, 5 % ; en 1954 autour de 15 %. Cela se passe de commentaires. La loi de 1905 sur la séparation du culte et de l'État n'a pas été appliquée en Algérie pour le culte musulman puisque les imams et les muftis ont été des fonctionnaires sous contrôle, bridés, de même que les marabouts ont été manipulés après l'insurrection de 1871 et plus ou moins « recyclés » en collaborateurs déconsidérés par la masse.

Le troisième point, c'est ce que j'appellerais la discrimination et le racisme. Olivier Le Cour Grandmaison a parlé, tout à l'heure, du code de l'indigénat et de la loi de 1875. Il faudrait ajouter la loi de 1881 qui légalise le régime bien établi de l'arbitraire et des condamnations forcées, dont Sylvie Thénault est une des spécialistes. Elle vous a aussi parlé du régime des communes mixtes opposé à celui des communes de plein exercice. Je rappelle que le *sénatus-consulte* de juillet 1865 faisait des Algériens des sujets français qui n'avaient pas de droits politiques. Ils ne pouvaient être admis comme citoyens français qu'à condition de répudier le statut personnel musulman qui les régissait sur le plan privé (mariage, successions, tutelle...) et après une enquête approfondie sur leur cas. Mais il y en eut très peu au total : on estime leur nombre entre 4 000 et 5 000 au moment du « centenaire de l'Algérie française » (années 30). Ils étaient, peu ou prou, considérés par la masse algérienne comme des traîtres, des apostats, et de ce fait complètement déconsidérés.

Pendant la III<sup>e</sup> République, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, six députés et trois sénateurs étaient élus, mais là aussi, par les seuls citoyens français. Sur le plan algérien, une assemblée (les Délégations financières) fut instituée à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; mais les deux tiers de ses membres étaient des Français, le tiers des Algériens, au surplus divisés à dessein entre « arabes » et « kabyles. » Au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les élections se firent selon le système des deux collèges : le collège des citoyens français et celui des « indigènes ». Chacun des deux collèges élisait le même nombre de députés et de représentants locaux à l'« Assemblée algérienne », nouvelle dénomination des Délégations financières. Le statut de 1947, qui a créé ces deux collèges, entérinait une discrimination : il y avait à peu près neuf fois plus d'Algériens que de Français. Ce statut illustre l'équation coloniale : « 1 = 9 ».

Quatrième point : il y a le repli dans « l'inentamé », c'est-à-dire dans les acceptions familières du refuge à soubassements religieux. La religion était, et elle devint plus encore, le civisme des Algériens. Pourtant, pour la frange de la population qui a eu accès à l'enseignement français et qui a souvent été attirée et subjuguée par le message des principes de 1789, cela se fit dans la schizophrénie. A partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, une mince cohorte d'« évolués » d'apparence francisée milita pour l'assimilation totale des Algériens à la Cité française. Le résultat a été la trilogie célèbre de cheikh Ben Badis sur l'identité algérienne. « *Nous sommes des Musulmans, nous sommes des Arabes, nous sommes des Algériens* ». Comme le dit assez bien mon vieil ami, l'historien Mohammed Harbi, « *dès que les Algériens sont perdus, ils se réfugient dans l'islam* ». Cela converge avec l'expression de Jacques Berque : l'islam fut le « bastion de repli » pour les Algériens devant la conquête et la domination coloniale.

Cinquième point : la naissance de l'identité indépendantiste nationale. Ce qui est frappant, c'est que cette idée d'indépendance est née dans les années 1920 en France, dans les rangs de la première génération d'ouvriers

algériens – surtout kabyles –, principalement dans les mines du Nord et de Lorraine, à Paris, Marseille et Lyon-Saint Étienne. Mais, l'ironie du sort a voulu logiquement que le chef qui émergât fut un des rares « Arabes », Messali Hadj, de Tlemcen : parfaitement arabophone et citoyen, issu d'une confrérie musulmane populaire, il fut porteur de la norme sacro-culturaliste à la musulmane, même s'il fut un temps adhérent du Parti communiste. Des militants algériens constituèrent en 1926, avec quelques comparses tunisiens et marocains, l'« Étoile Nord-Africaine », sous la houlette du Parti communiste français. Ce n'est pas un hasard si, pour la première fois, une identité algérienne trouva quelque consistance chez ces immigrés : il est fréquent, dans l'histoire, de constater combien l'identité peut s'exprimer dans les marges ou dans l'exil. C'est souvent à l'extérieur que se créent les mouvements de reconquête et de résistance, comme l'illustre le célèbre « *Va pensiero* » du chœur des Hébreux dans le *Nabucco* de Verdi où l'identité hébraïque s'exprime dans l'exil. Cavour était, certes, italien, mais parfaitement francophone et de mère savoyarde, et Garibaldi était niçois.

Sixième point : le dépit de dépossession des élites rurales. La colonisation française a fait en sorte de substituer à de vieilles familles de notabilité rurale des parvenus fonctionnarisés. De ce fait, on a pu dire que le peuple algérien fut à ce moment un « peuple-classe » : en effet, malgré le maintien précaire d'une grande propriété algérienne, les grands propriétaires terriens furent en grande partie des colons français. La lutte des classes fut donc presque toujours, en même temps, une lutte anticoloniale, contrairement à ce qui a pu exister en d'autres aires du Tiers Monde, comme le Viêt-Nam par exemple. Il y avait bien quelques francisés, « jeunes Algériens » enseignants, médecins, etc., mais leur nombre était dérisoire. Ces élites secondarisées, dépossédées du pouvoir, sont à la base des neuf chefs historiques du 1<sup>er</sup> novembre 1954. Six d'entre eux sont issus de l'élite rurale déclassée – Hocine Aït Ahmed, Mohamed Boudiaf, Larbi Ben M'Hidi, Mustapha Ben Boulaïd, Ahmed Ben Bella, Krim Belacem –, les autres étant fabriqués par le parti – Mohamed Khider, Rabah Bitat et Mourad Didouche, seul citoyen du lot. La lutte pour l'indépendance est très largement en rapport avec cette dépossession d'élites rurales qui veulent reconquérir ce dont ils ont été dépossédés.

Septième point : les blocages coloniaux. Il y eut, en effet, ce qu'on a parfois appelé les « occasions manquées. » On entend par là les opportunités de réformer le système colonial qui auraient pu le rendre relativement acceptable et permettre, de ce fait, un passage en douceur vers l'indépendance, ainsi que cela s'était passé, relativement, en Égypte en 1922, en Inde en 1947, et ainsi que cela s'est produit en 1956, dans la Tunisie et le Maroc voisins. À vrai dire, pour qu'il y ait eu des « occasions manquées », il aurait fallu qu'il y ait eu des « occasions tentées ». Or, la bénigne loi Jonnart de 1919 ne changea pratiquement rien, si ce n'est au niveau des élections locales. La proposition de loi Blum-Viollette de 1936, qui consistait simplement à créer une vingtaine de milliers de citoyens algériens conservant leur statut

musulman, n'a pas abouti : le gouvernement Blum, devant les rodomontades coloniales, ne la présenta même pas aux chambres. En 1943, lorsque le modéré Ferhat Abbas signa le Manifeste du Peuple algérien, il lui fut opposé une fin de non-recevoir. Ce manifeste allait peu après, en 1944, donner son nom au front algérien précurseur du FLN, les AML (Amis du Manifeste et de la Liberté) avec les résultats qui s'ensuivirent et que vous connaissez.

Et même une fois la guerre déclenchée, lors des tentatives d'Alain Savary, ministre des Affaires tunisienne et marocaine, de conclure avec la délégation extérieure du FLN conduite par Ben Bella, Aït Ahmed, Boudiaf et Khider, un compromis dans le cadre d'une fédération nord-africaine, les dirigeants militaires français d'Algérie bloquèrent le processus qui devait s'enclencher à la conférence idoine de Tunis, en pratiquant le premier acte connu de piraterie aérienne : le 22 octobre 1956, l'avion qui les conduisait de Rabat à Tunis fut arraisonné par les militaires français et ses passagers passèrent tout le reste de la guerre en captivité. Savary démissionna du gouvernement socialiste Mollet, lequel intensifia la guerre. Il fallut attendre de Gaulle et l'année 1960 pour que les nouveaux fils d'un contact puissent être renoués. Mais, là comme auparavant, l'indépendance était bien inéluctable. Le résultat, ce fut un choc brutal, sans doute la plus féroce des guerres de décolonisation. Et l'explication qui a parfois été donnée de faire des Européens d'Algérie les responsables principaux des blocages ne résiste pas à l'examen.

Certes, ce million de « Pieds Noirs » était naturellement porteur de la discrimination et du racisme du système colonial. Mais il devait bien quelque part exister une entente structurelle entre eux et Paris pour que Paris accepte régulièrement de s'incliner devant les défis qu'ils lançaient à la « métropole » : ils représentaient *volens nolens* la France en site colonial ; ils étaient l'expression d'un nationalisme français qui se confondit finalement avec le *statu quo* colonial. Ceci dit, il y eut de rares exceptions : des chrétiens, des juifs ou/et des communistes firent leur le combat algérien pour l'indépendance. Mais, globalement, les Européens d'Algérie furent autant les expressions que les otages du système colonial. Il n'exista jamais de nation « créole » à l'israélienne ou à la sud-africaine. Et il ne se trouva jamais en Algérie de personnalité comparable à un Frederik De Klerk. Et il faut dire que les Nelson Mandela algériens n'émergèrent pas de façon décisive : comme tous les politiques, ils furent marginalisés par l'appareil militaire. La nuit suivant l'arraisonnement de l'avion de la délégation extérieure du FLN, on fit la fête à l'état-major de la *wilâya* 2 (Constantinois) : le kidnapping aérien qui avait enterré la conférence de Tunis était la garantie qu'une solution de compromis n'advierait pas et que le mot d'ordre de guerre à outrance permettrait bien à l'appareil militaire algérien en constitution de s'assurer la direction de ce qu'on appelait alors la « Révolution ». L'intransigeance des uns fut ainsi liée à l'intransigeance des autres.

Il y a eu un certain nombre de détonateurs précurseurs, avec toutes les insurrections depuis 1871. La grande insurrection à vecteurs confrériques de 1871 se solda par une sévère répression et par la confiscation de près d'un demi-million d'hectares. Le relais de la lutte armée défaite fut pris dans les décennies qui suivirent par des vagues d'émigration en Syrie. En 1916-1917, éclata l'insurrection du Sud-Constantinois, protestant contre la conscription obligatoire généralisée pour cause de guerre mondiale. Elle avait déjà des traits modernes, en cela qu'elle n'avait de caractère ni tribal ni confrérique avéré et qu'elle était déjà dirigée par des élites rurales ; mais elle manquait de l'indispensable fédération politique qui allait être réalisée seulement pendant la guerre de 1954-1962.

Le mouvement des AML, né en 1944, théoriquement front politique, fut en fait rapidement noyauté par le PPA. Ce fut dans une atmosphère d'exaltation, portée par la défaite française de 1940, puis le débarquement américain, porteur d'espoir, avec la Charte de l'Atlantique de novembre 1942, que se noua le drame qui allait marquer toute une génération : la manifestation de Sétif du 8 mai 1945 qui acclamait l'indépendance et revendiquait la libération de Messali Hadj. S'y produisit un affrontement meurtrier entre manifestants, forces de l'ordre et Européens. Elle fut suivie d'un mot d'ordre improvisé d'insurrection, sans directives, sans armes, sans direction sérieuse. La tentative insurrectionnelle, qui fit peut-être se lever 45 000 hommes, fut écrasée dans le sang. Il y eut plusieurs milliers de morts. Dès lors, naquit une hantise dans le Constantinois : renouveler la tentative avortée de 1945, mais cette fois en la réussissant. Le général Duval, qui avait dirigé la répression, est crédité d'avoir averti : « *Je vous ai donné la paix pour dix ans* ». A six mois près, ce n'était pas trop mal calculé : l'insurrection libératrice éclata le 1<sup>er</sup> novembre sur fond de crise du parti indépendantiste.

L'allumage de la mèche du 1<sup>er</sup> novembre 1954 sanctionna l'échec d'un réformisme colonial, parfois entrevu, mais jamais advenu. Il n'y eut pas vraiment, contrairement à ce qu'on a pu dire, d'occasions manquées, pour la raison qu'il n'y eut jamais, au fond, d'occasions tentées. Le 1<sup>er</sup> novembre 1954 consacra l'échec du politique. En 1954, on changea de registre. Sur les décombres de réformes dépassées, advint une ère nouvelle de douleur et de sang, répondant aux blocages politiques antérieurs – français bien sûr, mais aussi algériens. Comme le notait Mouloud Feraoun dans son journal le 20 février 1959, « *c'est terminé, il n'y a plus rien à réformer* » : le FLN réalisa le détachement radical d'avec le système colonial. L'indépendance était inéluctable et elle a abouti par la voie politique, beaucoup plus que par la voie des armes, même si elle a été initiée par la commotion des armes. Et elle a donné lieu, malgré le triomphe des civils, à un pouvoir largement militarisé, comme le montre très bien Madjid Bencheikh dans son ouvrage *L'Algérie, un système politique militarisé*.

**Amar MOHAND-AMER,  
maître de recherche  
au Centre national d'anthropologie sociale et culturelle d'Oran**

**L'esprit des accords d'Évian**

Les accords d'Évian de 1962 restent une date importante en Algérie comme en France. En Algérie, l'année 1962 est perçue de façon ambivalente. D'une part, et c'est le plus important, 1962 marque le recouvrement de la souveraineté. Mais cette date ouvre, par ailleurs, une nouvelle ère marquée par les difficultés rencontrées par le FLN historique et les institutions issues de ce même FLN pour dépasser leurs contradictions et taire leurs dissensions, cette situation ayant lourdement hypothéqué les premières années de l'indépendance, notamment sur le plan politique et institutionnel.

En France, 1962 est davantage synonyme, dans ses représentations les plus visibles et démonstratives, du « départ forcé » des Européens d'Algérie vers la France, des événements du 5 juillet à Oran ou des représailles dont ont été victimes des harkis. Le terme « harki » est utilisé ici dans un sens extensif. Il regroupe tous ceux qui, pendant la guerre d'Algérie, ont été considérés par le FLN ou par une partie de la population algérienne comme pro-Français et hostiles au projet d'indépendance nationale, cette définition restant réductrice compte tenu de la complexité de la situation en 1962.

Les accords d'Évian ne furent ni une honteuse capitulation sans défaite de l'armée française, comme on a pu le lire dans un certain nombre d'ouvrages, ni un obstacle à une victoire militaire de l'ALN, thèse qui a pu être soutenue au lendemain de l'indépendance. Les historiens savent qu'en 1962, la résolution du conflit ne pouvait être que politique, l'option militaire ayant montré ses limites. Les accords d'Évian sont un compromis politique dont le but est de répondre à la fois aux revendications principales du FLN (souveraineté nationale, intégrité du territoire, union de la Nation algérienne : ces revendications sont contenues dans la déclaration du 1<sup>er</sup> novembre 1954), et, en même temps, d'offrir des avantages économiques et militaires au gouvernement français, des garanties aux Européens d'Algérie et aux musulmans qui croyaient au projet d'une Algérie française ou ceux qui se sont retrouvés, pour une raison ou une autre, dans ce camp au moment de l'indépendance.

Ce qui caractérise les accords d'Évian, comme l'a écrit Raymond Aron en juin 1962, c'est qu'ils pouvaient réussir. Il y a cette espérance que, dans une situation très compliquée, ces accords pouvaient permettre à l'Algérie de dépasser ce cap dans les conditions les plus acceptables possibles. Les accords offraient des outils adéquats à leur réussite. Le temps d'abord : une période transitoire de trois ans devait être mise à profit pour créer les institutions et permettre aux Européens d'exercer des droits exceptionnels : outils politiques et militaires et engagements bien affirmés sur l'amnistie et le pardon.

La situation était assez difficile car les négociateurs d'Évian étaient soumis à trois défis. Le plus urgent était l'OAS. Cela n'est pas qu'une affaire franco-française, c'est aussi une affaire franco-algérienne. L'OAS a été un acteur incontournable en 1962 et même après en France. C'est une organisation militaire qui a fait preuve d'une grande efficacité meurtrière dans son action, ses principales cibles étant des civils : les Algériens d'une part, et les libéraux européens d'autre part.

Autre défi technique et symbolique à la fois : comment faire cohabiter deux armées – l'armée française de 400 000 hommes et l'ALN – sur le territoire algérien, pour une période qui pouvait s'étendre au delà de 1962 ? Le défi le plus problématique et le plus difficile à relever était de créer les conditions objectives garantissant une cohabitation pacifique entre tous les habitants d'Algérie.

Aujourd'hui, grâce aux archives en France et en Algérie, j'ai pu consulter les délibérations du Parlement du FLN à la veille des accords d'Évian, après les Rousses. On peut comprendre comment ces négociations ont pu être menées, éclairer les appréhensions, les malentendus et tous les obstacles qui ont surgi. Mais la question la plus importante est : y avait-il un esprit ?

L'esprit d'Évian, c'est avant tout une réelle volonté des deux parties de mettre fin à la guerre et d'arrêter les violences. C'est le sens à donner au blanc-seing qui a été donné aux négociateurs par le FLN. La quasi-totalité des dirigeants du FLN ont accepté le pré-projet des accords d'Évian. L'esprit d'Évian, c'est aussi la confiance rétablie. N'oublions pas qu'Évian vient en dernière étape de toute une série de pourparlers officieux et officiels, de rendez-vous politiques, d'événements politiques de grande ampleur qui pouvaient provoquer des ruptures irréparables. Je pense à l'affaire Si Salah<sup>1</sup>.

C'est aussi le fait que le gouvernement français reconnaisse le caractère national du peuple algérien et l'intégrité de son territoire, ce qui rendait caduc tout projet de morcellement de l'Algérie sur des bases communautaires ou ethniques, et, de ce fait, neutralisait la stratégie de l'OAS et de tous ceux qui prônaient d'autres solutions en dehors du cadre gouvernement français/FLN. C'est aussi une vision, un projet qui fera oublier les affres de la colonisation et les blessures de la guerre, au profit d'une Algérie post-indépendante nouvelle.

Ce projet a bel et bien existé. Ce n'est pas parce qu'il y a eu de grandes tragédies en 1962 qu'il faut le nier. Au moins au niveau des négociateurs du FLN, ce projet d'une Algérie « fraternelle » existait. Au niveau de la population, c'est une autre histoire. Ce projet était sérieux dans sa conception. Il s'appuyait sur des institutions solides, un gouvernement de fait, l'exécutif provisoire, qu'on connaît peu mais qui était la seule autorité légale

---

<sup>1</sup> *L'affaire Si Salah, appelée opération Tilsitt par l'État-major français, est une tentative de la part du gouvernement de de Gaulle de négocier une paix séparée avec Si Salah commandant et chef par intérim de la wilaya IV pendant la guerre d'Algérie.*

officielle de mars à septembre 1962. Ce n'était pas le FLN qui décidait mais cette autorité locale formée de membres du FLN et de membres de la société civile : Algériens et Européens. Ainsi qu'une armée de 40 000 à 60 000 hommes, constituée d'Algériens musulmans qui étaient « appelés » dans l'armée française. Le service national n'a été aboli qu'en mars 1962. L'objectif de cette force était le maintien de l'ordre et la lutte contre l'OAS, mais surtout un objectif symbolique et psychologique : rassurer, c'est-à-dire remettre de la confiance dans les relations entre les communautés. Surtout après cette année 1962 dont l'OAS a été l'acteur principal.

Pourquoi le FLN refuse-t-il la double nationalité aux Français après la période transitoire ? Parce qu'il considère que le fondement de cette indépendance, c'est le retour à la souveraineté nationale. La thèse du FLN est que l'Algérie préexistait à la conquête de 1830. Donc en 1962, ce n'est que le retour à la norme, la Nation algérienne ayant été mise sous le boisseau par le colonialisme pendant 132 ans. A l'indépendance, l'Algérie retrouve sa souveraineté. Il ne pouvait être question d'une souveraineté *a minima* pour les Algériens tandis que les Français auraient eu tous les droits dans un cadre politique.

Le FLN souhaitait-il le départ en masse des Européens ? La réponse est non. Je cite le témoignage de l'un des plus prestigieux chefs du FLN, Lakhdar Bentobal, qui disait à Joxe en mars 1962 : « *Nous avons besoin de certains Français qui doivent rester chez nous ; nous le revendiquons parce qu'ils ont l'expérience que nous n'avons pas. Nous avons besoin de leur aide, mais pas des gros colons* ». Selon ce témoignage et d'autres, on estimait à 500 000 au minimum le nombre d'Européens qui allaient rester en Algérie. En mars 1962, ce chiffre était loin d'être fantaisiste. Rares étaient ceux qui tablaient sur un départ massif. Une chose est sûre : les Algériens ne souhaitaient pas que huit Français sur dix quittent l'Algérie. Même les maquisards. Plus on monte dans la hiérarchie, plus la vision est positive et constructive. Ce qui importait le plus aux habitants de l'Algérie, c'était la fin de la guerre, la libération des prisonniers et le retour des réfugiés. Pour cette raison, mars 1962 est très important. Pendant toute une période, on s'est concentrés sur l'indépendance. Mais la fin de la guerre a été célébrée dans une grande liesse dans les douars. Pas dans les grandes villes, parce que l'OAS menaçait, mais dans les douars, les villages et les maquis, l'ALN de l'intérieur a été soulagée de la fin de la guerre. Les combattants algériens voulaient revoir leurs familles et retrouver une vie normale.

Sur le plan des institutions, la passation s'est effectuée dans de très bonnes conditions. Le 3 juillet, les Français remettent le pouvoir à l'exécutif provisoire et, le 20 septembre, à l'Assemblée nationale. Peu d'incidents ont eu lieu entre les deux armées.

Venons-en à une des questions les plus importantes de cette période : celle des violences en 1962. Oui, il y a eu des violences, notamment à l'encontre des harkis. Toutefois, aucun texte du FLN, du GPRA ou du Bureau politique n'appelait à des représailles contre les harkis. En revanche, au niveau

des wilayas, il y avait des directives allant dans le sens de la vengeance. Mais il y avait aussi des directives prônant le pardon et demandant aux moudjahidines de ne pas heurter la susceptibilité des harkis.

En signant les accords d'Évian, les dirigeants du FLN et de l'ALN étaient dans une logique d'apaisement. Les concessions qu'ils ont dû accepter en sont la preuve. Si le pari d'Évian n'a pas été tenu, c'est en raison des ressentiments qu'une guerre dure a attisés. Sortir de 132 ans de colonialisme sans séquelle était une gageure.

**Ali HAROUN,  
ancien membre du Conseil National de la Révolution Algérienne  
dirigeant du FLN en France**

**Le congrès de Tripoli et la fin du FLN historique**

Vous avez entendu des spécialistes, des historiens, des chercheurs. Dans le cadre des dix minutes qui me sont accordées, je voudrais tout simplement intervenir comme acteur et témoin d'un événement très important et pourtant occulté de l'histoire de la guerre d'Algérie. Les Algériens n'en ont pas parlé. Il n'y a probablement pas eu de volonté d'effacer totalement cet épisode peu glorieux, mais une certaine pudeur a fait qu'il n'a, jusqu'à ce jour, pas été évoqué. On peut, dans certaines circonstances, mourir pour son pays. Mais mentir, non. Il est temps aujourd'hui, cinquante ans après les faits, de faire la lumière sur le dernier congrès du FLN.

Les événements s'inscrivent dans une période très courte, du 27 mai au 6 juin 1962. Il convient de préciser qu'ils furent algéro-algériens. Le colonialisme ne saurait à cet égard servir de prétexte pour justifier les désastreux résultats de ce congrès.

Le cessez-le-feu est signé en mars 1962. Certains membres de la direction du FLN estiment nécessaire de réunir un congrès extraordinaire pour envisager l'avenir de l'Algérie, prochainement indépendante, et celui du Front de Libération Nationale, parti unique et exclusif. On sait que de Gaulle espérait inclure des « résidus » du MNA, d'autres interlocuteurs ainsi que la mythique « Troisième force ». Mais, la réalité du terrain fit que les discussions d'Évian furent menées par les représentants du gouvernement français et par ceux du FLN uniquement. C'est dire si ce parti allait jouer un rôle décisif et exclusif dans l'avenir de l'Algérie.

Le congrès se réunit le 27 mai 1962. Les congressistes sont saisis de deux textes : un projet de programme rédigé à Hammamet en Tunisie qui deviendra, une fois adopté, la plateforme de Tripoli, et un autre texte relatif au Parti, au Bureau politique et à la manière d'implanter le parti dans l'Algérie

indépendante. Pourquoi implanter le parti ? Parce que, dès lors que l'on opte pour un parti unique, diriger le parti unique, c'est diriger le pays.

Le premier texte, plutôt idéologique, est discuté pendant quatre ou cinq jours en séance plénière. Une commission est désignée pour en rédiger la version définitive, tenant compte des observations formulées par les congressistes lors des débats. Cette version amendée, soumise à l'Assemblée, est adoptée sans aucune opposition ni abstention. Le texte étant voté à l'unanimité, cela signifie que lorsque, plus tard, la confrontation interviendra, aucune des deux tendances ne pourra invoquer une opposition idéologique pour légitimer sa position. On ne peut soutenir, comme certains l'ont fait, pour justifier l'exclusion des autres, que les révolutionnaires l'emportèrent sur les contre-révolutionnaires.

Lorsque les congressistes abordent le deuxième point relatif à la création et à la direction du Parti, la discussion s'échauffe. Comme d'habitude, personne n'osait s'afficher candidat au sein du Conseil national de la révolution algérienne (CNRA). Cet organe regroupait cinquante-deux maquisards, anciens maquisards, résistants et détenus, tous au passé prestigieux. Il eût été inconvenant de présenter sa candidature, tellement les mérites des uns équivalaient ceux des autres. Aussi, était-il de coutume de désigner une « commission de sondages » qui entendait, sous le sceau du secret, l'ensemble des électeurs pour savoir qui, parmi eux, était susceptible de recueillir les deux tiers des voix. C'est ainsi que, le 5 juin 1962, la commission procéda aux sondages habituels. Après 24 heures de consultations, Mohammed Seddik Ben Yahia, qui la présidait, se présenta devant l'assemblée plénière pour déclarer :

*« En ce qui concerne le problème de la désignation de la direction, nous avons entendu les avis de tous les membres de l'assemblée. A la lumière de ces avis, nous avons essayé de proposer à vos suffrages une liste susceptible de recueillir la majorité des deux tiers et qui soit acceptable par les frères qui la composent. Nous avons le triste devoir de vous informer que nous avons échoué dans notre mission. En conséquence, nous vous proposons, sans aucune ouverture des débats, de désigner une autre commission. »*

Ben Yahia, dans sa sagesse, propose de ne pas rouvrir les débats. Il s'était, en effet, rendu compte qu'entre ces hommes qui sortaient d'une guerre de huit années, la lutte avait certes suscité des sentiments d'amitié mais également de profonds antagonismes. La discussion s'envenime, et sans qu'on y prenne garde, le débat s'engage. Une violente altercation oppose alors le vice-président Ben Bella au président Ben Khedda.

Après de longs moments d'agressivité verbale, dont celle de Ben Bella atteignant l'honneur du Président du GPRA, Omar Boudaoud, qui présidait les débats, suspend la séance avec ces mots : *« Demain, les esprits apaisés, nous poursuivrons les débats ».*

Mais le Congrès s'effiloche et, le lendemain, chacun s'en retourne de son côté. Pendant trois semaines, on tait cet échec, le premier de cette gravité depuis la création du CNRA. La presse s'interroge : pourquoi aucun communiqué ni déclaration n'a sanctionné les résultats du Congrès ? Six semaines plus tard, le 20 juillet 1962, Ahmed Ben Bella, qui s'est désolidarisé du GPRA, se trouve à Tlemcen et annonce publiquement que son groupe majoritaire à Tripoli entérine les décisions du congrès et déclare le Bureau politique du Parti, constitué des cinq anciens ministres détenus (Aït Ahmed, Ben Bella, Bittat, Boudiaf et Khider), auxquels sont adjoints Mohammedi Saïd et Hadj Benalla.

Ce Bureau Politique se déclare investi de l'autorité suprême. Cependant, Aït Ahmed et Boudiaf refusent d'y participer et d'autres hauts responsables membres du CNRA ne l'acceptent pas davantage. Ben Bella soutient qu'en dépit de la majorité dont il disposait, le congrès n'a pu désigner le Bureau Politique du fait de la suspension des débats et de la « fuite » de certains ministres. Il ajoute qu'après le congrès, de nombreux membres du CNRA auraient signé un « PV de carence » à l'encontre du GPRA.

A ce stade, il convient de rappeler qu'en juillet-août 1962, les maquisards de l'intérieur disposent encore de leur armement et que les wilayas intérieures II, III et IV n'entendent pas se soumettre au diktat du « groupe de Tlemcen ». Parallèlement, l'armée des frontières, forte de 45 000 hommes parfaitement entraînés et équipés sous la direction de Boumediene, constitue la force de frappe de Ben Bella.

Entre les deux armées, l'affrontement était inévitable. Après de violents combats qui causent un millier de morts, les wilayas de l'intérieur s'inclinent. Enfin, un cessez-le-feu intervient le 4 septembre 1962. Ben Bella a désormais les mains libres pour établir, à son gré, la liste des députés à l'Assemblée Nationale Constituante, laquelle allait rédiger et voter la Constitution. Ben Bella devient ainsi le premier chef de l'État et Boumediene, le premier ministre de la Défense, chef de l'Armée Nationale Populaire.

Ainsi l'Algérie entamait les pas balbutiants de son indépendance.

Je ne voudrais pas terminer ces quelques mots sur une note pessimiste, car si la guerre d'Algérie, que nous appelions pompeusement « Révolution Algérienne », a été une véritable épopée pour ceux qui l'ont vécue, elle fut menée par des hommes dont les défauts étaient à la mesure de leurs grandes qualités.

**Abdelmadjid MERDACI,**  
**sociologue et historien, professeur à l'université Mentouri de Constantine**

### **L'hypothèque des rapatriés**

S'agissant de l'intitulé du colloque, la construction de l'avenir peut être l'otage d'hypothèques de tous ordres. Il y a une hypothèque « rapatriés » qui interdit de regarder et de lire l'histoire et de comprendre le passé. Il y a un aspect important pour le chercheur, c'est le rapport à son objet, à son terrain et à son propre pays, et ensuite le système d'échange concernant le rapport qui permet à l'information et à la connaissance de circuler. Une de nos collègues appelait, tout à l'heure, au décloisonnement de la recherche. Depuis que j'ai commencé à travailler modestement sur ce sujet, cet appel est récurrent. De ce point de vue, nous sommes dans un système d'échange inégal. Quand un ouvrage important sort en France, il est réédité en Algérie très rapidement. Parallèlement, il y a des colloques très importants en Algérie qui ne donnent pas lieu aux mêmes publications en France.

Comment peut-on construire l'avenir dans la méconnaissance du passé ? Est-ce que les Algériens connaissent leur histoire ? La réponse est non. Pour différentes raisons. D'abord, parce qu'il y a eu la mise sur pied d'un système politique autoritaire qui contrôlait, notamment, le passé et l'histoire de la guerre d'indépendance. L'histoire officielle était faite de mensonges, d'occultations, de manipulations, de validation de la violence, de négation des dimensions politiques des apports de l'histoire du mouvement national ; tout cela est une donnée réelle de l'Algérie indépendante. Maintenant, il est de bon ton de stigmatiser les mensonges de l'histoire officielle de l'Algérie.

Pourquoi les Algériens ont-ils accepté de cohabiter avec le mensonge, l'occultation et la manipulation ? Je pense que c'est parce qu'il fallait du temps pour permettre la cautérisation des fractures algériennes. Ainsi, lorsqu'on évoque la colonisation et la guerre d'indépendance, le discours général est celui de « la colonisation infâme ». Mais nous n'avons pas étudié dans quelles conditions nos parents, nos grands-parents et nous-mêmes avons connu la colonisation et la guerre, et quelles étaient les positions des uns et des autres.

Il y a une sorte de consensus sur le grand « colonat » : l'exploitant puissant qui a bénéficié des dépossessions des terres, qui a bloqué les réformes et qui avait un impact politique auprès du Parlement français, au niveau des lois et réformes proposées par le gouvernement français métropolitain, etc. Tout cela est exact.

Mais il y a aussi le « petit peuple blanc », les « gens biens » de l'Algérie quotidienne. Ce sont ces gens là qui m'intéressent. Pourquoi ? Parce que, dans leurs rapports à la puissance tutélaire, les Européens d'Algérie, qui sont des migrants francisés en 1889, ont eux aussi été touchés par un « syndrome algérianiste » qui penchait, jusque dans les années 30, pour l'autonomie par rapport au gouvernement français. En second lieu, l'Algérie

française a été un cadre d'acculturation et d'assimilation pour ces migrants qui venaient de partout : Espagne, Italie, Malte, Suisse, Allemagne... Il y a eu un socle européen d'Algérie. Pendant les négociations d'Évian, on ne parlait pas des Français d'Algérie mais des Européens d'Algérie.

Cinquante ans plus tard, quand on revient sur ce passé, c'est ce que j'appelle le syndrome ou « l'hypothèque rapatriés » qui domine. Il faut rappeler dans quelles conditions s'est effectué le « rapatriement ». En réalité, il n'y a pas eu de rapatriement proprement dit, mais un départ massif – une sorte d'abandon – des Européens d'Algérie. Là encore, il faut remettre l'histoire en perspective. L'un des motifs de la guerre menée par l'OAS contre la politique du général de Gaulle était la lutte contre la politique de l'abandon. Pour l'OAS, de Gaulle a abandonné l'Algérie.

Or, le gouvernement français avait obtenu un certain nombre de garanties pour les Européens d'Algérie de la part du GPRA dans le cadre des négociations d'Évian. L'hypothèse d'un rapatriement n'a été évoquée, ni par les négociateurs français, ni par les représentants du GPRA. Le ministre de l'intérieur du GPRA tablait même sur le maintien d'un minimum de 600 000 français en Algérie. En réalité, le rapatriement s'est imposé aux pouvoirs publics français. Il a donné lieu au premier communautarisme dans la société française : le communautarisme rapatrié.

Aujourd'hui, le discours qui domine dans l'histoire savante véhiculée par les médias français est un discours victimaire : les rapatriés sont des victimes. Je crois qu'il faudrait revenir à l'histoire telle que racontée par les rapatriés eux-mêmes et je pense notamment à ceux qui ont animé et dirigé l'OAS. Pour l'essentiel, les rapatriés – je ne dis pas la totalité, de même que tous les Algériens n'ont pas été au FLN – étaient des Européens en armes, c'est-à-dire qu'ils étaient organisés dans les unités territoriales, et je renvoie sur ce point au témoignage de Jean-Jacques Susini<sup>1</sup>. Ce sont des guerriers civils, des civils armés qui ont fait la guerre, notamment aux populations civiles en Algérie, qui ont frappé aussi les libéraux européens, les gendarmes et les CRS français et, par la suite, les soldats français. Donc, ceux qui reviennent en France au cours de l'année 1962 ne sont pas des victimes.

Il y a trois mois à Marseille, où je me trouvais pour l'ouverture d'une manifestation, j'ai encore entendu « FLN assassin », cinquante ans après ! Ce sont des gens qui dans la profondeur de leur conviction, contestent la légitimité du combat des Algériens pour l'indépendance, légitimité qui a été longtemps représentée par le FLN entre 1954 et 1962. Il faut s'interroger sur cela, car le discours victimaire des rapatriés est largement relayé par les médias en France, sans examen critique. On ne leur demande pas quelles étaient leurs positions. Avez-vous pris les armes ? Une large partie de ceux qui se réclament du rapatriement aujourd'hui en France sont des vaincus de la guerre. Il faut revenir aux conditions dans lesquelles l'OAS, dès sa création en janvier 1961 en Espagne puis, une fois implantée en Algérie, a conduit une

---

<sup>1</sup> *Fondateur historique de l'OAS.*

guerre déterminée, avec des objectifs précis formalisés par Salan et Jean-Jacques Susini pour rendre inapplicables les accords d'Evian et ce qui allait conduire à l'indépendance de l'Algérie. Ils étaient les acteurs d'une guerre. Pas une guerre périphérique : de 1961 à juillet 1962, ils étaient au cœur de la guerre, ils sont un marqueur de l'évolution de la guerre d'indépendance algérienne. L'OAS et les Européens qui ont pris les armes et participé à des massacres de civils au quotidien sont des soldats en armes vaincus, qui ont choisi le repli.

On lit et on écrit que l'exode a été imposé. Mais par qui ? Si le FLN a été battu militairement et si l'ALN n'existait plus, comme le prétend la thèse et comme le répètent les historiens, alors comment a-t-elle pu imposer par les armes le départ de la communauté européenne ? Comment le FLN battu militairement pouvait-il encore tuer des civils en 1962 ? Pour mémoire, je rappelle la recommandation de Benyoucef Benkhedda, président du GPRA, donnée aux hommes de la zone autonome d'Alger au moment des discussions avec l'OAS, préconisant de ne pas répondre aux provocations, de garder le calme et la discipline. La stratégie du FLN était de conduire à leur terme des négociations très avancées, pas de porter les armes contre la population européenne, ni d'imposer le départ des Européens d'Algérie. Ces éléments doivent être rappelés à la mémoire et portés au débat. Je connais des Européens d'Algérie qui avaient pris fait et cause pour l'indépendance de l'Algérie et qui se sont organisés, mais leur voix ne passait pas. Il y a des organisations de pieds noirs progressistes mais on ne les connaît pas et, surtout, on ne les entend pas. La voix des rapatriés victimaires domine le débat public. De mon point de vue, cela constitue une hypothèque. Chaque fois qu'il y a une manifestation en rapport avec l'histoire de l'Algérie, cette hypothèque est réactivée. Que reste-t-il de ceux qui ont vécu en Algérie ? Ils en sont aujourd'hui à leur troisième génération. Certains courants politiques instrumentalisent cette mémoire victimaire, et pas uniquement dans le sud de la France.

Il est temps de passer au cap des échanges entre historiens, et entre les historiens et leur société. Nous nous connaissons et nous connaissons nos travaux réciproques mais ces derniers ne sont pas connus par la société. Tant que la connaissance et le savoir historique de Sylvie Thénault, de Guy Pervillé, de Gilbert Meynier, ou de Benjamin Stora ne touchent pas les Français et les Algériens, les ersatz d'histoires, les histoires de l'immédiat et les discours convenus continueront de prendre le pas sur l'Histoire. Or, il est dans l'intérêt de votre pays et du mien de construire l'avenir sur des bases sereines, apaisées et, surtout, scientifiques : il faut donc lever les hypothèques et notamment celles concernant les rapatriés.

**Matthew CONNELLY,  
professeur d'histoire à Columbia University**

**Comment la guerre d'Algérie a donné l'indépendance à la France ?**

Je souhaiterais m'interroger, durant cet exposé, sur les raisons pour lesquelles la guerre d'Algérie suscite encore autant d'émotion cinquante ans après. Comment la société française a-t-elle survécu à ce traumatisme national ? Comment la France a-t-elle finalement « donné son indépendance » à l'Algérie ? Je pense que la guerre d'Algérie doit être considérée comme un conflit international. Pour comprendre cette histoire, nous devons la resituer dans un contexte plus large : un contexte mondial.

Les historiens ne peuvent pas prouver que l'indépendance était inévitable. Il est possible qu'avec une stratégie différente, dans un monde différent, le résultat eut été différent. Ce que nous pouvons faire, en revanche, c'est expliquer comment cette guerre particulière a été combattue, comment la France a perdu, certes, mais surtout comment le FLN a gagné.

Cette guerre a été la première guerre de libération nationale moderne. C'est ce qui en a fait un modèle pour l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de Yasser Arafat et pour le Congrès national africain de Nelson Mandela. Les rebelles ont mobilisé les correspondants étrangers, l'ONU et l'opinion internationale. Ils ont utilisé les conférences de presse visant l'opinion mondiale et le droit international, plus que les objectifs militaires. A la fin, plutôt que de se risquer à franchir les barrières fortifiées autour de l'Algérie, les ministres algériens ont rallié contre la France la majorité de l'Assemblée générale de l'ONU, ont obtenu les honneurs lors d'innombrables conférences internationales et recueilli des salves d'honneur dans de nombreux pays. Les armées et les responsables rebelles en exil, au Maroc et aux frontières de l'Algérie, étaient armés et financés par des pays aussi divers que l'Arabie Saoudite et la Chine communiste. Ces réalisations ont encouragé les insurgés en Algérie à continuer leur lutte.

Pendant la même période, les dirigeants français ont été frustrés par le manque de soutien de leur allié américain. Cette distance n'était pas seulement due au million de colons que comptait l'Algérie française ; le gouvernement américain jugeait qu'elle était en première ligne de ce que le ministre des affaires étrangères de l'époque appelait un « choc de civilisations ». C'est d'ailleurs dans les années 50 que les dirigeants français ont qualifié la guerre de choc de civilisations. C'est la raison pour laquelle ils comptaient sur un soutien de leurs alliés, et particulièrement des Américains. Ils craignaient que la défaite en Algérie favorise la propagation de l'islamisme fanatique, y compris sur le territoire français, *via* les immigrants musulmans. Pour autant, l'intégration pleine de l'Algérie à la France représentait également un danger pour le président de Gaulle, comme il s'en est livré à Guy Pervillé : « *Si nous faisons l'intégration, si tous les arabes et berbères d'Algérie étaient considérés comme français, comment les empêcherait-on de venir s'installer*

*en métropole, alors que le niveau de vie y est tellement plus élevé ? Mon village ne s'appellerait plus Colombey-les-deux-Eglises mais Colombey-les-deux-mosquées. »*

De Gaulle a accepté que l'Algérie ait une certaine forme d'autonomie limitée dans une grande fédération mais pas une véritable indépendance, et absolument pas la souveraineté. Mais il est devenu obsédé par l'impact de la guerre sur l'influence de la France dans le monde et cela a accru sa dépendance à l'égard du soutien des États-Unis dans ce conflit international. De Gaulle aimait prétendre que la France a donné son indépendance à l'Algérie – André Malraux appelait cela « une victoire sur nous-mêmes » –, comme s'il avait gagné, et pas les Algériens. Mais de Gaulle a dû en rabattre par rapport à son plan initial et a dû finalement accepter l'indépendance totale de l'Algérie.

La victoire du FLN a été gagnée sur la scène internationale. Vu à travers ce prisme plus large, nous pouvons commencer à comprendre pourquoi, une fois libérée de ses fardeaux coloniaux, la France n'avait plus besoin des Américains. En libérant l'Algérie, les Français se sont libérés eux-mêmes. Au lieu de reconnaître leur défaite, les Français devraient se souvenir que la guerre fut une réussite, un combat mené par les Français pour racheter la véritable France généreuse en donnant aux Algériens leur indépendance. C'est ce qui explique que de Gaulle ait combattu si longtemps, et si âprement, tout ce qui était susceptible d'internationaliser le conflit, même après les accords d'Évian.

Aujourd'hui, les luttes annuelles à l'ONU, les affrontements avec les alliés, les campagnes diplomatiques tous azimuts sont bien oubliés. En revanche, l'usage de la torture, l'abandon des harkis et le rapatriement des pieds-noirs sont devenus le plus répandu des secrets. Pourquoi ? Dans son célèbre essai *Qu'est-ce qu'une Nation ?*, Ernest Renan écrivait : « *L'essence d'une Nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun et aussi que tous aient oublié bien des choses. [...] Tout citoyen français doit avoir oublié la Saint-Barthélemy, les massacres du Midi au XIII<sup>e</sup> siècle* ». L'ironie est que seuls les Français peuvent comprendre ces allusions. Seuls les Français sont capables de l'acte collectif d'oublier.

Pour Ernest Renan, « *avoir oublié ces antiques tragédies est un devoir civique capital* ». Les Albigeois et leurs persécuteurs, les huguenots et les catholiques sont réconciliés comme un ensemble soudé par des drames nationaux, même s'ils auraient eu du mal à se reconnaître comme tels. Mais aujourd'hui, il est douteux qu'il y ait suffisamment de Français qui se soucient des divers épisodes des guerres de religions de l'Europe médiévale pour que l'acte collectif « d'oublier » ait cet effet incantatoire. C'est vrai pour les laïcs, mais plus encore pour les musulmans qui ne se passionnent guère pour les luttes sectaires entre chrétiens remontant à plusieurs siècles.

La guerre d'Algérie, avec la torture, le massacre de Charonne, l'abandon des harkis, est désormais la tragédie que les Français devraient

oublier et dont les protagonistes ressemblent le plus à la société contemporaine. Ils forment une part de la mémoire collective qui permet, même aux pieds-noirs les plus amers et aux harkis les plus marginalisés, d'exprimer leur « francité » à travers des querelles qu'ils partagent avec leurs compatriotes. Ce qui était perçu à l'époque comme un conflit international, religieux, et même civilisationnel est désormais perçu, de façon rassurante, comme une lutte entre deux nationalismes, voire deux visions du monde en concurrence.

Les gens me demandent pourquoi moi, un Américain, je m'intéresse à la guerre d'Algérie. La question n'a de sens que si l'on pense la guerre comme un conflit ne concernant que les Français. Mais je crois que l'histoire française a encore un sens universel. Elle importe pour le monde entier. Si nous pouvons commencer à nous rappeler la guerre d'Algérie comme un événement historique mondial, je pense que nous pouvons mieux comprendre les origines de notre époque. On pourrait même commencer à imaginer des formes d'appartenance non seulement à une Nation ou à une autre, mais à un monde qui semble se rassembler et se disloquer à la fois. Ce serait une victoire sur nous mêmes.

#### **De la salle**

Je suis très contente d'avoir entendu ce qu'on essaie de répéter depuis plusieurs années. J'ai une question pour Ali Haroun. J'ai vécu pendant plusieurs années avec une confiance qui m'a été faite selon laquelle, au Congrès de Tripoli, une âpre discussion aurait opposé ceux qui voulaient faire référence, dans la Constitution algérienne, à la religion d'État et ceux qui ne le souhaitaient pas, dont M. Benyahia. J'aimerais savoir, enfin, la vérité historique à ce propos.

#### **De la salle**

Je voudrais rebondir sur le propos de M. Merdaci, qui disait que les Algériens ne connaissent pas leur histoire, en ajoutant que les Français ne connaissent pas leur histoire algérienne. C'est également le cas pour les Français d'origine algérienne, les descendants de l'immigration. Peut-être du fait du silence pudique de leurs parents mais aussi du fait du silence des manuels scolaires.

#### **De la salle**

Les Algériens avaient conscience qu'il y avait des Français libéraux qui avaient compris les injustices dont ont été victimes les Algériens et qu'ils défendaient aussi les intérêts des « petits blancs », qui étaient aussi des victimes innocentes et que nous n'oublions pas. Il y avait, parmi ces Français

libéraux qui ont participé à la guerre du côté des indépendantistes, des gens qui ont été torturés et qui ont été victimes de l'OAS.

Ceci précisé, je voudrais aussi rebondir sur l'intervention de M. Ali Haroun qui a beaucoup survolé les accords de Tripoli, pour dire qu'on ne peut pas écrire l'histoire de l'Algérie sans se référer aux archives de la révolution algérienne et en les transcrivant fidèlement. Parce que ces archives que j'ai lues en détail, comme les procès verbaux du CNRA, montrent bien les problèmes de la révolution algérienne depuis le début. Il ne s'agit pas de prendre un PV et de le schématiser à l'extrême. S'agissant de la discussion de l'accord des Rousses, il faut savoir que, bien que les accords d'Évian aient été votés, ils ont soulevé le mécontentement des participants et que c'est au CNRA qu'on n'a pas voulu prendre en compte les négociateurs d'Évian, MM. Belkacem et Ben Khadda n'avaient pas l'accord des participants et un procès verbal de carence a été dressé.

### **De la salle**

J'étais à Philippeville au moment de l'indépendance et la foule scandait : « Yahia Ben Khadda ». Et je n'ai pas compris qui l'avait désigné et comment il avait disparu aussi vite, puisque vous avez parlé de Ben Bella dès la fin juillet.

Deuxièmement, et pour rebondir sur l'intervention de M. Connelly, il est souvent dit qu'au moment de la fin de la guerre d'Algérie et au moment des accords d'Evian, le FLN était battu militairement et que l'indépendance est venue à cause des discussions internationales. Je peux vous dire que la presqu'île de Collo où j'étais lieutenant était loin d'être pacifiée au moment du cessez-le-feu, puisque moi-même, qui étais plutôt pour l'indépendance de l'Algérie, j'étais en négociation avec le FLN qui était en face de moi et qui interdisait tout passage dans la presqu'île.

Un officier américain avec qui je suis en relation me disait que les Américains s'intéressent toujours à la guerre d'Algérie et que le film *La bataille d'Alger* de Pontecorvo sert à préparer les cadres de l'armée américaine dans les écoles d'officiers américaines appelés à intervenir en Afghanistan ou en Irak.

### **Ali HAROUN**

S'agissant de la religion au congrès de Tripoli, je confirme ce qui a été dit. Le procès verbal de ce congrès est consultable aux archives nationales.

Les problèmes idéologiques, religieux et autres ont fait l'objet de la plateforme de Tripoli qui a été rendue publique. Elle se trouve dans les archives également.

En effet, j'ai survolé les archives du CNRA, mais je ne pouvais pas faire autrement en dix minutes. Ben Khadda a disparu. Pourquoi ?

### **Abdelmajid MERDACI**

Je ne parlerais pas d'archives de la révolution, qui implique un parti pris particulier, mais d'archives de la guerre d'indépendance. Elles sont globalement accessibles aux chercheurs. Elles sont sous scellés au niveau du ministère de la Défense nationale. A chaque colloque ayant lieu en Algérie, les historiens algériens demandent publiquement la libération des archives pour leur permettre de travailler. Une partie des archives a été déposée à la Bibliothèque nationale, notamment grâce à Mohammed Harbi auquel il faut rendre hommage. On a un gros problème pour travailler dans des conditions ordinaires. J'ajoute que le passé est, en Algérie, un enjeu de pouvoir jusqu'à aujourd'hui. Il y a de ce fait une « privatisation de la mémoire de la guerre », des documents, des photos... Voilà les problèmes auxquels nous sommes confrontés.

### **Gilbert MEYNIER**

Ben Khadda, qui était président du GPRA depuis août 1961, a été éliminé à l'été 1962. Simplement parce que l'État major général de l'armée des frontières a pris le pouvoir sur le plan militaire et est venu à bout du GPRA. Tout le monde est d'accord là-dessus.

Sur le fait que l'ALN ait été battue militairement, il faut nuancer. Vous avez raison, Monsieur, de dire qu'il subsistait des unités de l'ALN. Mais elles étaient souvent cachées dans des grottes ou dans des forêts parce qu'elles n'avaient plus d'armes. Je ne suis pas sûr que l'armée des frontières ait beaucoup insisté pour essayer de leur en faire passer.

### **Matthew CONNELLY**

J'ai travaillé, il y a treize ans, aux archives nationales à Alger et en tant qu'Américain, on m'a donné l'autorisation de les consulter. Je suis d'accord sur la nécessité d'ouvrir toutes les archives, y compris en France et aux Etats-Unis.

S'agissant de l'influence de la guerre d'Algérie sur les officiers américains, je confirme. En plus du film de Pontecorvo, beaucoup de livres d'anciens combattants de la guerre d'Algérie ont été traduits et ont une influence certaine dans le développement tactique et stratégique. C'est dommage de se concentrer ainsi sur la tactique militaire, car c'est faire peu de cas de la manière dont les Algériens ont gagné cette guerre sur le plan diplomatique. Les Américains continuent de se concentrer sur les questions militaires au lieu de se concentrer sur les questions politiques.

**Amar MOHAND-AMER**

Entre juillet et septembre 1962, il y a eu une période de carence des institutions du FLN, du fait de la disparition des institutions nées de la guerre, le GPRA et le CNRA, mais aussi du fait du changement de nature et de statut de l'armée de libération nationale du fait de l'intégration en masse de dizaines de milliers de « marsiens », ces Algériens qui ont rejoint l'ALN à partir de mars 1962, et notamment à partir de juillet, et qui ont complètement changé la nature de l'ALN. C'est important pour comprendre la physionomie de cette année 1962.

## TROISIÈME TABLE RONDE

### 1962 – 2012 COMMENT RÉCONCILIER LES MÉMOIRES ?

**Animateur** : Sonia MABROUK, journaliste à *Public Sénat*.

**Intervenants** :

- Fatima BESNACI-LANCOU, éditrice, fondatrice de l'association « Harkis et droits de l'Homme » ;
- Pascal BLANCHARD, chercheur au laboratoire « Communication et Politique » du CNRS ;
- Laetitia BUCAILLE, sociologue, maître de conférences à l'université Victor Segalen / Bordeaux ;
- Joëlle HUREAU, historienne ;
- Gilles MANCERON, historien ;
- Danielle MICHEL-CHICH, journaliste, essayiste et traductrice.



## OUVERTURE

**Sonia MABROUK,**  
journaliste à *Public Sénat*

Merci, Monsieur le Président, pour avoir organisé ce colloque et pour m'y avoir associée. Pour la journaliste que je suis, l'intérêt est immense pour ce sujet, pour cette histoire. Et personnellement, pour la franco-tunisienne que je suis, le regard est impliqué pour les frères algériens et pour le pays d'adoption qu'est la France.

Un mot sur le sujet précis dont nous allons débattre. Comment réconcilier les mémoires ? Les « mémoires » sont multiples, diverses et plurielles ; il y a des « conflits de mémoires », des « concurrences de mémoires ». Deux questions sont posées : d'abord, peut-on réconcilier les mémoires et les faire converger avec le temps, avec l'apaisement, sans oublier les blessures, les souffrances et les rancœurs ? Ensuite, comment construire et inventer un avenir commun et apaisé ? Chacun de vous ici a un lien physique, personnel ou intellectuel, ou les trois, avec l'Algérie. Certains portent les marques et les souffrances dans leur cœur et dans leur chair. C'est la raison pour laquelle j'ai interverti l'ordre des intervenants. Je donne tout de suite la parole à Danielle Michel-Chich, journaliste, essayiste, auteur de la *Lettre à Zohra D.*, un livre dans lequel vous vous adressez à Zohra Drif, celle qui, il y a cinquante ans, a posé la bombe dans le *Milk Bar* d'Alger où vous vous trouviez avec votre grand-mère...

## INTERVENANTS

**Danielle MICHEL-CHICH,**  
journaliste, essayiste et traductrice

### **Un regard sur le terrorisme : lettre à Zohra Drif**

Je suis un regard singulier en ce sens que je parle à la première personne et non pas en tant que chercheuse. Cela permettra aux autres intervenants d'élargir après.

Réconcilier les mémoires...

Un titre que j'aime car il englobe des mémoires catégorielles et éclatées : celle des appelés, celle des harkis, celle des moudjahidine, des pieds-noirs, celle des femmes aussi, dont on a parlé ce matin. Malheureusement, ces mémoires me semblent parallèles pour l'instant, dans le

sens où elles ne se rencontrent pas. C'est bien de vouloir les « réconcilier » parce que, par définition, pour vouloir se réconcilier, il faut un point d'accrochage. Cela signifie qu'on ne se contente pas de s'ignorer mais qu'on s'écoute.

Sonia Mabrouk rappelait à l'instant pourquoi j'étais là. Le 30 septembre 1956, j'étais au *Milk Bar* d'Alger avec ma grand-mère, qui a été tuée, et j'ai perdu une jambe. Voilà. Point. La question est : où se situe ma mémoire personnelle dans cette mémoire collective qu'on essaie de bâtir ?

La mémoire est un objet d'histoire, qu'on « construit » dit-on, et d'ailleurs, autour de cette table, il y a des historiens, des chercheurs, des sociologues, mais moi je ne fais pas partie de tous ces groupes. Je suis un « témoin » : celle qui raconte dans cette lettre adressée à Zohra Drif, qui a posé la bombe du Milk Bar, ce que j'ai fait moi de cette histoire qui a été la mienne.

Mais, je pense être davantage qu'un fournisseur de matière pour l'historien. Je pense être moi-même une mémoire, une mémoire vivante.

A ce titre, je pense pouvoir contribuer à la mémoire collective à laquelle nous essayons de travailler aujourd'hui.

Ce que je vais faire avec vous, ça n'est pas vous raconter le livre que j'ai écrit – ça n'aurait pas de sens –, mais plutôt analyser avec vous les très nombreuses réactions que j'ai recueillies depuis la parution du livre en février dernier. Je vais analyser avec vous ces réactions parce qu'elles participent de la construction de la mémoire aussi. J'ai parlé du livre devant de nombreux auditoires, dans les médias, dans des émissions de télévision. Toutes les réactions que cela a suscité ont été surprenantes et montrent bien tout ce que la mémoire de cette période n'est pas, ou plus exactement, tout ce qu'elle est encore.

Je croyais, avec une certaine naïveté que je mesure aujourd'hui, que la mémoire était plus apaisée, parce que la mienne l'était. Et je pensais que de façon plus générale, elle l'était aussi. Je pensais qu'il existait une possibilité de se parler de ce passé commun. Mais je me suis heurtée partout à une immense douleur. Et, de ce fait, le dialogue a été parfois difficile. En racontant l'histoire qui est la mienne, sans haine ni rancœur, ni désir comptable, ni désir de revanche, j'ai eu l'impression de gratter des plaies encore à vif qui n'étaient pas prêt de cicatriser ; finalement, j'ai provoqué de la gêne, de l'incompréhension, du rejet, et parfois même de la violence.

Avant d'analyser ces réactions, et pour éviter toute polémique, je voudrais rappeler ma position fondamentale, développée en toutes lettres dans mon livre et que je ne cesse de répéter.

Oui, la décolonisation était nécessaire et s'imposait et je l'aurais sans nul doute soutenue si j'avais été en âge de le faire, mes engagements d'adulte en témoignent.

La deuxième chose, c'est que je ne me pose pas en victime. Bien que j'aie été blessée dans un attentat, je refuse ce terme qui enferme et qui empêche d'avancer dans la vie.

### **Sonia MABROUK**

Quel mot utilisez-vous alors ?

### **Danielle MICHEL-CHICH**

C'est très difficile. Je suis obligée d'utiliser des périphrases – « j'ai été blessée dans un attentat » – mais je n'emploie pas le mot « victime » qui est très connoté. Et en face du mot « victime », il y a le mot « bourreau » que je n'utilise pas non plus.

Et quand j'écris à Zohra Drif pour lui dire ce que j'ai fait de « ce qu'elle m'a fait », ce n'est ni un *lamento*, ni une accusation, c'est juste un récit de ce qu'on peut faire d'un moment de l'histoire où l'on se trouve un peu par hasard. Mon livre, c'est un moment de la guerre d'Algérie où j'étais : comment ne pas se laisser engloutir par un événement, même quand il est violent, et par ce que d'autres vous imposent sans le vouloir de façon personnelle. De ce fait, j'ai l'impression d'avoir une mémoire complètement « libre », parce que je ne suis pas embrigadée, je n'ai pas été active et agissante. Je pense avoir une mémoire beaucoup plus libre que ceux qui se sont figés dans une histoire personnelle qui a été écrasée par l'Histoire avec un « grand H » et qu'ils ont été obligés de caser dans une association ou dans un mouvement quelconque et qui en font, ce que j'appelle de façon un peu négative, « leur fond de commerce ».

En me revendiquant ainsi en marge, et en me présentant non pas comme une « actrice » de l'histoire mais comme un « sujet », je pense apporter un regard décalé. Trop souvent, en effet, ce sont les acteurs, c'est-à-dire les militants des deux camps, les associations d'anciens de ceci ou de cela qui « gèrent » cette mémoire. Moi, qui suis ce que l'on pourrait appeler « un dégât collatéral », je suis une mémoire forte, inscrite dans ma chair et dans la vie de ma famille.

Au miroir de cette mémoire que j'exprime, j'ai aperçu la mémoire des autres qui s'est exprimée en réaction. Et ce que j'ai vu montre qu'il subsiste encore beaucoup d'obstacles à l'écriture d'une mémoire commune.

Alors, bien sûr, j'ai suscité des réactions positives et, tout à l'heure encore, un Monsieur d'Alger est venu me féliciter pour ma façon de raconter les choses. J'ai eu des réactions positives, émues et émouvantes qui montraient que j'ai été comprise. J'ai eu des coups de fil d'Alger, après une émission sur France 2 notamment.

Mais ce qui est plus intéressant, c'est de s'intéresser aux réactions négatives que j'ai eues et qui sont de deux ordres.

En premier lieu, il y a celles qui s'inscrivent dans une réaction que j'appellerais « la guerre continue ». Certains refusent de m'entendre et d'entrer dans ma démarche en disant « c'est du passé ». Moi, j'en ai fait quelque chose de plutôt positif puisque je suis plutôt contente de ma vie, donc, allons-y maintenant, cinquante ans après, parlons-nous. Non. Pour les adeptes de « la guerre continue », il n'y a pas d'apaisement, il n'y a pas de dialogue possible en tout cas. Et de se renvoyer l'enchaînement des violences. On m'explique ainsi que l'attentat du *Milk Bar* c'était – je le raconte dans le livre parce que je ne suis pas ignorante des faits – la riposte directe à l'attentat meurtrier de la rue de Thèbes dans la Casbah. Nous sommes là dans la logique de la loi du Talion, que j'appelle également la règle funeste de la « cour de récréation » : vous nous avez fait ça, on vous a fait ça, etc. Cinquante années plus tard, on rejoue le même jeu comme s'il était impossible de le dépasser pour se dire : quel est le message maintenant ? Il ne s'agit pas de revisiter les faits – on les connaît – mais de se demander : que peut-on se dire maintenant ?

Je ne suis pas unique, il y a d'autres conflits dans le monde où les gens tentent aussi de se parler, notamment au Moyen-Orient. Je suis très sensible à quelqu'un comme Izzeldin Abuelaïsh, ce médecin palestinien qui a perdu trois de ses filles dans un tir de mortier pendant l'opération « plomb durci » de janvier 2009 : dans son livre intitulé *Je ne vous haïrai point*, il essaye en permanence de faire des choses avec des Israéliens pour avancer ensemble.

Ma position – vous avez compris qu'elle est un peu entre deux – m'a valu des réactions de haine – minoritaires, certes, mais franchement brutales – notamment de la part des gardiens de l'histoire pied-noire de l'Algérie française. Parce que je n'exprime ni haine, ni désir revanchard à l'égard de Zohra Drif et à l'égard des Algériens combattants en général – alors que selon eux, j'ai le droit et même le devoir d'en vouloir à Zohra Drif et aux moudjahiddin et aux moudjahidates en général –, je me fais traiter de traîtresse, comme si j'insultais leur souffrance, leur histoire et leurs morts. Encore une fois, cet extrémisme est minoritaire, mais il mérite d'être noté parce qu'il illustre les écueils sur le chemin de la réconciliation des mémoires.

Dans la même veine, certains Algériens m'ont dit ou écrit : « Vous n'aviez qu'à rester chez vous », « Vos parents n'avaient qu'à pas vous faire naître et grandir dans un pays qui n'était pas le vôtre ». Nous entendons là une mémoire qui a peu évolué, qui s'est arrêtée en 1962 pour tout le monde et qui entraîne un blocage complet.

Le deuxième type de réactions négatives – de loin les plus fréquentes – relève de ce que j'appellerais « la concurrence des mémoires », qui consiste à me renvoyer aux victimes de l'autre camp. « Vous avez souffert Madame, d'accord, on vous respecte, mais nous avons souffert plus que vous ». Comme s'il fallait absolument se mettre dans la balance et, pour se parler, se dire « Moi, j'ai plus souffert ». Dans le premier cas, la guerre continue, on se renvoie la balle. Là, on pèse les souffrances. J'ai eu droit à des décomptes macabres du nombre de morts (et j'ai eu envie de sourire

lorsqu'une Algérienne m'a expliqué qu'elle avait dans sa famille quelqu'un de « plus amputé que moi » !). Cette réaction est d'autant plus troublante que, précisément, je ne demande de comptes à personne ! C'est aux historiens de faire le compte des morts (M. Pervillé l'a fait déjà) ; nous, nous ne pouvons que respecter ceux des deux camps.

Là encore plus, j'ai ressenti une sorte de découragement. Si même cette voix qui est la mienne – qui refuse le terme de victime et de bourreau, et ouvre le dialogue directement avec l'auteure de l'acte qui l'a blessée – peine à déclencher des échos positifs, c'est que les passions sont encore trop vives pour que, simplement, on accepte d'écouter la mémoire de l'autre.

Il y a tout une série de bonnes volontés parmi lesquelles je veux bien me placer. Mais, j'ai le sentiment que ce qu'il manque pour faire ce travail d'écriture de mémoire ensemble, c'est la volonté politique, pour que ces bonnes volontés puissent se transformer.

Ces réflexions m'amènent à mon sujet initial : comment ma *Lettre à Zohra Drif* peut-elle servir la mémoire ?

J'avais pensé que, si nous pouvions parler l'une et l'autre, non pas d'une seule voix, mais comme deux voix qui se rejoignent cinquante ans après, cela pourrait avoir une portée symbolique et mémorielle très forte. Comme elle n'est pas là aujourd'hui, je ne vais pas développer davantage parce que cela serait incorrect et tout à fait inutile. Mais je voulais utiliser le détour des *Justes* de Camus, pour avec elle et à travers elle, avec d'autres, poser la question morale du terrorisme aveugle et, surtout, le travailler cinquante ans après.

Tout ce travail m'a appris que j'avais été ambitieuse et, en tout cas, très naïve sur les obstacles qui allaient se présenter dans ce travail d'écriture. Il y a des obstacles très nets sur le plan officiel qui font que la mémoire se heurte au politique en permanence, et qu'en conséquence, elle ne s'écrit pas de façon sereine.

Dans ce que j'ai dit de cette guerre qui se poursuit dans les têtes, de ces passions toujours aussi vives dès qu'on va à la rencontre des protagonistes et des survivants de cette période, je me suis heurtée à une sorte d'anomalie dans le statut de ce qui est la matière même de la mémoire : le temps. Avec la guerre d'Algérie, les mémoires ne s'apaisent pas avec le temps alors que, dans d'autres conflits, on craint la disparition de la mémoire avec le temps, d'où l'idée d'un « devoir de mémoire ». Avec l'Algérie, le devoir de mémoire se fait en permanence, soit en tir groupé, soit en tir individuel.

Pour certains, le temps s'est arrêté et la mémoire a fait un arrêt sur image, en 1956, 1957 ou en 1962, selon l'histoire de chacun. Pour d'autres, le temps s'est étiré plus lentement mais le souvenir ne s'est pas bonifié en vieillissant, comme on s'y attendrait. Surtout, il m'a semblé que des deux côtés de la Méditerranée, le temps n'avait pas avancé à la même allure.

Le temps des Français a d'abord été celui de l'oubli ou d'un refus crispé du passé ; puis ils ont tourné leurs regards ailleurs. Et désormais, la France est entrée dans le temps du repentir – à propos, non pas seulement de l'Algérie, mais de la colonisation en général – et accepte de parler de la torture.

L'Algérie, quant à elle, pour ce que j'en connais, a d'abord tiré sa force de son histoire pour construire un nationalisme vibrant, comme c'est toujours le cas après les guerres de libération, et c'est bien légitime. Cette histoire est devenue consubstantielle à l'État : dès lors, peut-être, les mémoires individuelles ont-elles été étouffées par l'écriture de la mémoire officielle ? Peut-être faudrait-il que cette mémoire officielle s'estompe pour laisser la place à une écriture plus multiple et plurielle...

Mon sentiment est aussi que tous ces groupes vivent des temps de la mémoire trop différents et que cela empêche la réconciliation. Moi, je voudrais que les mémoires soient plus modestes, plus individuelles, moins souffrantes avec le temps. Et qu'elles soient moins rectilignes, parce que lorsqu'elles sont rectilignes, elles ne se rejoignent pas. Alors que, quand elles sont plus sinueuses, comme l'est la mémoire de chacun, il y a de temps en temps des petits points de rencontre et cela permettrait d'avancer... ?

Je suis désolée d'apporter ainsi un bémol au tableau de la réconciliation des mémoires. D'autant plus, qu'à titre personnel, je reste profondément engagée dans ce travail d'écriture de la mémoire et j'y crois très fort, même si c'est à plus ou moins long terme !

### **Sonia MABROUK**

Je ne sais pas qui peut croire que ce que vous dites est négatif, quand on voit que vous n'avez pas de haine, pas de colère et que vous ne portez aucune vengeance.

Je donne maintenant la parole à Laetitia Bucaille, sociologue, maître de conférences et auteur de *Le pardon et la rancœur. Algérie-France, Afrique du sud, peut-on enterrer la guerre ?* A travers votre livre, vous avez cherché à comprendre les raisons qui peuvent amener à transcender une relation de violence, une relation de vengeance et de haine, à travers les récits que vous ont racontés les vétérans des conflits sud-africain et franco-algérien.

**Laetitia BUCAILLE,**  
**sociologue,**  
**maître de conférences à l'université Victor Segalen / Bordeaux**

### **Mémoires combattantes**

Effectivement, j'ai travaillé sur les combattants de la guerre d'indépendance algérienne. D'un côté, je me suis intéressée aux combattants du Front de libération nationale (FLN), et de l'autre, à ceux qui se sont engagés dans l'Organisation armée secrète (OAS). Parce que, ce qui me tenait à cœur, c'était d'essayer de comprendre comment des gens qui s'étaient engagés dans une cause, qui avaient décidé de risquer leur vie et qui vivaient dans un espace colonial – soit comme dominé, soit comme dominant –, pouvaient, une fois la guerre terminée, envisager de faire un bout de chemin vers leur ennemi, voire de le reconnaître comme un égal, et de comprendre les raisons de leur engagement.

Je partage une partie des réflexions que vous avez tirées de votre expérience et de votre travail, Mme Michel-Chich. Si l'on compare la situation franco-algérienne avec l'Afrique du Sud, les choses sont bien moins apaisées. J'ai eu bien souvent l'impression que le combat avait eu lieu la semaine dernière en écoutant les Français et les Algériens qui avaient participé à cette guerre. Alors qu'en Afrique du Sud, bien que le conflit ait été résolu bien plus récemment, il y a un sens du « politiquement correct » plus établi, qui promeut la réconciliation, et un travail réalisé au niveau de la Commission Vérité et Réconciliation, de sorte que les gens sont prêts à reconnaître ce qui a été fait de mal dans leur camp et la violence utilisée de part et d'autre.

Entre la France et l'Algérie, c'est beaucoup plus compliqué. Côté algérien, la guerre de libération est le socle du projet national. Le FLN au pouvoir défend l'idée que le peuple est l'unique héros de la révolution qui a combattu pour l'indépendance de l'Algérie. On a accordé énormément de poids aux combattants, aux martyrs et aux *moudjahidines*, qui, finalement, sont l'un des soutiens essentiels du pouvoir et se retrouvent détenteurs d'une rente à vie financée par la rente pétrolière. Ce qui leur donne un statut à la fois symbolique et matériel extrêmement privilégié dans l'Algérie indépendante. Le montant des pensions de certains *moudjahidines* peut aller jusqu'à sept fois le montant du Smic algérien. Cela donne une idée des échelles de valeurs dans l'Algérie indépendante.

D'une certaine façon, si les *moudjahidines* ont été l'une des bases essentielles du pouvoir, la relation s'est un peu infléchie en défaveur du pouvoir. Parce qu'une partie des anciens *moudjahidines* instrumentalise sa position pour tirer toujours plus d'avantages et de profits, en proclamant son appartenance à la famille révolutionnaire. Pour avoir accès aux bénéfices divers et variés, il est important de prouver qu'on a été un bon révolutionnaire, voire un meilleur révolutionnaire que le voisin. Dans cette logique de fonctionnement social et politique, on a besoin encore de l'ennemi colonial. Au fond, les propos qui sont tenus en France pour « réhabiliter » la

colonisation ou parler de « colonisation positive » alimentent le système et cette surenchère entre les combattants ou entre les différents groupes de combattants. Du coup, la mobilisation contre l'ennemi colonial est très présente. Idéologiquement, on reste mobilisé contre les relents de la colonisation.

Quant aux membres de l'OAS, ils ont perdu la guerre. Ils se trouvent dans une situation difficile, parce qu'ils avaient combattu au nom de la France puis se sont retrouvés emprisonnés ou en fuite, etc. Finalement, ils ont été amnistiés et ont plutôt bien profité de la croissance des années 70 en France : certains ont très bien réussi, se sont servis de leurs réseaux ou de réseaux en France pour s'insérer économiquement, socialement, et, parfois, pour faire des carrières politiques. Ils sont très actifs pour imposer leur vision de l'histoire, j'y reviendrai dans quelques instants.

### **Sonia MABROUK**

Quel est le point de rencontre des mémoires ? Est-ce la compréhension, faut-il reconnaître l'autre comme un acteur politique ?

### **Laetitia BUCAILLE**

Lorsqu'on fait parler les uns et les autres de leurs combats et de la guerre, la différence est très marquée avec l'Afrique du Sud. Le FLN, comme l'OAS, valorisent la violence. On retrouve cette argumentation de la proportionnalité dont parlait Danielle Michel-Chich. Les anciens combattants du FLN reconnaissent qu'ils ont été violents, qu'ils ont posé des bombes, mais ils estiment que l'armée française était beaucoup plus violente. Ils font état d'une violence nécessaire face à un ennemi beaucoup plus puissant. Du côté de l'OAS, on retrouve ce type d'argumentaire : « certes, nous avons été violents, mais nous n'avons fait que quelques victimes à côté du nombre de victimes du FLN ». Là aussi, à la différence du travail réalisé en Afrique du Sud par la commission *Vérité et Réconciliation*, il n'y a pas d'examen critique sur les agissements de son propre camp. On ne fait qu'accuser l'autre mais on est généralement assez peu capable de reconnaître ses erreurs, ses fautes politiques ou ses fautes morales. On en est très loin de part et d'autre.

Du côté de l'OAS, les nostalgiques de l'Algérie française sont assez bien organisés et mobilisés pour essayer d'infléchir le regard sur la guerre d'Algérie et sur la colonisation française – la loi du 23 février 2005 montre leur habileté. L'Assemblée nationale française a été assez réceptive à cette thèse de la colonisation positive qui a pu se développer dans les années 90, parce que l'Algérie connaissait une période de guerre civile qui a permis à cette idée de s'installer. On a des mémoires très mobilisées de part et d'autre.

En même temps, si idéologiquement les ennemis sont bien présents, du point de vue inter-personnel et humain, il y a des histoires empreintes d'une certaine chaleur et d'une certaine amitié. De part et d'autre, des gens ont pu être sauvés, paradoxalement, grâce à l'amitié qu'ils avaient nouée avant le conflit avec des gens de l'autre camp. Des membres de l'OAS sont intervenus pour « sauver la peau » de l'un de leurs amis algériens et inversement. Beaucoup de pieds-noirs sont reçus très chaleureusement en Algérie, y compris parfois des anciens de l'OAS...

**Gilles MANCERON,**  
**historien**

### **Établir vérité et justice sans passer par le prétoire**

On est dans l'obligation d'établir la vérité et la justice, mais on est dans l'impossibilité de recourir à des procédures judiciaires, contrairement à l'Afrique du Sud qui a mis au point une forme de justice reposant sur l'aveu et la reconnaissance.

Cinquante ans après la fin de la guerre, il y a eu en France une série d'amnisties ou de mesures qui décrétaient l'oubli ou l'effacement d'un certain nombre de peines et la restitution d'un certain nombre de grades. Nous sommes dans un processus qui nous interdit de recourir à l'institution judiciaire.

Comment établir malgré tout une forme de justice qui ne passerait pas par l'institution judiciaire ?

Car, sans justice, il ne peut pas y avoir de réconciliation des mémoires. La notion de justice est indispensable, et surtout et avant tout, la notion d'histoire. Les mémoires ne pourront pas se réconcilier si on ne fait pas un travail historique, comme ce que nous avons fait ce matin dans les deux tables rondes. Il faut regarder l'histoire avec un certain recul.

Je ne suis personnellement pas lié à ce passé. Je ne suis pas originaire d'Algérie, j'étais lycéen à l'époque des faits. Je me suis intéressé à la question parce que cela m'a préoccupé que la République française se trouve empêtrée dans ce brouillard de la fin de la guerre d'Algérie. La barbarie manifestée par l'OAS, qui exprimait une sorte de vérité de la colonisation, m'a interloqué. J'ai, par la suite, souhaité travailler sur ce sujet comme historien.

Il faut la médiation de l'histoire parce que c'est par l'histoire qu'on arrivera à diffuser des connaissances et à contrebalancer les « mémoires construites ». Pour faire référence à Maurice Halbwachs et à son ouvrage *Les cadres sociaux de la mémoire*, la mémoire désigne beaucoup de choses, y compris une certaine lecture du passé construite par des groupes politiques et idéologiques dans un but politique – je pense à ceux qui s'expriment au nom des rapatriés. Il faut bien distinguer les rapatriés en tant qu'ensemble

démographique et les groupes qui s'expriment en leur nom, qui me semblent reposer sur des ressorts idéologico-politiques.

D'abord, l'État doit faire des gestes forts pour reconnaître que la colonisation était en contradiction avec les droits de l'homme, et notamment avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, droits qui, s'ils étaient proclamés et reconnus dans l'espace européen et pour les seuls Européens, étaient implicitement niés dans l'espace colonial. Ce qui a été évoqué ce matin à travers l'exemple du code de l'indigénat le montre bien : il faut des gestes forts de la part de nos institutions et de leurs plus hauts responsables sur cette page de notre passé.

### **Sonia MABROUK**

N'y a-t-il n'y pas eu de mots, d'avancées dernièrement, pour la reconnaissance des crimes et des excès du colonialisme ?

### **Gilles MANCERON**

Il y en a peu, il y a eu de petits gestes. Je pense notamment au discours de Jacques Chirac lors de sa visite à Madagascar mais c'est bien loin Madagascar, et c'est un épisode qui a bien moins marqué l'opinion que la question algérienne. Il y a eu un geste de l'ambassadeur de France, Colin de Verdière, à l'université de Guelma et au Monument aux morts, mais c'était consécutif à la loi du 23 février 2005, comme si le Président Chirac avait voulu faire le grand écart entre deux positions contradictoires.

Il y a eu quelques petits gestes, mais pas de geste fort similaire au discours de Jacques Chirac de juillet 1995 sur les responsabilités des autorités françaises pendant la Seconde Guerre mondiale, qui a clos avec force un problème qui restait pendant dans l'histoire de France. C'est ça que l'on est en droit d'attendre. S'agissant de la loi du 23 février 2005 évoquée par Olivier Le Cour Grandmaison, on peut considérer qu'en retirant l'alinéa 2 de l'article 4, le Président Chirac a, pour le coup, vidé le texte de la question la plus problématique. Restent l'article 3 sur la Fondation et l'article 13 sur le versement de pensions à des partisans de l'OAS qui n'étaient pas rentrés tout de suite en France parce qu'ils étaient partis avec leur butin en Espagne et qui sont rentrés beaucoup plus tard. Cela relève du domaine des historiens.

J'en arrive à mon deuxième point : il reste des points sombres à élucider sur cette histoire coloniale. Certains épisodes commencent à être mieux connus, comme le 8 mai 1945 ou le 17 octobre 1961 à Paris, mais sur d'autres qui sont très mal historicisés, règnent encore beaucoup de mythes. Je pense au 20 août 1955 sur lequel des travaux ont commencé. Et comme l'évoquait Sylvie Thénault ce matin, il faut aussi étudier l'impact de la situation coloniale sur la société.

## **Sonia MABROUK**

Les historiens algériens ont-ils accès aux archives ?

## **Gilles MANCERON**

La question a été évoquée ce matin, notamment par Abdelmajid Merdaci et Amar Mohand-Amer. Ce dernier évoque, dans sa thèse sur l'été 1962, ses difficultés à accéder à certaines sources algériennes. C'est avant tout aux collègues algériens de faire pression sur les autorités algériennes.

Parmi les points sombres à élucider, il y a la question de l'OAS qui me semble l'objet d'une méconnaissance dans la société française. On connaît les attentats sur le sol métropolitain ou ceux qui ont provoqué les manifestations de Charonne en octobre 1961, mais sait-on par exemple le nombre de victimes européennes d'Algérie assassinées par l'OAS ? Il y a eu à l'été 1961 – l'OAS ayant vu le jour début 1961 et s'étant surtout développée après le putsch d'avril – une interdiction d'aller en vacances en France. Sait-on que les appartements d'Européens qui avaient contrevenu à cette consigne ont été plastiqués ? Sait-on que l'impôt collecté par l'OAS était assorti de menaces de sanctions, d'attentats, voire d'assassinats, pour les Européens qui ne payaient pas ? Que les commerçants étaient rackettés ? L'occultation de tous ces faits conduit à un discours politique parfois fondé sur l'oubli de ces violences. Il est choquant de considérer comme des résistants des gens qui déclaraient combattre au nom de la France alors qu'ils s'opposaient aux institutions françaises et pas seulement au général de Gaulle. Rappelons que, lors du référendum de janvier 1961, 75 % des Français ont approuvé la recherche d'une solution négociée. C'est dans ces conditions que les négociations d'Evian ont été ouvertes en mai 1961. Il faut mettre fin à ces mensonges qui cultivent un certain discours communautariste et mémoriel dans certains milieux dont la base idéologico-politique est proche de la droite extrême.

On ne peut pas se contenter de recueillir une mémoire sans l'interpeller. La fusillade de la rue d'Isly du 26 mars 1962 est très mal traitée dans le film documentaire de Marie Colonna et Malek Bensmail, *1962, de l'Algérie française à l'Algérie algérienne*. Les archives du ministère de la Défense permettent pourtant d'établir qu'il y a eu des tirs contre des militaires français.

Pour avancer sur la réconciliation des mémoires, il faut multiplier les échanges avec nos collègues algériens. Ces échanges existent. Beaucoup d'entre nous participent à des colloques croisés. Il y aura, la semaine prochaine, deux colloques importants à Alger. Mais il faut que les États, sans se mêler de l'histoire – parce que ce n'est ni au Parlement ni à l'exécutif d'écrire l'histoire – encouragent des échanges entre historiens des deux pays et d'autres nationalités.

**Sonia MABROUK**

Quel est votre avis sur l'exposition organisée par le Musée de l'Armée, « Algérie 1830-1962 » ?

**Gilles MANCERON**

J'ai été très agréablement surpris par le contenu de cette courageuse exposition. Le Musée de l'Armée, c'est-à-dire l'institution militaire, dit un certain nombre de choses qui, jusqu'à présent, étaient qualifiées comme le discours de l'anti-France, et notamment par un certain Livre blanc paru il y a une dizaine d'années, signé par 500 généraux et officiers de l'époque. Il y a vraiment un changement de cap assez radical que l'on peut saluer.

**Fatima BESNACI-LANCOU,**  
**éditrice, fondatrice de l'association « Harkis et droits de l'Homme »**

**Les harkis, au delà des idées reçues**

J'ai choisi de vous parler des idées reçues. Sur la question des harkis, il y en a beaucoup, à commencer par celle qui feraient des harkis une ethnie ou un peuple. Je vais structurer mes propos en quatre phases.

La première couvre la période avant la guerre. Les harkis n'existaient pas, même si des forces étaient déjà levées parmi la population « indigène ». Lors des tables rondes de ce matin, il a souvent été question de la violence du système colonial. Pour moi, comme pour de nombreux historiens, l'histoire des harkis – qui font partie de la paysannerie algérienne –, est une tragédie qu'il faut inscrire dans l'histoire de la colonisation et de la décolonisation.

Les harkis ont subi le système colonial et la violence de la guerre d'Algérie au même titre que les autres Algériens. De surcroît, une fois arrivés sur le sol français, relégués dans des camps, ils ont eu du « rab » en matière de colonialisme.

La deuxième phase va de 1954 à 1962, la période de la guerre. Il s'agit d'évoquer ici l'idée reçue selon laquelle le choix des harkis serait idéologique. Selon l'historien Mohammed Harbi, dans un article paru dans *Le Monde* du 4 mars 2003, les supplétifs ont principalement fait le choix de la survie. J'espère que d'autres historiens algériens vont continuer à travailler sur ce sujet. Les engagements ou enrôlements sont liés directement à la violence subie par les paysans qui était d'une double nature. En premier lieu, les militaires français au service des autorités politiques voulaient maintenir, à n'importe quel prix, la présence française en Algérie. Ils ont mis en place toutes sortes de manœuvres pour faire adhérer la population algérienne. Face aux combattants français, les combattants du FLN, qui voulaient en découdre avec le colonialisme, ont également élaboré des stratégies souvent violentes.

Les paysans se sont retrouvés « pris entre deux feux ». En fonction des violences – que je ne hiérarchiserai pas, je laisse les historiens le faire –, ces paysans basculaient d'un côté ou de l'autre.

Une autre raison pour laquelle les paysans se sont enrôlés ou engagés est liée aux camps des « déplacés ». Près de deux millions de paysans ont été regroupés dans des camps, pendant la guerre, pour les couper des combattants du FLN. Comme l'a montré le documentaire de Ben Salama, *Une histoire algérienne*, ils n'ont pas quitté leur terre avec leur bétail ou avec leur jardin. La famine et le manque de soin ont frappé, faisant près de 200 000 morts selon le rapport de Michel Rocard. Pour l'armée française qui avait déplacé ces populations, il a été extrêmement facile de recruter de jeunes bergers dans ces conditions – certains avaient 14 ou 15 ans. Parmi les nombreux anciens harkis que j'ai rencontrés, plusieurs m'ont confié que, devant la détresse économique, il fallait parfois être « pistonné » pour accéder à un « emploi ».

L'été 1962 constitue la phase numéro trois de l'histoire de ces hommes. Parmi les idées reçues, il y a celle consistant à dire que tous les harkis ont été tués ou bien que tous les survivants sont partis en France. S'agissant de ceux qui ont été tués pendant l'été 1962, les chiffres sont fantaisistes, aussi bien en France qu'en Algérie, et je ne contribuerai donc pas à la polémique. Près de 90 000 harkis – ce chiffre incluant les familles – sont partis en France. Un grand nombre est toutefois resté en Algérie, notamment ceux qui ont été protégés par leur clan ou leur tribu, comme me l'a raconté un ancien harki des Aurès présent dans la salle. Il me semble important de rappeler que, sur les sept ans et demi de guerre, près de 250 000 « indigènes » ont été enrôlés comme supplétifs. Il ne s'agit donc pas d'un épiphénomène, comme voudraient le faire croire les autorités algériennes. Si vous comptez les membres de leur famille, plus de deux millions de personnes sont concernées par l'histoire des harkis pendant la guerre et ses suites.

Si nombre d'entre eux continuent à vivre avec leur famille en Algérie, bénéficiant des mêmes droits et devoirs que les autres citoyens, de nombreux harkis restés en Algérie, ou membres de leurs familles, font état de discriminations...

Dans un article qu'il signe le 12 novembre 1962 dans *Le Monde*, l'historien Jean Lacouture dévoile l'intention des autorités civiles algériennes de « frapper d'indignité nationale » les anciens harkis et toutes personnes ayant combattu aux côtés de l'armée française et ne pouvant justifier de services rendus à la cause nationale. Si les harkis ont vécu, pour beaucoup, une « mort civile », selon l'expression utilisée par des délégués du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) en poste en Algérie à cette période, cette volonté ne se concrétise pas rapidement. Il faudra attendre 37 ans pour qu'un texte voie le jour, sous l'impulsion de la puissante association des anciens moudjahidin. L'article 68 de la loi du 12 avril 1999, qui ne nomme pas explicitement les harkis, dispose : « *Perdent leurs droits civiques et politiques, conformément à la législation en vigueur, les personnes dont la position*

*pendant la révolution de libération nationale a été contraire aux intérêts de la patrie et ayant eu un comportement indigne* ». Cette disposition législative est appliquée depuis 2007.

Je n'ai pas trouvé dans les archives de document attestant clairement que des consignes avaient été données pour arrêter ou tuer les harkis. Mais j'ai retrouvé des documents qui attestent que des chefs de wilaya avaient fait arrêter ou encouragé à assassiner des harkis, parfois même des familles entières. Le 3 juin 1963, Ahmed Ben Bella déclare devant la presse nationale : *« Je dénonce les actes criminels contre les harkis ; nous irons jusqu'à l'exécution des coupables. »* Cet appel arrive près d'un an après le début du massacre et au moment où le CICR s'apprête à visiter les harkis détenus en Algérie. Des questions s'imposent :

Pourquoi avoir attendu si longtemps pour intervenir ? Pourquoi le colonel Boumediene, ministre des armées, voulait-il amender les accords d'Évian pour réprimer les harkis ? Pourquoi les avoir détenus dans des prisons et dans des camps militaires, certains jusqu'en 1969 ? On nous dit qu'il fallait les protéger des vengeances. Alors, pourquoi les avoir torturés pendant leur détention ? De nombreux documents du CICR l'attestent. Des archives du CICR font état « d'actes de clémence » de la part des autorités algériennes, notamment dans le cas de libération de harkis emprisonnés. On voit poindre ici les termes d'une contradiction : si l'emprisonnement des harkis vise à les protéger, comment considérer leur libération comme un « acte de clémence » à leur égard ?

Certes, en 1962, l'État algérien était chancelant, mais peut-on dire pour autant qu'il n'était pas responsable ? Le CICR a recensé près de 2 500 hommes détenus dans les prisons. Par ailleurs, les archives de Jean-Marcel Jeanneney, versées aux archives du Centre d'histoire de Sciences Po, montrent que le gouvernement algérien de 1963 ne nie pas la détention de 7 000 harkis dans des camps militaires. Voici un texte retrouvé au CICR à Genève, décrivant les circonstances dans lesquelles des milliers d'hommes ont péri en déminant les frontières de la ligne Morice.

*« Des harkis par milliers ont été employés aux travaux de déminage de la vaste et profonde zone que l'armée française avait fortifiée à la frontière tunisienne. Les mines en bakélite dont ce terrain est farci ne peuvent être détectées comme des mines métalliques avec des appareils spéciaux. Ce sont les harkis qui en ont été chargés. Des camps entiers ont été vidés et dirigés les uns après les autres sur ce territoire d'où, semble-t-il, aucun n'est revenu vivant... »*

Cette dernière phase apporte un début d'éclairage sur la mythique « amitié franco-algérienne ». À mon avis, nous sommes loin de l'apaisement. Pour progresser vers la réconciliation, une volonté politique doit se manifester des deux côtés de la Méditerranée.

De son côté, la France doit reconnaître la responsabilité du gouvernement dans l'abandon des harkis à l'été 1962, abandon dramatique ne

serait-ce que pour les 20 000 qui ont sauté sur les mines – sans compter tous les autres –, et dans la relégation dans les camps en France. Je suis favorable à ce que la France reconnaisse le drame colonial avec tout ce que cela implique, y compris les crimes et tortures commis pendant la guerre de décolonisation, car les familles de harkis ont aussi été les victimes de ce drame et ont porté dans leur chair toutes les souffrances depuis 1830, au même titre que le peuple algérien.

Nous demandons, par ailleurs, au gouvernement algérien d'abroger l'article 68 de la loi du 12 avril 1999, de la même manière que nous avons demandé, côté français, l'abrogation de l'alinéa 2 de l'article 4 de la loi du 23 février 2005 proposant d'enseigner le rôle positif de la colonisation. Les associations d'enfants de harkis ont été parmi les premières à se mobiliser contre de nombreux articles de cette loi, Gilles Manceron présent ici pourra en témoigner.

Nous demandons également au gouvernement algérien la libre circulation des anciens supplétifs de l'armée française. Il est intolérable qu'on renvoie en France d'anciens harkis qui avaient obtenu un visa pour se rendre en Algérie, comme c'est arrivé le 29 avril dernier à un vieillard. Nous demandons aussi que l'Algérie ne renvoie plus les cercueils d'anciens harkis désirant se faire enterrer en Algérie. Ces deux cas relèvent de la barbarie.

**Joëlle HUREAU,**  
**historienne**

### **Les mémoires entre guerre et paix**

Ce titre exprime moins une conviction personnelle qu'un doute, né de la confrontation entre la question « Comment réconcilier les mémoires ? » et l'observation machinale de différentes réactions à l'actualité sur le sujet, au cours des décennies passées.

Le cinquantenaire suggéré par les deux dates 1962-2012 concerne l'Algérie, la France et quantités de mémoires possibles.

Cinquantième anniversaire de la fin de la guerre de 1954-1962 pour les deux pays intéressés, il est aussi celui de l'indépendance et de la naissance de la république pour l'Algérie. On peut y voir également celui du début d'une autre existence pour des millions d'Algériens et pour près d'un million de pieds-noirs, ainsi que d'un parcours sans l'Algérie pour les Français en général, avec une impression de soulagement pour les uns, d'amputation pour les autres. On peut y voir encore celui de l'achèvement de la V<sup>e</sup> république dans sa version finale, si on songe au referendum d'octobre 1962, et de la résurgence des deux France, point qui serait à approfondir.

Cette énumération n'est certainement pas exhaustive.

Les mémoires conviées, avec leur lot de mémoires sous-jacentes, sont plus nombreuses encore que les motifs de commémoration, si on dénombre celles qui se sentent occultées ou sous-estimées, tant en Algérie qu'en France, ajouterais-je avec prudence. Car, sans ignorer totalement l'existence des thèmes mémoriels algériens, mon approche n'en est sans doute que très superficielle. Je m'en tiendrai donc aux « mémoires françaises » :

- mémoire « métropolitaine » et mémoire « pied-noir » ;
- mémoire des Européens restés en Algérie après l'indépendance, pour toutes sortes de raisons ;
- mémoire diverse des appelés, mémoire des harkis (en tenant compte de la dose de banalisation que comporte l'usage de ce terme), mémoire des militaires de carrière ;
- mémoire des partisans de l'Algérie française, mémoire de ceux de l'OAS ;
- mémoire des partisans de l'indépendance algérienne et du refus (porteurs de valises, déserteurs, objecteurs de conscience) ;
- mémoire des blessés, des torturés de cette guerre, de leurs familles et des familles restées sans informations sur ceux de leurs membres victimes d'enlèvement. Sans compter, des deux côtés de la Méditerranée, les générations nouvelles qui n'ont connu ni la période coloniale, ni la guerre de 1954-1962, mais qui recueillent les données des mémoires collectives.

Toutes ces mémoires, et les mémoires individuelles qui s'y insèrent, débordent le cinquantenaire. Elles fonctionnent relativement aux expériences antérieures, sous l'impulsion d'espérances, de craintes, de désillusions, d'irritations actuelles, en réaction aux événements d'aujourd'hui, perçus en fonction du souvenir et inversement. Néanmoins, les dates qui encadrent ce colloque invitent à ancrer toutes ces mémoires dans la guerre d'Algérie ou dans la guerre *en* Algérie.

Deuxième constatation : les mémoires collectives ont fait une sorte de voyage ces dernières décennies entre l'histoire des mentalités et la structuration mémorielle. A première vue, réconcilier les mémoires paraît un projet philosophique, faisant plus appel à la morale et à la sagesse qu'à la démarche historique.

Cependant, l'histoire est partie prenante dans cette gageure. Les historiens, en étudiant les premiers les mémoires collectives dans les années 1970-1980, ont largement contribué à la diffusion de cette notion. Plus d'un historien s'est reposé, depuis, la question des rapports entre histoire et mémoire, celle-ci étant susceptible de falsifier celle-là.

Au cours des années 1990, dans le sillage du « travail de mémoire », devenu « devoir de mémoire », le « lieu de mémoire » passa, au prix d'un malentendu, dans le langage courant. Parallèlement, les commémorations connurent un regain d'intérêt et diverses associations mémorielles se créèrent.

Pourtant, la fin de la guerre d'Algérie, reconnue comme telle en 1999 seulement, n'est pas clairement commémorée.

Le consensus sur la date n'a pu se faire jusqu'à présent. En vertu de deux décrets de 2003, un hommage est rendu aux harkis et autres membres des formations supplétives, le 25 septembre, et le 5 décembre, aux morts pour la France en Algérie, Maroc, Tunisie, auxquels sont associés depuis 2005 (loi du 23 février) « les rapatriés d'Afrique du Nord, les personnes disparues et les populations civiles victimes de massacres ou d'exactions... ». Cependant, un certain nombre de municipalités, la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (FNACA) et l'Association républicaine des anciens combattants commémorent la fin de la guerre d'Algérie et ses victimes le 19 mars. Quant aux associations, nombreuses, hétérogènes et multiformes du côté des harkis et des pieds-noirs, elles ne sont pas toujours spécifiques du côté des appelés, ni monolithiques et souvent antérieures au mouvement mémoriel.

Du reste, la commémoration du cinquantième se fait en ordre dispersé, tant les intentions qui l'animent divergent. Déjà effectuée pour les partisans du 19 mars, elle concerne le cessez-le-feu consécutif aux accords d'Évian. Entamée dans le domaine des livres, numéros spéciaux (en mars), colloques et forums, documentaires de télévision, émissions de radio, elle vise tantôt à une rétrospective, tantôt un aspect bien spécifique du sujet.

Prévue pour le 5 juillet par différentes associations de rapatriés, elle se présente comme un hommage : soit aux disparus « de l'Algérie française », soit aux victimes du massacre d'Oran, soit à toutes les victimes de la Guerre 1954-1962, « avec une intention particulière pour les Enlevés et Disparus ». Du côté de l'autorité publique, la discrétion a prévalu jusqu'à présent, en partie en raison du calendrier électoral.

Indépendamment de la disparité des processus, on peut se demander s'il y a compatibilité entre « mémoires » et réconciliation.

Après avoir parlé un temps d'oubli ou d'amnésie au sujet de la guerre de 1954-1962, on a utilisé assez fréquemment, depuis la fin du XX<sup>e</sup> siècle, la métaphore « guerre des mémoires » à propos des mémoires « antagonistes » se rapportant à ce conflit. Entre 2007 et 2010, parurent divers ouvrages ou articles titrant sur ce thème. Depuis peu, les termes de « paix » ou d'« apaisement » sont venus timidement lui faire pendant. Parallèlement, divers événements accréditaient l'idée d'une guerre mémorielle : loi du 23 février 2005 provoquant un vif débat public et deux pétitions d'historiens ; édification d'un « Mur des disparus » à l'initiative du Cercle algérien en 2007 sévèrement critiquée au cours d'une Journée d'Études réunissant plusieurs historiens ; polémique en 2010 à propos du film *Hors-la-loi* ; très récemment, manifestation et contre-colloque suscités par un colloque sur La fédération de France du FLN 1954-1962.

Comment expliquer cette « guerre » jamais déclarée, mais souvent constatée ? Les associations mémorielles auraient-elles perpétué les

dissensions liées à la guerre d'Algérie ? En effet, les pratiques propres aux groupes mémoriels, quel que soit leur objet, (sélection de thèmes le plus souvent non consensuels, ayant parfois déterminé leur constitution, découlant généralement d'expériences douloureuses<sup>11</sup> inévitablement différentes selon les groupes concernés ; dépréciation réciproque des thèmes ou des souffrances respectifs ; stigmatisation des prises de position et actions de la partie considérée comme adverse ; terminologie emphatique ou inadéquate) ne favorisent pas des relations paisibles, ni même les contacts.

De plus, pendant les deux décennies qui suivirent 1962, les historiens pouvaient éprouver quelques difficultés à traiter sans passion d'une guerre qu'ils avaient vécue. L'avènement d'historiens n'ayant aucun souvenir propre de la guerre d'Algérie était de nature à lever cet obstacle. Toutefois, pour ces nouveaux chercheurs garder leurs distances vis-à-vis des mémoires antagonistes n'est pas si simple. Car l'émergence des témoignages et leur entrée dans le débat public, pendant et depuis la troisième décennie, ont réactivé les mécanismes de la mémoire collective. Leur échapper n'est pas toujours aisé.

Du reste, doit-on se défaire sur les historiens d'une réconciliation que les parties prenantes n'ont ni réalisée, ni généralement recherchée ? D'autant moins que les associations, s'exprimant au nom des groupes mémoriels sans qu'on puisse en évaluer l'exakte représentativité, ne puissent dans l'apport des historiens que ce qui s'ajuste à leurs préoccupations majeures. On peut donc s'interroger sur les chances de succès des obscurs sherpas de la réconciliation face à d'autres « porteurs de mémoires » dont la brouille est la raison d'être ou qui occupent le devant de la scène.

La réconciliation nécessite de la bonne foi et de l'attention à autrui ; elle implique la rencontre, le dialogue, la recherche d'un terrain d'entente. Elle contraint à inventorier, à vérifier sa propre mémoire, à renoncer à ses mythes. Dans le cas qui nous intéresse, il faut être plusieurs à la vouloir et que certains fassent le premier pas. Le feront-ils, s'ils escomptent une rebuffade ? Le feront-ils sous des regards indifférents ou narquois ? La solidarité de ceux qui ne portent pas ces mémoires spécifiques, ou qui croient ne pas les porter, est donc également indispensable. Car, du simple fait que tous connaissent leur existence, les mémoires collectives éparses font confusément partie du patrimoine mémoriel commun.

**Pascal BLANCHARD,**  
**historien, chercheur-Associé**  
**au laboratoire « Communication et Politique » du CNRS**

### **L'Algérie au cœur de l'histoire et des mémoires coloniales de la France**

Je pense que la situation est extrêmement différente aujourd'hui – à l'occasion du cinquantenaire 1962-2012 – de celle d'il y a vingt, trente ou,

plus encore, cinquante ans, au sortir de la Guerre d'Algérie. D'abord, parce que l'on se « parle » alors qu'il y a cinquante ans, on se tuait. Ne pas se rendre compte que ces mémoires sont en train de se réconcilier – trop lentement sans doute – relèverait de l'aveuglement. Nous sommes entrés dans le temps où toutes les mémoires, toutes les souffrances, de toutes les victimes doivent être reconnues. Alors, bien sûr, cela fait trente ans que nous usons nos « fonds de culotte » avec Gilles Manceron, Benjamin Stora et nombre d'historiens à faire des colloques, des débats, des soirées, des livres et des expositions pour expliquer tout cela et pour se « *tourner enfin vers l'avenir* », comme le proclamait une tribune en novembre 2007 au sujet de l'Algérie et du conflit. Heureusement, les historiens de toutes les générations ont plutôt bien travaillé, de sorte que les politiques sont aujourd'hui devant leurs responsabilités, ils ne pourront plus fuir la reconnaissance de ce passé. Nous avons fait notre travail. Et cela n'a pas été facile. Les associations ont fait leur travail aussi. S'agissant des événements d'octobre 1961, ce n'est pas du côté des historiens que le travail a émergé, mais du côté des associations d'ailleurs, et demain, dans quelques semaines sans doute, ce sont les politiques qui devront faire œuvre de reconnaissance, je dis bien « reconnaissance » et non « repentance », car c'est bien de reconnaissance dont nous avons besoin.

En outre, beaucoup de médiateurs ont été actifs. On pense aux réalisateurs qui ont largement fait leur travail dans le monde du cinéma (ou de la télévision pour les documentaristes), bien que ce ne soit pas toujours facile de traiter le sujet de l'Algérie au cinéma. La soixantaine de films réalisés depuis le début des années 60 (et diffusés en France) n'ont pas tous été de grands succès. Même *Hors la Loi* de Rachid Bouchareb n'a pas « déplacé des foules », comme si ce thème avait du mal à entrer dans le présent. Seul *RAS*, en 1973, d'Yves Boisset parviendra, à sa sortie, à toucher avec 1,5 millions d'entrées. Et que représentent-ils, ceux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui sont venus hurler contre le film au festival de Cannes ? Une infime minorité. C'est-à-dire quasi-personne. Ceux qui s'expriment le plus bruyamment sur l'Algérie sont une minorité extrêmement marginale. Alors qu'il y a tous les autres, et c'est à eux qu'il faut parler désormais.

L'histoire France-Algérie a commencé il y a 188 ans avec une conquête. Nous sommes prêts de clore cette histoire avec un bicentenaire – celui de la conquête coloniale de l'Algérie en 1830. La France aime bien les bicentenaires. C'est à ces occasions que nous parvenons à réconcilier les révolutionnaires, les monarchistes et les coupeurs de têtes, parfois avec l'aide d'un regard extérieur – c'est un historien américain qui a réconcilié les résistants et les collaborateurs, par exemple, en 1973 (Robert Paxton avec *La France de Vichy*). Je pense qu'au bout de cinquante ans, le travail a été plutôt bien fait sur la guerre d'Algérie, la période de conquête, le temps de la « gestion », mais aussi le temps des récits croisés ou des appels pour les trois guerres en Europe (1870-1871, 1914-1918, 1939-1945), quoique peut-être pas assez ensemble des deux côtés de la Méditerranée. Et encore, là aussi il faut nuancer. Je me souviens d'un colloque à l'Institut du Monde Arabe où nous

parlions déjà de ces questions (*Mémoire et enseignement de la guerre d'Algérie du 13-14 mars 1992*). Je pense aussi à des livres majeurs, comme celui de Gilles Manceron et Hassan, *Remaoun, D'une rive à l'autre*, qui sont des regards croisés sur ces questions en 1993, l'année où nous proposons aux Invalides, dans le cadre de la BDIC/MHC, de déconstruire ces imaginaires sur le passé colonial avec l'exposition *Images et Colonies*.

Aujourd'hui, c'est aux politiques de travailler. Ici et en Algérie. Comment fait-on pour réconcilier les mémoires ? D'abord, on fait de l'histoire. Parce que, sinon, les mémoires sans histoire ne peuvent que s'opposer. Si on arrivait à faire que les mémoires soient à peu près d'accord sur l'histoire, cela serait un grand pas. Il faut donc commencer par là. Seul un travail « *rigoureux conçu en partenariat franco-algérien* », expliquait Benjamin Stora, permettra de sortir des guerres de mémoires. Et seul le travail des enfants et petits-enfants des acteurs de cette histoire va permettre de dépasser les clivages et rancunes, pour bâtir un récit commun indispensable. Mais, cela n'empêchera pas les mémoires de continuer à exister à travers leurs propres souvenirs, leurs propres désirs, leurs propres histoires personnelles, leurs propres destins individuels. Il ne faut surtout pas éteindre cette flamme intérieure. Mais il faut distinguer mémoire individuelle et mémoire collective. On est chacun les enfants de ses parents. Je n'ai pas la même mémoire que vous et j'en suis fier. Cela ne nous empêche pas de partager nos mémoires et nos histoires. Et écrire une histoire commune, on sait faire ! Qu'on ne nous dise pas que l'histoire franco-algérienne est compliquée, nous sommes bien parvenus à écrire une histoire commune avec les Allemands ! On a réussi à faire un manuel scolaire commun, à se tenir la main entre deux présidents, à commémorer des morts en commun et même à avoir une armée commune avec les Allemands que nous « détestions » beaucoup plus que les Algériens à une époque (entre 1870 et 1914). Si on a réussi à faire cela avec les Allemands, je peux vous assurer que c'est possible avec les Algériens !

Donc, c'est une affaire de politiques. Mais c'est aussi une affaire d'histoire. Et cela passe par des choses très concrètes. Quand les historiens ont fait leur travail, quand les archives s'ouvrent, quand les échanges commencent à se faire, quand les colloques se succèdent, que les gens arrivent à se parler même s'il y a quelques remous – comme à Marseille, au colloque de *Marianne*, en début d'année, et même ici, et c'est bien qu'il y ait du bruit car il faut s'exprimer, parce que ces histoires sont encore douloureuses et font toujours conflit – l'important, c'est de pouvoir en parler plutôt que chacun souffre dans sa « cuisine », dans sa ville ou dans son quartier. L'important est de voir des documentaires à la télé. Et ça n'est que depuis une période très récente que l'on peut voir des documentaires en « prime time » à la télévision sur ce sujet. Mais tout cela est en train d'arriver. L'important est d'avoir de grandes expositions, comme celle que vient de proposer le Musée de l'Armée aux Invalides. L'important est de toujours proposer des livres et des albums pour que le savoir surnage sur les souvenirs ou les rancœurs.

Qu'est-ce qui reste à faire par nos politiques en France ? Sachant que les Algériens ont le même « travail » à faire chez eux. Chez nous, l'avantage, c'est que nous avons depuis mai-juin 2012 une majorité forte à tous les échelons : État, Parlement, collectivités territoriales. Et si ce gouvernement n'est pas capable de faire dans les cinq ans qui viennent ce que leurs prédécesseurs n'ont pas fait depuis cinquante ans, il y aura une véritable responsabilité. Il y avait 16 musées du sabot dans les années 80, il y en a maintenant plus d'une vingtaine (j'en découvre tous les ans), et toujours pas un musée de l'histoire coloniale pour raconter à nos enfants cette histoire ! Et les musées, ce ne sont pas les historiens ou les associations ou les journalistes qui les construisent, cela relève d'une décision politique. C'est quand même étonnant que notre pays, qui a quatre siècles et demi de relations avec le monde colonial, n'ait aucun musée de la colonisation ou de l'esclavage ! Aucun endroit où parler de l'Algérie, même si l'on parle en ce moment du musée qui doit ouvrir à Montpellier en 2014 et qui avait été imaginé par Georges Frèche, sous le titre de *Musée de l'histoire de la France en Algérie*.

Deuxième point : il faut faciliter le recrutement de chercheurs sur ces questions. Cela s'est beaucoup amélioré, comme nos manuels scolaires, mais il y a encore beaucoup à faire parce qu'à chaque moment, on sait qu'on peut revenir en arrière (comme l'on montré les débats aboutissant à la loi de février 2005 à l'Assemblée nationale et au Sénat). On pourrait aussi mettre à contribution la francophonie – dont on se demande depuis trente ans à quoi elle sert –, pour écrire un manuel commun avec la cinquantaine de pays qui ont participé à l'histoire de l'Empire français, cette histoire qui commence avec le Canada, il y a très longtemps, et qui se termine avec Ouvéa, très récemment. Concrètement, la francophonie s'engagerait dans une mission forte en portant ce projet : on pourrait enseigner une histoire, une géographie et une littérature communes avec des peuples et des cultures qui partagent une langue et une histoire communes depuis plus de quatre siècles pour certains.

Enfin, troisième niveau, et c'est fondamental, le cinéma est en train de devenir un vecteur majeur pour transmettre ces histoires. Il n'y a qu'à voir l'impact d'un documentaire comme celui de Benjamin Stora cette année (*Guerre d'Algérie, la déchirure* co-réalisé avec Gabriel Le Bomin), ou de films comme *Indigènes* ou *La Vénus noire* d'Abdellatif Kechiche. Le cinéma peut arriver à faire que des gens qui n'ont pas forcément envie de partager ces histoires, parce que ce ne sont pas les leurs, rentrent d'un seul coup par la fiction dans ces destins, qui constituent des pans majeurs de l'histoire de France et qui nous fabriquent aujourd'hui encore dans nos histoires complémentaires.

Il y a là un sujet majeur. A cet égard, on ne peut que regretter la décision de baisser le budget de la Commission « Images de la Diversité » du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé), qui aura pour conséquence que l'on verra moins de films sur ces questions dans les prochaines années. Il faut se battre sur tous les terrains, donc, pour que le

gouvernement considère ces sujets comme de vraies priorités, pour que les enfants de nos quartiers ou de l'autre côté de la Méditerranée qui se cherchent en termes d'identité, se demandent si cette histoire est bien la leur. Cela concerne le ministère de la Culture que l'on attend sur ces questions dans nos musées, les programmes d'expositions et l'audiovisuel, mais aussi l'Éducation nationale, la recherche, la politique de la ville, l'outre-mer et les affaires étrangères, mais aussi, nous l'avons vu, la Francophonie. Demain, lorsqu'un écolier cherchera dans les manuels scolaires, il devra tout simplement voir des gens dans notre histoire de France qui lui ressemblent et qui lui parlent d'une histoire qui est bien sûr la sienne. C'est très compliqué de transmettre une histoire à ceux qui ont le sentiment d'en être soit les exclus, soit les victimes. Ce n'est pas qu'une histoire de victimes ou d'exclus. C'est Notre histoire.

Je viens de faire une exposition avec une grande personnalité – Lilian Thuram – sur les zoos humains au quai Branly. Le public qui s'est déplacé pour venir voir l'exposition sur ce sujet sensible était constitué de descendants d'exhibés et de descendants de visiteurs. Ils ont été plus de 250 000 visiteurs. Mon fils, qui est d'origine bretonne, a découvert que des Bretons avaient été exhibés. On apprend tous de l'histoire. On peut traverser le prisme de la victime et celui du visiteur pour se retrouver de l'autre côté de l'image. Nous ne sommes pas les héritiers de telle ou telle posture, nous devons apprendre à regarder autrement ces passés, sans repentance, mais avec cette exigence de reconnaissance chevillée au corps. Et ce cap, il faut toujours le garder comme objectif.

Tout ça pour dire qu'on rentre dans une génération où la pression sur les politiques va devenir majeure. C'est leur tour. C'est un véritable enjeu car le sujet fait peur. Si les socialistes ou la droite n'ont jamais été capables de construire un musée de l'histoire coloniale, c'est qu'il y a des raisons. Et ces raisons sont indépendantes des cris poussés par certains lors de la sortie de films comme *Hors la loi*, ou des stèles posées à la mémoire de l'OAS, dans le sud de la France, ou des livres blancs commis par quelques militaires. C'est une société entière qui a fermé les yeux sur cette histoire, car cette histoire nous interpelle.

D'un côté de la Méditerranée, elle légitime un pouvoir, un régime et une nation. Et de l'autre côté, elle met en cause une République qui est incapable d'assumer qu'elle a pu coloniser. C'est un problème sensible qui dépasse largement l'histoire franco-algérienne pour toucher à l'histoire coloniale. C'est compliqué pour une nation de s'assumer comme le produit d'une histoire coloniale, on préfère s'assumer en résistant et uniquement en résistant. Quand on a une histoire républicaine, pays des droits de l'homme, qui a été irriguée par cette histoire coloniale, c'est très dur d'expliquer à un enfant : « tu sais, tu es issu du pays des droits de l'homme et pourtant ce pays a considéré que d'autres hommes et d'autres femmes n'étaient pas tes égaux ». Essayez un jour, vous allez voir à quel point c'est compliqué !

Pour comprendre tout cela il faut remonter à très loin, pensions-nous alors. En 1889 se fixait alors un des fondements du « vivre ensemble à la française », avec la définition d'une société dont la hiérarchie politique est définie juridiquement : les citoyens mâles et blancs qui exercent les droits complets de la citoyenneté ; les citoyennes blanches qui n'ont pas les droits électoraux et ne sont pas égales en termes de libertés publiques ou sociales ; les citoyens parfois récents que sont les juifs (notamment ceux d'Algérie depuis les décrets de 1870) ou les citoyens d'empire du Sénégal, des vieilles colonies ou des comptoirs des Indes qui sont susceptibles de perdre leur statut de citoyen à l'aune des régimes (comme Vichy) ou des réformes politiques ; les étrangers qui pourront, selon des processus distincts et plus ou moins contraignants en fonction des époques (et des besoins de l'économie), devenir citoyens français ; les sujets (hommes et femmes) de l'empire, c'est-à-dire les « indigènes », qui n'ont que des devoirs et bien peu de droits sous l'emprise des codes et législations spécifiques qui les gouvernent (et contraints à des servitudes spécifiques telles le travail forcé). A partir de 1900, cette partie de la population sera la plus importante quantitativement au sein de la République impériale.

Réalité politique qui n'est que très rarement mise en avant lorsque le grand récit républicain se raconte ! Pour ces populations « indigènes », il faudra attendre 1956 (loi-cadre pour l'AOF, l'AEF, Madagascar, le Togo et le Cameroun ; indépendance de la Tunisie et du Maroc) et 1958 (référendum en Algérie) pour que l'égalité devant les urnes entre dans les faits (après une époque où la pratique du double collège et du suffrage restreint a dominé), soit deux ans avant les indépendances en Afrique noire et à Madagascar. Bien tardivement donc, 275 ans après la mise en œuvre du *Code noir* qui faisait des esclaves noirs des objets juridiques pour la France. Vous voyez, c'est compliqué, et pourtant il faut expliquer. Et encore expliquer.

L'histoire de la guerre d'Algérie est à introduire dans le temps long. Dans ce temps long. Ceux qui sont porteurs d'une mémoire vont devoir apprendre à lâcher prise peu à peu. C'est le sens de la vie. Et ce n'est pas une trahison. C'est comme cela que tout cela va se normaliser dans nos mémoires. C'est aussi de l'histoire impériale et coloniale dans sa globalité qu'il va falloir apprendre à faire et plus seulement de l'histoire de l'Algérie coloniale. Vous ne pouvez pas comprendre l'histoire de la guerre d'Algérie, si vous ne la réintégrez pas dans l'histoire de la France et de l'Algérie. Comment comprendre cette histoire sans connaître Frantz Fanon ou l'histoire de la Guerre froide et des empires qui s'effondrent, sans comprendre l'histoire du Cameroun et des événements au Maroc et en Tunisie, de l'héritage pour l'armée française de la défaite de Dien Bien Phu en Indochine ou même de ce Madagascar si lointain ?

Tout cela est un tout. Cette guerre n'est pas *seule* dans l'histoire. C'est parce qu'on va la réintégrer ensemble dans une histoire plus longue, plus complexe, plus massive, peut-être aussi moins nationaliste et moins individualiste, que les mémoires pourront continuer à respirer parce qu'elles

parleront de la même histoire et arriveront mieux à dialoguer. Voilà ce que le modeste historien qui n'est ni né en Algérie, ni issu de parents qui ont connu cette terre, ni concerné par tout ça dans sa chaire, peut vous dire aujourd'hui. Car c'est tout simplement de son histoire aussi à lui dont il a voulu vous parler ici.

Le 8 mai 2012, dans *Libération*, nous étions quelques-uns, historiens pour la plupart, mais pas uniquement, de toutes les opinions politiques, à lancer un simple appel pour que rapidement un lieu puisse porter ce récit et cette histoire. J'en citerai un passage pour conclure :

*« Il est temps de rompre avec ce modèle. Il est temps d'innover et d'oser. C'est pourquoi nous revendiquons la création d'un grand lieu unique, fédérant ces récits et mémoires, capable de dépasser l'histoire de chacun pour bâtir une histoire commune, permettant à tout un chacun de s'approprier de manière critique la complexité et la dimension plurielle de l'histoire de France, en Europe et hors de l'Europe. Un véritable lieu de culture et d'histoire, ambitieux dans sa programmation, grand public dans ses objectifs, fédérateur dans sa démarche. Un lieu des mémoires de la France qui pourrait également renouveler le projet « Maison de l'histoire de France », encore en réflexion sur ses contenus et ses objectifs, repenser la Cité de l'immigration qui semble ne plus avoir de perspectives et n'est pas un acteur du présent. Trois lieux pour bâtir une histoire commune... Cette année, les cinquante ans de la guerre d'Algérie et alors que nous commémorons les traites et abolitions de l'esclavage en ce 10 mai, moments cruciaux de notre histoire contemporaine, nous rappellent à quel point l'histoire coloniale a pesé sur la société française et combien les traces en sont toujours vivantes. Refusons les rancœurs et le repli ! Osons rassembler et croiser largement les mémoires et les récits pour bâtir une France renforcée par la pluralité de ses histoires. Pour nous, il s'agit aujourd'hui de faire l'effort d'imaginer le lieu qui va rassembler tous les récits produits par la longue histoire de la colonisation française et les flux migratoires extra-européens en France, aux côtés du récit migratoire et d'une lecture dynamique de l'histoire de France. Nous ne parlons pas d'un passé révolu mais de notre présent, celui d'une société plurielle appelée à forger en commun son avenir. Car, nous sommes tous les héritiers de cette histoire qui doit pouvoir désormais se transmettre dans une grande institution culturelle. Un lieu pour mettre en contexte et en conversation ces passés, où croiser les mots et les représentations des "peuples autochtones", des esclaves, des colons, des travailleurs migrants dans les colonies, des travailleurs immigrés et de leurs enfants dans l'Hexagone, des anciens combattants, des supplétifs des armées coloniales, des harkis, des rapatriés, des bagnards aux colonies, des nouveaux migrants... tous citoyens français, tous ceux sans qui la France ne serait pas la France. Un lieu pour inscrire l'histoire de la société française dans l'histoire globale. Un lieu innovant et nécessaire. Un lieu exemplaire. »*

Tout simplement.



## QUATRIÈME TABLE RONDE

### ET MAINTENANT ? QUELLES LEÇONS TIRER DE L'HISTOIRE POUR L'AVENIR DES RELATIONS FRANCO-ALGÉRIENNES ?

**Animateur :** Omar BELHOUCHE, directeur de la publication du quotidien algérien *El Watan*.

**Intervenants :**

- Denis BAUCHARD, diplomate, ancien président de l'Institut du Monde arabe ;
- Anouar BENMALEK, écrivain ;
- Jean-Pierre CHEVÈNEMENT, sénateur, ancien ministre, président de l'Association France-Algérie ;
- Sid Ahmed GHOZALI, ancien premier ministre ;
- Bariza KHIARI, vice-présidente du Sénat ;
- Georges MORIN, politologue, président du réseau « Algérie » des collectivités territoriales françaises.



## OUVERTURE

**Omar BELHOUCHE,**  
**directeur de la publication du quotidien algérien *El Watan***

J'ai la lourde responsabilité de mener à son terme cette journée passionnante et passionnée, à la lumière de ce que sont les relations franco-algériennes à l'heure actuelle. Il y a une nécessité de commencer à bâtir une relation nouvelle, pour voir ce que l'on peut faire ensemble au lieu de poursuivre cette « guerre des mémoires ». Il faudrait sans doute, comme cela a été suggéré tout à l'heure, responsabiliser davantage les hommes politiques. Que le Président Hollande reconnaisse, au nom de l'État français, qu'un certain nombre de crimes ont été commis et que, de son côté, le président Bouteflika dise aux courants les plus extrémistes du FLN de cesser de désigner la France comme l'ennemi pour calmer la colère des Algériens. C'est de la responsabilité des hommes politiques qui sont là ce soir de le dire, avec leur expérience et avec leurs mots.

Il faut aussi avoir conscience que nos deux pays vivent dans une région extrêmement difficile. Un très grand nombre d'armes et d'islamistes radicaux ont transité de la Libye vers le Sahel, qui est en train de devenir l'Afghanistan de demain. C'est une véritable poudrière dont on n'a pas encore pris la mesure en Europe ni même au Maghreb. Il est de la responsabilité des deux pays de s'entendre à l'avenir et de coopérer pour la stabilisation de la région. Il faudrait, enfin, que nos deux pays méditerranéens aient une vision pour la Méditerranée occidentale qui inclut le Maroc, la Tunisie, l'Espagne, le Portugal et l'Italie.

## INTERVENANTS

**Denis BAUCHARD,**  
**diplomate, ancien président de l'Institut du Monde arabe**

### **La relation France-Algérie : un partenariat incontournable**

J'ai une relation très ancienne avec l'Algérie qui a été réactualisée, il y a quelques temps, à l'occasion d'un voyage au cours duquel j'ai eu des contacts en dehors de tout cadre officiel. Jusqu'alors, à chacun de mes voyages, j'étais contraint par un certain nombre d'entretiens officiels avec des éléments de langage de part et d'autre. Là, j'étais libre de mes mouvements : j'ai pu prendre les transports en commun, rentrer dans les magasins et avoir quelques impressions de voyage qui ont parfois confirmé, parfois infirmé, ce que je pensais de ce pays très attachant.

Ce qui est très frappant quand on va en Algérie, c'est la force des liens : ce mélange d'attraction et de répulsion qu'il y a entre l'Algérie et la France, entre les Algériens et les Français. Me trouvant en Algérie entre les deux tours de l'élection présidentielle française, j'ai été frappé par les commentaires auxquels chacune des interventions de l'ancien Président de la République française donnait lieu dans la presse algérienne, donnant l'impression que les Algériens s'intéressaient davantage à la campagne présidentielle française qu'à la campagne des législatives algériennes qui allait suivre de quelques semaines. J'ai été aussi étonné de voir combien les Algériens revendiquaient de pouvoir sortir d'Algérie pour aller en Europe et en France. Il y a manifestement une fascination, surtout chez les jeunes, un peu fantasmée, comme si le fait de venir en France pouvait régler tous les problèmes de la jeunesse algérienne. Et, dans le même temps, il y a une sorte de suspicion permanente : on prête à la France des arrière-pensées, on demande la repentance, la reconnaissance du génocide et la condamnation du système colonial...

Donc, des relations très fortes, qui s'expliquent par l'histoire, l'Algérie étant la colonie occupée le plus longtemps par la France – 132 ans –, occupation qui s'est terminée par une guerre douloureuse pour tout le monde. N'oublions pas que l'Algérie a aussi été un traumatisme pour la France, la conduisant à changer de République. Ceci étant, il me semble que le moment est venu pour essayer de surmonter les rancœurs du passé même si elles sont très justifiées. Le temps passe : cinquante ans, c'est déjà loin, cela nous permet de prendre des distances. Petit à petit, une nouvelle génération est en train de prendre les commandes, peut-être pas encore au plus haut niveau mais ça ne saurait tarder.

Ayant eu l'occasion de faire des conférences sur les relations entre l'Europe et l'Algérie dans un certain nombre d'universités, j'ai pu constater le décalage entre les questions qui venaient des professeurs et de la génération des 40-60 ans et celles qui émanaient des jeunes. Ces derniers posaient des questions sur mon exposé alors que les plus âgés posaient des questions sur le passé et se demandaient quand la France ferait repentance. J'ai eu le sentiment que les préoccupations de la jeunesse ne se trouvaient pas dans le passé, qu'elle connaissait très mal au demeurant, à commencer par l'histoire de l'Algérie indépendante. La préoccupation première des jeunes est de savoir quel est leur avenir ? Ont-ils un avenir dans ce pays ?

Que peut-on faire ? Je crois qu'il ne faut pas oublier que l'Algérie reste en France un problème de politique intérieure de même qu'en Algérie, la France reste un problème de politique intérieure. Lorsqu'on n'est plus d'accord sur rien et qu'il y a une déclaration un peu malencontreuse d'un Président ou d'un ministre français, on se dit : « tout ça c'est la faute de la France ». Et on dénonce le parti de la France, ce qui est la pire des infamies en termes de politique intérieure algérienne. Notre objectif c'est d'essayer de dissiper le « mur de la méfiance » – ce sentiment que tout acte français est

toujours mû par des arrière-pensées – et de tirer les leçons du passé pour être dans le présent et préparer l’avenir. On peut le faire dans différents domaines.

Dans le domaine politique, le Président Jacques Chirac avait tenté de trouver le moyen de conclure un traité de réconciliation avec l’Algérie, comme cela avait été fait dans le passé avec l’Allemagne. Pascal Blanchard y a fait allusion tout à l’heure. Et en effet, la relation entre la France et l’Allemagne était une relation tragique pendant des siècles, et en particulier pendant la dernière guerre mondiale. Toutes les familles françaises ont parmi leurs ancêtres des tués, des déportés ou des fusillés. Il y avait en France un sentiment « anti-boches » extrêmement fort il y a encore cinquante ou soixante ans, qui a totalement disparu aujourd’hui, notamment chez les jeunes. Et pourtant, nous avons de quoi nous plaindre, nous Français, auprès des Allemands. Mais il y a eu une volonté politique au plus haut niveau, de part et d’autre, pour aboutir à ce traité de réconciliation, qui finalement fonctionne bien, quoi qu’on en dise. Il faut essayer de reprendre cette idée qui, à l’époque, avait été torpillée aussi bien en France qu’en Algérie, par les éléments les plus hostiles, ceux qui avaient encore la nostalgie du passé. Côté français, nous devrions ouvrir davantage les portes de la France aux jeunes. La politique des visas continue de nourrir, à juste titre, le contentieux franco-algérien. Des gestes peuvent être faits en faveur des étudiants.

Enfin, Omar Belhouchet faisait allusion à la situation préoccupante au Sahel. Sur des sujets majeurs et sensibles, nous pourrions trouver des coopérations. Or, on sent là encore de la méfiance. J’ai été frappé de constater à la lecture de la presse algérienne combien l’intervention française en Libye avait été mal perçue. La volonté française d’intervenir au Mali était perçue comme un relent néo-colonial français alors que tout cela a disparu.

Sur le plan économique aussi, on peut faire mieux. La France est assez présente économiquement en Algérie, mais il y a des domaines où la coopération n’est pas à la hauteur du lien ancien que nous entretenons, notamment dans le domaine de l’énergie où, faute d’investissements pour renouveler ses réserves de gaz et de pétrole, l’Algérie a pris du retard pour maintenir ses réserves au niveau souhaité. Il faudrait aussi faire un effort en matière de protection des investissements étrangers. Il y a un décalage entre la théorie qui est souvent convenable, et la pratique pour laquelle les industriels français ont le sentiment que les juges font une application biaisée de la loi et qu’il y a un cumul d’autorisations administratives discriminatoires.

Enfin, sur le plan culturel, il y a beaucoup de choses à faire. Lorsque j’étais président de l’Institut du Monde Arabe, près de cinq cents manifestations ont eu lieu dans toute la France, dont une vingtaine à l’IMA, pour célébrer l’année de l’Algérie en France. Je pense que cela a contribué à changer le regard de la France sur l’Algérie. Nous pourrions nous inspirer du programme Erasmus pour mettre en place un programme permettant à des étudiants français de passer un an en Algérie et à des étudiants algériens de passer un an en France.

Pascal Blanchard évoquait tout à l'heure la possibilité de rédiger un manuel d'histoire commun. Certes on peut rédiger un manuel commun aux cinquante pays de la francophonie, mais si nous pouvions commencer avec l'Algérie, ce serait déjà pas mal. Il suffit de créer un groupe d'historiens de bonne volonté de part et d'autre et de leur demander de travailler en ce sens. Nous avons fait un manuel d'histoire commun avec l'Allemagne, il n'y a pas de raison que nous ne puissions pas faire la même chose avec l'Algérie.

Enfin, pourquoi ne pas proposer que l'exposition organisée par le musée de l'Armée sur la colonisation et la guerre d'Algérie soit montrée en Algérie ? Rien ne l'empêche. Alors il y a certes des obstacles avec toujours cette insistance sur la repentance. Je pense que c'est un exercice limité, même si des gestes ont été faits de part et d'autre. Il y a toujours le risque d'instrumentalisation de la relation franco-algérienne. Il y a aussi parfois des désaccords de politique étrangère : les Algériens nous reprochent ce qu'il leur apparaît comme un biais de la politique française en faveur de leur meilleur ennemi, le Maroc. Mais par delà tout cela, le moment semble être aujourd'hui venu de bouger, à la fois pour des raisons politiques et pour des raisons de génération. C'est la responsabilité des politiques.

**Anouar BENMALEK,**  
**écrivain**

**Un grand traité d'amitié et de coopération entre la France et l'Algérie :  
une exigence non seulement morale, mais aussi stratégique**

Je n'interviens ni avec la rigueur de l'historien, ni avec la prudence du diplomate, mais en tant qu'écrivain, c'est-à-dire quelqu'un qui est autorisé à rêver.

Certains hommes politiques ont parlé des aspects « positifs » du colonialisme. Je pense, pour ma part, que l'aspect le plus positif du colonialisme est sa fin. Le 5 juillet 1962 clôt un épisode de l'histoire commune de l'Algérie et de la France, le colonialisme, qui reste, de quelque manière qu'on l'appréhende, un déni de justice contre ceux qui, pendant trop longtemps, ont été affublés du nom d'indigènes, mot ordinaire détourné de son sens originel qui est celui, simplement, de premiers habitants d'un territoire.

Le colonialisme a été un crime contre deux pays : l'Algérie d'abord et les Algériens, la France ensuite et ses valeurs universalistes détournées, maquillées, étouffées.

Je maintiens que la première date « heureuse » dans cette histoire entre les deux peuples algérien et français est cette date du 5 juillet 1962. Si, pour l'Algérie, cette date est « heureuse » par définition, puisqu'elle marque son accession au statut d'État indépendant, la France devrait considérer cette date comme celle d'une guérison, guérison de la « maladie coloniale ».

Maladie, en effet, puisqu'elle a fait perdre la « raison » à la « vraie » France, celle du triptyque républicain *Liberté, Égalité, Fraternité*. Ne doit-on pas considérer comme une belle date la date de sa propre guérison ? Le 14 juillet en France, par exemple, n'est-il pas fêté comme la fin de la « maladie féodale », celle qui considérait comme allant de soi l'inégalité des êtres humains en distinguant entre nobles et roturiers, entre hommes libres et serfs, etc. Par ailleurs, le 8 mai 1945 n'est-il pas considéré par les démocrates allemands comme la fin de la maladie nazie ?

Peut-être le moment viendra-t-il, laissez-moi rêver, où cette date du 5 juillet sera fêtée comme la grande fête de la réconciliation entre deux idéaux républicains : ceux des Algériens aspirant à l'égalité et à la dignité de citoyens, ceux des Français, mieux représentés à mon sens par des compatriotes comme Jean Moulin ou Victor Schœlcher que par Massu, Bigeard ou Aussaresses.

C'est vrai que les crimes ont été nombreux avant et pendant la guerre d'Algérie (que les Algériens nomment plus justement la *guerre d'indépendance*) : crimes des premiers temps de l'occupation, des « enfumades », de la spoliation massive des terres, des inégalités et de l'injustice inscrite dans le marbre du code de l'indigénat. Ou ceux, plus d'un siècle plus tard, de l'armée française contre les villages algériens bombardés au napalm, de la torture érigée en système au sein des si mal nommés *Départements opérationnels de sécurité*, des déplacements meurtriers de populations. Tout cela pour faire prévaloir une prétendue supériorité raciale qui ferait, des conquérants de 1830, les propriétaires de droit divin de ce territoire béni par la géographie et la géologie qu'est l'Algérie.

Crimes également, ne l'oublions pas, de certains acteurs du mouvement indépendantiste contre leur propre population, tant a pu être inflexible la volonté du FLN d'être le seul représentant de la volonté de liberté du peuple algérien : crimes tels que ceux de Melouza, des victimes de la « bleuïte » et d'autres événements atrocement semblables. Crimes que l'Algérie officielle ne reconnaît pas jusqu'à présent, ignorant que la grandeur d'un pays adulte se mesure également à sa capacité à reconnaître et assumer ses erreurs.

Que l'on ne se trompe pas, cependant, sur la nature de mes propos : les crimes du colonialisme sont d'une toute autre ampleur et même les fautes (les crimes parfois) des combattants pour l'indépendance ne peuvent être « utilisées » pour rejeter dos à dos les deux belligérants. De même, si l'échec, jusqu'à présent, de l'Algérie à jouir d'une république démocratique telle que promise dans le texte fondateur de l'appel du 1er novembre 1954 est patent, cela ne peut servir en aucun cas de prétexte pour discréditer *a posteriori* le mouvement de libération algérien.

Cet échec terriblement actuel à implanter des usages démocratiques dans la gestion de l'Algérie, cette prédation généralisée dont on a pu accuser, à raison souvent, beaucoup de hauts dignitaires algériens, tant civils que

militaires, cette incapacité à sortir d'une gestion patrimoniale de l'Algérie, est, et reste, une affaire intérieure algérienne. Il y a suffisamment de forces vitales en Algérie pour, inéluctablement, changer tôt ou tard cet état de fait. J'y crois profondément, malgré les années de terreur que l'Algérie a vécues dernièrement, malgré le désespoir qui a pu souvent nous saisir, malgré les cent mille à deux cent mille morts de la période récente.

Nos deux pays ne sont plus des pays innocents : l'histoire, la sale histoire des hommes, les a déniaisés. Pays frontaliers – puisque la mer Méditerranée, en ce XXI<sup>e</sup> siècle débutant, ne suffit pas à séparer deux pays –, condamnés à se supporter, ils devraient au contraire choisir de faire de leur terrible histoire commune et de leur proximité géographique un atout et choisir la voie de la grandeur : la signature d'un grand traité d'amitié et de coopération, conçu par deux partenaires adultes, puissants et riches, ayant une connaissance précise de leurs intérêts réciproques, intégrant également le fait que, dans sa chair, une partie non négligeable des citoyens de l'un des partenaires est originaire de la population de l'autre partenaire.

Transformer, sans tomber dans l'angélisme, les haines, les rancœurs, les malentendus, les peurs en leurs contraires : l'amitié, la compréhension, la coopération, c'est cela que devrait être le but de ce grand traité d'amitié et de coopération tant de fois remis à plus tard.

Nos deux pays en sortiraient grandis et renforcés même dans leur sécurité. En fin de compte, un grand traité de ce genre serait une exigence non seulement morale, mais aussi stratégique dans le sens le plus militaire du terme, en ce temps où une partie du Sahel est directement menacée par la gangrène meurtrière des mouvements terroristes se réclamant d'Al-Qaïda.

Il est toujours urgent de rêver. Les réalistes prétendent que ce serait être naïf que de penser, dans le contexte actuel, à une rencontre algéro-française du type de Gaulle – Adenauer. Mais de quoi donc, depuis cinquante ans, peuvent se prévaloir ces fameux réalistes ? Ce sont, au contraire, les rêveurs qui ont osé lancer la proclamation du 1<sup>er</sup> novembre 1954 qui allait mener à la libération de l'Algérie. Ce seront, par conséquent, d'autres rêveurs qui rapprocheront nos deux pays – mes *deux pays* – par un traité d'amitié à la hauteur des chagrins et des espoirs de leur histoire commune.

**Georges MORIN, politologue,  
président du réseau « Algérie » des collectivités territoriales françaises**

### **La coopération franco-algérienne des territoires et des citoyens**

La France a besoin de guérir de son passé colonial. Il faut pour cela le connaître, l'assumer, en parler, l'écrire. Et surtout, tous les enfants de France liées à l'Algérie, qu'ils soient immigrés algériens, fils d'immigrés, pieds-noirs,

harkis, juifs, etc., ont besoin de voir leur histoire intégrée dans l'histoire de France, parce qu'ils font partie de ce pays. Et trop souvent – je pense notamment aux enfants d'immigrés algériens –, ils ne se retrouvent pas dans l'histoire de France parce qu'elle les ampute d'une partie de cette histoire, qui est aussi l'histoire de l'Algérie. Cela vaut pour les enfants de France qui ont des racines au Maghreb, mais aussi pour l'ensemble des Français, parce que si nous voulons vivre dans une société apaisée, réconciliée avec elle-même, il faut que l'ensemble des enfants de France, quelle que soit leur origine, se retrouvent dans l'histoire qu'on leur enseigne. C'est important pour la France. C'est également important pour l'Algérie, qui pendant 132 ans a été victime du système colonial. Au caractère indigne et liberticide de ce système suffisamment décrit ce matin, il faut ajouter qu'il a essayé d'éradiquer toutes les racines culturelles de l'Algérie en niant la langue arabe, l'histoire si riche de l'Algérie. Seul l'islam a résisté, puisqu'il a été le refuge de la résistance, le seul refuge où les Français n'osaient pas intervenir.

Au lendemain de l'indépendance, l'Algérie a bâti une histoire officielle qui cache beaucoup de pages de son histoire. Bouteflika n'a reconnu qu'en 1999 « l'algérianité » de Saint-Augustin ou d'Albert Camus. L'Algérie a aussi besoin de retrouver toutes ses racines. Le poids de 132 ans de négation des cultures d'Algérie dû au colonialisme français a fait que l'Algérie s'est réfugiée dans une histoire très compartimentée qui commence avec l'arrivée de l'islam et qui se termine en 1962. L'Algérie a besoin de se réconcilier non seulement avec la part française de son histoire mais avec toutes les autres parts, la phase turque, la phase romaine, etc. Et la France, du fait de sa responsabilité dans l'amputation de l'histoire algérienne pendant la période coloniale, doit contribuer à lui rendre l'ensemble de son histoire.

La France et l'Algérie devraient être, à l'instar du couple franco-allemand pour l'Europe, le couple moteur de la Méditerranée occidentale. Et contribuer à l'instauration d'une zone de prospérité, de paix et de justice dans cette partie du monde qui est la seule à avoir une unité de civilisation, d'histoire et de population.

S'agissant du groupe-pays Algérie dont je m'occupe au sein de Cités-unies France, nous avons relancé en 1999, avec Bernard Stasi, la coopération entre les territoires français et algériens, les villes, les départements et les régions. Nous l'avons fait à une période où les fenêtres de l'Algérie s'ouvraient : on reparlait de francophonie et de coopération avec la France. Cela a été une période faste avec toutes les difficultés que connaissent les opérations de coopération décentralisée. Non seulement il faut une volonté politique au plus haut niveau (elle existait), une volonté des autorités locales françaises et algériennes (elle existe aussi), mais aussi il fallait que les populations de France et d'Algérie en aient envie. J'assistais au bilan d'un programme franco-algérien extraordinaire – le PCPA, programme concerté pluri-acteurs – qui permet, par la volonté des deux gouvernements, de soutenir tout le mouvement associatif algérien qui s'intéresse à l'enfance et à la jeunesse. Un seul exemple : grâce à une coopération avec la ville de Grenoble,

un ciné-club a pu être ouvert à l'Université de Constantine qui est une bouffée d'air frais. C'est dans ce travail très concret d'échanges et de coopération entre les universitaires, entre les collectivités locales et entre les jeunes de France et d'Algérie, que les deux pays vont enfin pouvoir se réconcilier.

**Sid Ahmed GHOZALI,  
ancien Premier Ministre**

### **Comment capitaliser le passé pour un avenir meilleur ?**

Merci, Monsieur le Président, pour le travail que vous faites à travers des réunions comme celle-ci, pour réfléchir à l'avenir des relations franco-algériennes. C'est un travail très noble et il est souhaitable qu'il se multiplie pour que la société civile, toutes tendances confondues, aide à éclairer l'opinion sur le lien concret entre les intérêts de chaque Français, de toutes les couches sociales, et les relations avec la rive sud de la Méditerranée.

Pour paraphraser Mao Zedong, l'avenir est radieux mais le chemin est tortueux. Nous sommes voisins et avons en commun une partie de notre histoire. Il faut se réhabituer à regarder nos relations, non pas sous l'angle moral et intellectuel, mais sous l'angle des intérêts de nos populations. Sont-elles satisfaisantes au regard de ce que nous pourrions faire ensemble ? Non. L'Algérie fait partie d'un ensemble au sud de la Méditerranée, qui, si l'on s'en tient uniquement à l'ensemble maghrébin, est grand comme quatre fois les pays européens riverains de la Méditerranée, avec une population deux fois moindre – 100 millions d'habitants. N'y a-t-il pas là une opportunité considérable pour mieux servir nos populations en augmentant nos échanges de toutes sortes, et notamment nos échanges commerciaux et économiques ? Nous pourrions multiplier par dix les 60 à 70 milliards de dollars d'échanges actuels au bénéfice de nos populations respectives. Toute politique devrait se construire sur le fondement d'une stratégie.

Le hasard a voulu que j'aie à assumer des responsabilités sur le terrain qui m'ont conduit à m'impliquer fortement dans les relations internationales de l'Algérie et, notamment, dans les relations entre l'Algérie et l'Europe. On parle beaucoup des handicaps et des difficultés. Parmi ces handicaps, il y a toutes les asymétries institutionnelles sur le plan du développement, etc. Il y a la crise économique et financière mondiale dans laquelle les puissances les plus importantes se débattent à l'heure actuelle. Cette crise leur laissera-t-elle le temps et les possibilités de regarder vers le Sud ? Enfin, parmi les handicaps, on cite volontiers le passé commun. Je pense que ces handicaps peuvent être utilisés comme des leviers très puissants pour refonder nos relations. Pour cela, il faut que chacun fasse un effort sur lui-même.

Nous sommes au lendemain d'un jour de deuil pour l'Algérie. Le 29 juin 1992, le président Mohamed Boudiaf mourrait assassiné. Savez-vous ce qu'il était en train de dire deux minutes avant d'être fauché par les balles ? « *Tout ce qui nous arrive de bien ou de mal est d'abord en nous* ». En d'autres termes, pour résoudre nos problèmes, il faut commencer par un effort sur soi-même et ne pas se défaire sur les autres. Les Français aussi doivent faire un effort sur eux-mêmes. Ce n'est pas le même type d'efforts parce que nous ne sommes pas dans la même situation. Denis Bauchard disait, à l'instant, que les Algériens connaissent mieux la politique intérieure française que les Français. C'est normal, nous sommes plus petits, moins forts, donc nous vous connaissons mieux que vous ne nous connaissez. Cela concerne aussi le sport...

S'agissant de l'apaisement, je suis d'accord avec les deux historiens qui m'ont précédé : ça n'est pas aussi tranché que cela. A quoi mesure-t-on l'apaisement ? Si vous faites un vrai référendum en Algérie demandant « Etes-vous pour ou contre des relations avec la France ? », 95 % des Algériens répondront : « Nous sommes pour ». En 2003, Jean-Marie Colombani m'avait interrogé sur l'accueil populaire fait à Jacques Chirac lors de sa visite officielle, en me demandant si c'était à cause des visas. Je l'avais détrompé en lui disant que les Algériens exprimaient, par leur liesse, leur volonté de voir les relations se développer entre la France et l'Algérie. De surcroît, Jacques Chirac venait de prendre fermement position contre l'intervention en Irak alors que le gouvernement algérien restait silencieux.

Je vais vous raconter une anecdote personnelle. Jamais les relations entre la France et l'Algérie n'ont été aussi tendues et violentes qu'avant et après les nationalisations pétrolières. Je faisais partie de la délégation algérienne qui négociait avec la délégation française. Abreuvant leurs lecteurs et auditeurs de chiffres auxquels personne ne comprenait rien, les médias algériens aux ordres ne disaient pas la vérité contrairement aux médias français. Et de fait, pour l'opinion algérienne informée par la presse française, nous passions pour des mauvais coucheurs. Un jour, ma mère me dit : « Pourquoi êtes-vous méchants avec les Français ? Arrangez-vous avec eux ! ». C'est cela qui me fait dire que les Algériens sont pour des relations plus développées. N'est-ce pas une façon comme une autre de mesurer le niveau d'apaisement ? Notamment chez les générations qui ont combattu le colonialisme ? Celles-là sont avant tout pour des relations accrues.

Pour conclure, je dirais qu'il faudrait se fixer une stratégie et un but. Comment faire de nos partenaires du sud de la Méditerranée des gens aussi intéressants que nos voisins européens ? C'est une zone qui n'est pas sans ressources. Il y a au moins trois domaines dans lesquels on peut faire des choses formidables ensemble : l'eau et l'énergie – les deux facteurs les plus importants de production –, et l'environnement. Sur cette base et avec les capacités d'innovation, les progrès réalisés en matière de non dilapidation des ressources, d'économies d'énergie, etc., il est possible de faire de cette zone,

dont l'Algérie est une pièce maîtresse, un moyen pour les Européens et les Français d'apporter des solutions à leurs propres problèmes.

**Bariza KHIARI,  
Vice-présidente du Sénat**

Il est plus facile de tracer des voies pour l'avenir que de réconcilier des mémoires qui sont encore très à vif quand on parle de l'Algérie. Les responsables, à quelque niveau que ce soit, ont des comptes à rendre aux jeunes générations. Bien évidemment, ils ont la responsabilité de maintenir une histoire vivace et vraie. Pas d'avenir sans passé, comme le souligne fort justement le titre de notre colloque. Pas d'avenir sans passé compris ou sans passé apaisé.

Nous ne sommes jamais à l'abri de lois comme celle du 23 février 2005. Encore récemment, nous avons dû nous battre contre des lois mémorielles sur la Turquie et l'Arménie. Le pire n'est jamais derrière nous : il faut rester vigilant sur ces sujets, notamment à l'égard de la droite populaire. Et laisser aux historiens le soin d'écrire l'histoire. Mais les gouvernants ont une responsabilité éminente : celle de construire l'avenir, notamment pour les jeunes générations. L'Émir Abdelkader disait : « *la politique, c'est porter sur soi le destin d'autrui* ». C'est-à-dire le projeter dans un avenir meilleur. J'y mets une condition essentielle : le respect mutuel.

Cette exigence de respect découle, notamment, de la longue séquence politique dont nous sortons, au cours de laquelle se sont multipliées les vexations et les tracasseries pour les populations musulmanes immigrées pour des raisons électoralistes. La communauté algérienne – communauté musulmane la plus nombreuse en France – a très mal vécu cette politique menée durant une dizaine d'années. Après la séquence sur l'identité nationale, que je qualifierais d'islamophobie d'État – comment qualifier autrement des réunions organisées par les préfets pour réfléchir à l'identité nationale avec, en toile de fonds, une dénonciation de l'islam ou de l'immigration ? – il y a eu le traitement de la laïcité sous le seul prisme de l'islam et une petite vérification du contenu de nos assiettes avec la viande hallal. Ce faisant, la droite républicaine a légitimé le discours du Front national. Or, ces brimades ont nécessairement des conséquences sur les relations extérieures de la France. Si on ajoute à cela le discours de Dakar sur les Africains « *qui ne seraient pas rentrés dans l'histoire* » et le débat sur les civilisations « *qui seraient inférieures les unes aux autres* », tout cela a été mortifère pour les relations extérieures avec, en particulier, l'Algérie, qui auraient pu être plus apaisées.

La nouvelle équipe au pouvoir inaugure fort heureusement une nouvelle séquence politique. Les mots prononcés par Manuel Valls lors de sa passation de pouvoir avec Daniel Guéant, « *nous ne stigmatiserons jamais*

*aucune communauté* », ouvrent cette séquence au cours de laquelle on peut être sûrs que la citoyenneté primera sur l'identité. La volonté de François Hollande de se rendre prochainement en Algérie – après y avoir prononcé des mots extrêmement apaisants sur l'histoire pendant la campagne électorale –, est un signe important. Je fais toujours un parallèle entre les files d'attente devant les préfectures et celles des demandeurs de visas devant les consulats français à l'étranger. De ce point de vue, il faut considérer comme un autre signe d'apaisement la carte de séjour de trois ans évoquée récemment par Manuel Valls. Il faut redonner à la France son vrai visage, c'est-à-dire renouer avec notre tradition de diplomatie culturelle, en faisant, par exemple, de nos étudiants étrangers nos meilleurs ambassadeurs. De ce point de vue, je me réjouis d'avoir été à l'origine de l'abrogation de la fameuse circulaire Guéant sur les étudiants étrangers.

Il faut aller plus loin et je plaide, comme vous Monsieur Benmalek, pour la refondation d'un traité d'amitié avec un vrai contenu qui touche les gens. J'approuve la création d'un Erasmus pour nos étudiants comme évoqué tout à l'heure. Je suis également favorable aux visas de circulation de longue durée pour favoriser les échanges économiques, culturels et sociaux, pour des procédures de naturalisation plus simples et respectueuses de la dignité des personnes. Ce sont ces petites choses qui font le quotidien des Algériens et des Français. Plus on mettra de barrières et plus notre identité commune s'affaiblira. Une mer intérieure comme la mer Méditerranée n'a pas de réelles frontières.

Et bien sûr, je défends la construction de cet espace euro-méditerranéen. L'Union pour la Méditerranée doit être revivifiée et reconstruite sur de nouvelles bases. Nous, Français, avons un intérêt immédiat vers le sud alors que les Allemands ont un prisme vers l'Est. Nous devons arracher ce regard vers le Sud. L'Union pour la Méditerranée doit être une union de projets qui touche nos compatriotes ici et les Algériens de l'autre côté de la Méditerranée. Les collectivités territoriales doivent travailler davantage avec leurs homologues du Sud. Et je suis également favorable à la construction d'un espace régional maghrébin, l'Union pour un Maghreb uni et fort, pour pouvoir négocier avec les pays de la rive nord dans un esprit gagnant-gagnant. Car, quand on est fort et solide, les relations sont plus faciles.

Il est vrai que nous ne prenons pas toute la mesure de « l'afghanisation » de ce Sahel. Tous les ingrédients sont réunis avec un territoire immense, avec des tribus que l'on ne peut pas contrôler, avec des armes qui circulent depuis les événements de Libye et du Mali, avec de la drogue qui circule et avec des obscurantistes qui veulent déstabiliser la zone. La relation entre le Maroc et l'Algérie est devenue vitale pour des raisons de sécurité et il nous faut aider à la reconstruction de cette relation pour notre propre sécurité.

Nous pourrions aborder un partenariat de qualité entre l'Algérie et la France quand nous aurons mis en place les conditions primordiales pour

l'établissement d'un dialogue serein et je mets au premier plan le respect. François Hollande a construit sa victoire autour du slogan « le changement c'est maintenant ». La nouvelle équipe au pouvoir en France doit saisir l'occasion de cette année du cinquantenaire pour cesser de regarder dans le rétroviseur et se tourner vers les choses que nous pouvons construire ensemble. La relation entre l'Algérie et la France est essentielle pour refaire de cet espace euro-méditerranéen que nous appelons de nos vœux l'espace civilisationnel qu'il a toujours été dans le passé.

**Jean-Pierre CHEVÈNEMENT,  
Sénateur, ancien Ministre, président de l'Association France-Algérie**

Je rentre d'Australie et de Nouvelle Calédonie où j'étais en mission. Venant de la zone Asie-Pacifique, où l'on constate un extraordinaire « remue-ménage », la montée de la puissance chinoise, la réorganisation du dispositif américain, on réalise en rentrant à Paris combien il est urgent que nous nous organisions entre voisins dans notre « petit quartier de l'univers ». Et je le ressens encore plus en tant que président d'une association qui intéresse les sociétés civiles, l'Association France Algérie, créée en 1963 : cette compréhension entre la France et l'Algérie est essentielle. Il est frappant de constater le *continuum* humain entre nos deux pays. Non seulement des liens extrêmement denses se sont forgés de part et d'autre de la Méditerranée, mais, de surcroît, des hommes et des femmes venus d'outre-Méditerranée constituent aujourd'hui une composante essentielle du peuple français avec au moins deux millions d'Algériens et de Franco-Algériens, peut-être même trois millions – comment savoir puisqu'on ne compte pas ? Cela crée une proximité humaine qui implique non seulement le respect réciproque, comme l'a dit Bariza Khiari, mais aussi l'empathie, le désir de comprendre.

Et qui veut bien comprendre l'Algérie ne peut pas nier que l'Algérie est une composante du monde arabe. D'où la nécessité du dialogue des cultures mal inauguré pour ce qui concerne la France, par le débarquement des troupes de la Monarchie de Juillet sur la plage de Sidi Ferruch en 1830. Je rappelle que ce fut l'un des derniers actes de la Monarchie de Juillet qui arrivait à son terme que de mettre le pied en Algérie où nous ne savions pas très bien ce que nous venions faire. La caractéristique des rapports entre la France et l'Algérie est précisément ceci : la France n'a jamais su ce qu'elle venait faire en Algérie. Alexis de Tocqueville se posait déjà la question en 1840 : pourquoi sommes-nous là ? Le général Bugeaud lui-même ne savait pas très bien et a beaucoup hésité sur la stratégie à suivre. Historiquement, ce débarquement s'explique par la nécessité où se trouvait la France de développer sa puissance vers le Sud pour compenser son affaiblissement vis-à-vis des autres puissances européennes : après Waterloo, vis-à-vis de la Grande-Bretagne ; après 1871, vis-à-vis de l'Allemagne. On ne peut

comprendre l'expansion coloniale française si on la détache du contexte européen. Si on regarde du côté de l'Algérie, il faut englober le Maghreb, l'Afrique et le monde arabe tout entier. Le général de Gaulle disait que toute politique africaine de la France passe par la porte étroite de l'Algérie. Et c'est plus vrai que jamais.

Il est bon que la France développe ses relations avec les pays émergents, la Chine, l'Inde, le Brésil et d'autres encore, l'Afrique du Sud, le Vietnam, l'Indonésie, l'Australie. Mais il est un pays émergent qui se trouve à 800 kms de nos côtes, c'est l'Algérie : 2,5 millions de kilomètres carrés, 37 millions d'habitants, un potentiel humain et des richesses naturelles considérables, un potentiel de croissance qui peut être pour la France un moteur de sa propre croissance si nous savons y contribuer à la hauteur de nos moyens. Mais, beaucoup de PME françaises peuvent très facilement accéder au marché algérien pour des raisons de langue et, dès aujourd'hui, elles représentent une part notable de notre commerce extérieur avec l'Algérie.

Il convient de penser cet avenir de la relation franco-algérienne à la lumière d'une idée simple : l'égalité. Il faut à travers les relations humaines, la coopération culturelle, l'édition, le cinéma, toucher le cerveau et le cœur de nos compatriotes pour changer le regard. Ce regard probablement lié au passé colonial et à l'immigration. A cet égard, le prix Bois-Marie Vauthier sera remis prochainement par l'Association France-Algérie (AFA) à une œuvre cinématographique qui contribue à une meilleure compréhension entre les deux peuples. Il faut, comme l'a dit Sid Ahmed Ghozali, montrer à nos deux peuples qu'il en va de leur intérêt. Le peuple algérien est naturellement ouvert à la France parce que, bien que devenus indépendants, les Algériens considèrent qu'ils sont toujours chez eux en France. C'est sympathique, il faut le comprendre. La compréhension doit être réciproque, nous ne pouvons jouer le rôle du perpétuel ennemi dont l'Algérie aurait besoin pour fonder son identité.

En tant que président de l'AFA, je m'efforce de tenir un discours qui soit le même à Alger et à Paris. C'est un exercice difficile parce que cela requiert d'éviter de tomber dans la facilité et dans la démagogie et de tenir toujours le même discours, où que l'on soit. Ainsi, quand je suis interrogé sur la repentance, je réponds invariablement que nous avons un devoir de conscience à faire, de part et d'autre, pour comprendre ce qui nous est arrivé. Après tout, 132 ans, ce n'est pas très long. Déjà cinquante ans se sont écoulés. Il faut se projeter dans l'avenir et regarder loin. C'était l'esprit du colloque que nous avons tenu le 17 décembre dernier.

L'Algérie a de très grands atouts dans la mondialisation. Le contexte est aujourd'hui favorable. Chacun connaît l'état d'esprit du Président François Hollande. Les élections algériennes ont montré que l'Algérie avait dépassé un certain stade et n'avait pas envie de retomber dans la décennie tragique qu'elle avait connue. Je ne comprends pas très bien le discours de la presse française déplorant que les islamistes n'aient pas eu en Algérie un résultat comparable à celui qu'ils ont eu en Tunisie et en Égypte. Cette ligne suivie par nos plus

grands journaux n'est pas juste à mon sens. Il n'est pas juste de regarder l'Algérie à la lumière de ses plus grands défauts. Car elle a aussi accompli depuis 1962 un remarquable effort sur le plan éducatif, sur le plan de la santé ou sur le plan des infrastructures. Pour être allé récemment à l'université de Tlemcen, j'aimerais que beaucoup d'universités françaises soient aussi bien dotées, en tout cas sur le plan immobilier.

Il faut avoir un discours plus compréhensif et équilibré et, devant la complexité des choses, faire preuve de plus d'humilité et ne pas céder aux démons de l'ingérence. Celle-ci ne peut pas fonctionner dans les relations entre la France et l'Algérie dès lors que l'Algérie est devenue indépendante. J'adhère tout à fait, de ce point de vue, aux propos d'Anouar Benmalek quand il dit que l'indépendance de l'Algérie a été une libération pour l'Algérie mais aussi pour la France, qui s'est trouvée dans l'obligation de porter un autre regard sur son histoire. Je ne sais pas si la colonisation était une maladie... À cet égard, si l'on doit considérer l'Ancien régime comme une maladie, mille ans c'est quand même très long... Quoi qu'il en soit, c'est notre histoire et il faut la regarder sans complaisance. Elle a été un phénomène de dépossession. La France a voulu faire en Algérie quelque chose qu'elle n'a voulu faire nulle part ailleurs. Elle a voulu s'étendre, faire une plus grande France, assimiler et nier l'identité profonde du peuple algérien. C'est une forme de colonialisme que nous n'avons développée ni au Maroc, ni en Tunisie. C'est cela que nous devons dire dans le contexte actuel. C'est difficile. Cinquante ans ont passé. Nous aurions pu, il y a cinquante ans, refonder nos relations sur la base de l'égalité. Je l'ai souhaité. Mais je m'aperçois que c'est difficile. Chaque société a son histoire.

Il me semble que le contexte actuel est l'occasion politique de repartir d'un nouveau pas. Il y a beaucoup à faire dans le domaine de l'immigration pour assouplir et modifier les procédures, sur le plan des échanges universitaires – sait-on qu'il y a 600 accords de coopération universitaires ? – on pourrait donner un élan extraordinaire. Il faut mobiliser tous les atouts qui existent dans notre coopération, en n'oubliant jamais que l'aspect humain et la confiance réciproque sont décisifs. Nous avons une responsabilité commune sur le plan politique, c'est l'intégrité des États africains. Il n'est ni dans l'intérêt de l'Algérie, ni dans celui de la France de laisser se développer un nouvel Afghanistan au cœur de l'Afrique. Nous devons réfléchir et comprendre les problèmes de cette région avec l'esprit ouvert et la volonté de maintenir la stabilité d'États à peine naissants. Les problèmes d'instabilité sont liés aux problèmes du développement dans des États parmi les plus pauvres de la planète, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Mauritanie...

Je partage la vision exprimée par la plupart des intervenants avant moi sur le fait que nous avons de grandes choses à faire ensemble. Nous n'en sommes pas assez conscients mais nous devons concevoir notre relation comme une part d'un dialogue plus vaste entre l'Europe et le monde arabe, l'Afrique. Je ne veux pas réduire l'Algérie au monde arabe car son identité est beaucoup plus complexe, c'est aussi un pays africain et un pays

méditerranéen. Nous devons avoir cette empathie plus vaste pour ce monde qui est notre voisin, avec lequel nous ferons notre avenir, ou alors ce sera une catastrophe. Nous devons nous battre pour que les choses se passent beaucoup mieux que jusqu'à présent. Il y a un saut qualitatif à opérer. C'est le moment. Il ne faut pas laisser passer l'occasion. Le risque serait de laisser passer les mois sans que rien ne se passe. Il faut prendre des initiatives. Le groupe d'amitié France-Algérie du Sénat et l'association que je préside pourraient y contribuer. Le gouvernement y est prêt. Le Président de la République, avec lequel je me suis entretenu, également. Chacun a son rythme et ses problèmes. Il faut aborder les choses avec beaucoup d'humilité, parce que le problème n'est pas simple, sinon il aurait été réglé il y a longtemps. Avec le sentiment qu'il ne faut jamais désespérer, même quand on a subi des déconvenues. La page peut se tourner et une autre, plus brillante, s'ouvrir. Ce n'est pas une raison pour ne pas essayer de faire un grand bond vers un avenir qui réponde aux intérêts de nos deux peuples.

### **Bariza KHIARI**

Pour rebondir sur les propos de Jean-Pierre Chevènement, je voudrais dire que les médias ont tellement été déçus que les islamistes n'aient pas gagné les élections législatives qu'ils n'ont pas vu que 150 femmes étaient entrées au Parlement algérien. Alors que les États occidentaux mesurent traditionnellement le niveau de démocratie au sort qui est réservé aux femmes, ils ne l'ont, dans le cas algérien, même pas remarqué.

### **De la salle**

Un jour, j'ai rencontré un militant socialiste sur le pont Saint-Michel, qui essayait de m'expliquer les crimes de Papon alors que je l'entretenais des pouvoirs spéciaux. Aujourd'hui, je demande à cet homme devenu Président de la République de faire ce geste que tous les Algériens attendent, non pas la repentance, mais ce geste qui permettrait de tourner la page au lieu de faire des débats que nous connaissons parfaitement.

### **De la salle**

L'alternance au pouvoir en France entre la droite et la gauche n'expliquerait-elle pas les relations en dent de scie entre la France et l'Algérie depuis cinquante ans ?

### **De la salle**

Le sujet des traumatismes de la guerre d'Algérie pour les militaires n'a pas été abordé alors que les appelés de la guerre d'Algérie ont aussi été des victimes de cette guerre, souvent traumatisés par ce dont ils ont été les

témoins. Il faut une volonté affirmée sur les principes sur lesquels établir de nouvelles relations. Il ne faut pas seulement des excuses, une repentance ou une vision apaisée des relations, mais une condamnation très ferme et très claire des crimes qui ont été commis pendant toute cette période. Le gouvernement s'honorerait à l'occasion de la commémoration du cinquantième de l'indépendance, le 5 juillet prochain, en faisant un geste fort de reconnaissance de ce qui s'est passé.

Ma question s'adresse à Jean-Pierre Chevènement : pourquoi, dans sa ville de Belfort, avoir inauguré une rue en hommage au sanguinaire colonel Jeanpierre, un des quatre militaires responsables de l'assassinat de l'avocat Ali Boumédiène ?

### **De la salle**

Ma question s'adresse à Sid Ahmed Ghozali. Vous avez dit que les Algériens étaient désireux de développer les relations avec la France. Je pense que c'est insuffisant. Il faut que l'école algérienne mène un travail de fond pour cesser de diaboliser la France et d'instrumentaliser l'histoire. Il faut revoir les programmes scolaires dans le sens d'une histoire commune et aller de l'avant.

### **Un ancien appelé**

Dans la continuité de ce qu'a dit Henri Pouillot, il faudrait que le gouvernement actuel mette un terme aux commémorations à la gloire de l'OAS dans le midi de la France. Il ne se passe pas un jour sans qu'un monument soit élevé à la gloire du colonel Bigeard, comme récemment à Aix-en-Provence. Si le préfet de Perpignan a récemment interdit une manifestation dans le cimetière à la gloire de criminels de l'OAS, celui de Haute-Savoie laissait faire de son côté. Il faut que cela cesse. Nous, appelés, ne supportons plus ce genre de choses.

### **Raïm RIZIGA**

Je suis content de ce débat et de la volonté exprimée ce soir pour une réconciliation entre les deux peuples. Je suis algérien. J'ai été arrêté à l'âge de 17 ans en France à Saint-Etienne et interné dans un camp du Larzac. Je milite pour cette réconciliation pour nos enfants et je propose à tous ceux qui ont un lien avec l'Algérie, qu'ils soient juifs, pieds-noirs, chrétiens, harkis ou autre, de constituer un comité pour cette réconciliation. Je lance un appel au groupe d'amitié du Sénat et à l'association France-Algérie pour qu'on réfléchisse ensemble aux modalités de cette réconciliation entre nos deux peuples.

### **De la salle**

Il ne suffit pas d'organiser des colloques, il faut aussi agir et repartir chez nous en propageant auprès de nos collègues, amis et proches l'idée que tout est possible. Comme le rappelait à juste titre Denis Bauchard, les Algériens s'intéressent plus à la vie politique française qu'à la vie politique algérienne, je le constate à chaque fois que j'appelle Alger ou Annaba. Lors d'un match de foot entre la Suède et la France, les Algériens soutiennent automatiquement la France. Il faut donner du temps au temps. Les politiques ont un rôle à jouer, les peuples aussi et les associations encore plus. Je voudrais qu'on se donne rendez-vous l'année prochaine pour faire un bilan de ce colloque et mesurer ce qui a été fait pour avancer sur le problème des harkis ou tous les autres problèmes, parce que la mémoire est collective.

### **De la salle**

Ma question s'adresse à Mme Khiari. La réconciliation avec l'Algérie n'est-elle pas la clé d'une nouvelle politique arabe de la France, notamment au regard du printemps arabe ?

### **De la salle**

Il est temps qu'une volonté politique s'exprime, notamment à travers les trois axes suggérés en termes de coopération : énergie, eau et environnement. La coopération concrète est la meilleure façon de construire ce voisinage. Nous sommes « condamnés » à vivre ensemble. La réconciliation ne pourra s'opérer que par des actions concrètes sur le terrain. Cela ne veut pas dire qu'on laisse de côté le côté culturel et historique. Mais cela viendra dans un second temps.

### **Mimi MIKIDACHE**

Vous avez parlé du rôle de la jeunesse, de l'éducation, et de la place de l'Algérie en Afrique. Compte tenu du déficit de techniciens et d'ingénieurs en Algérie, y a-t-il, parmi les actions que vous menez, des projets concernant la formation des jeunes Algériens sur les questions environnementales ?

### **Bariza KHIARI**

Bien entendu le regard a changé depuis le 6 mai, mais ce n'était pas difficile. Je pense qu'on va aller assez loin. Laissons l'équipe se mettre en place, écoutons le discours de politique générale du Premier ministre et nous verrons.

Sur l'élection française, il m'a été relaté qu'une clameur s'était élevée des foyers d'Alger à vingt heures le 6 mai dernier, comme si les Algériens

avaient marqué un but dans un match de football de la Coupe du monde. C'est la raison pour laquelle les rapports du gouvernement français avec les populations immigrées font tant résonance en Algérie.

Bien sûr que les relations avec l'Algérie sont la clé d'une nouvelle politique arabe de la France. Si les relations ont été jusqu'à présent difficiles, elles peuvent désormais être exemplaires si l'on dépasse les difficultés que nous avons connues pendant cinquante ans. Et cela peut servir d'exemple pour les relations avec le reste du monde arabe.

### **Georges MORIN**

Deux choses me choquent depuis dix ans et plus : les files d'attente devant les préfectures pour obtenir une carte de séjour et le traitement indigne des demandeurs ; les refus de visas opposés par les consulats de France en Algérie aux grand-mères souhaitant rendre visite à leurs petits-enfants. J'espère que, dans les cinq ans qui viennent, nous n'aurons plus à nous plaindre de la façon dont la puissance publique traite les Algériens en Algérie et en France.

### **Anouar BENMALEK**

La relation entre l'Algérie et la France ne dépend pas que des gouvernements de nos deux pays. La tentation est forte de ce côté-ci de la Méditerranée de ne voir l'Algérie qu'à travers le prisme de ses gouvernants. Or, le pouvoir algérien n'est pas le meilleur représentant de la population algérienne.

### **Denis BAUCHARD**

Je ne pense pas que le problème de l'islamisme se pose dans les mêmes termes en Algérie et en Égypte, où les islamistes ont obtenu la majorité. La déception qu'ils suscitent d'ailleurs en ce moment au sein de la population égyptienne montre qu'aucune force politique ne détient la solution pour régler les graves problèmes que traverse actuellement le monde arabe.

Il y a consensus pour constater que le climat est favorable pour que la page soit tournée. Le moment sera, selon toute vraisemblance, le voyage qu'effectuera le président de la République en automne en Algérie. Il connaît bien ce pays, puisqu'il y a fait son stage de jeune énarque, et il a toujours conservé des liens amicaux. Il serait opportun qu'un geste fort puisse intervenir à ce moment là.

## **Sid Ahmed GHOZALI**

L'ennemi principal de tout développement des relations entre l'Algérie et la France est le « court-termisme » ou la *realpolitik*. Tous nos problèmes peuvent être résolus par le déploiement de stratégies à long terme. Or, nos démocraties sont rétives au long terme. Les échéances électorales constituent un handicap, surtout lorsque le gouvernement n'a pas de vision. Je ne pense pas que ce soit une question de droite-gauche. La question algérienne est transpartisane, si l'on met à part, bien sûr, le parti dont le chef se déclare fier d'avoir torturé en Algérie.

Sur la question de l'immigration par exemple, tous les partis, à droite comme à gauche, parlent de co-développement. La seule solution pour limiter l'immigration est d'aider ces pays à se développer. Dès qu'une échéance électorale approche, on revient à l'utilisation classique de l'immigration.

Sur la question de l'enseignement de l'histoire en Algérie, les Algériens ne veulent pas que leur mémoire soit formatée. Ils savent qu'ils ont été exploités et colonisés, non par le peuple français, mais par un système colonial abject. Quand on parle de la mémoire de la relation franco-algérienne en France, on se limite souvent aux sept dernières années, ce qui donne l'impression qu'on ne parle de mémoire que pour condamner le FLN comme mouvement de libération, en occultant les 125 années d'oppression qui ont précédé. Mais les sept dernières années ne sont que l'aboutissement et le point d'orgue de 132 ans de colonisation. Si on veut faire un travail sérieux, il y a des milliers d'écrits laissés par les fonctionnaires, les militaires, etc., qui sont un matériau suffisant pour les historiens. La question de la mémoire ne concerne pas seulement la guerre de libération.

## **Jean-Pierre CHEVÈNEMENT**

S'agissant de la rue du colonel Jeanpierre, je vous ai envoyé, M. Pouillot, le discours que j'ai prononcé où je distinguais clairement la responsabilité des militaires et celle des politiques. Le colonel Jeanpierre était un jeune résistant, déporté, qui a fait Saint-Cyr, puis les guerres d'Indochine et d'Algérie. Ce sont les gouvernements qui donnent des ordres que les militaires appliquent. Il n'est pas juste de faire reposer sur les militaires des responsabilités qui incombent aux gouvernements. En tant qu'ancien ministre de la Défense de la République française, je me dois d'honorer ceux qui sont morts pour la France, même dans des missions qui étaient critiquables, ce que j'ai pris soin de dire nettement dans mon discours. Il faut savoir ce qu'était la Légion. C'est une arme où les officiers sont français et où les légionnaires, qui viennent de plus de cinquante pays, sont français par le sang versé. Ils se sont illustrés sur divers champs de bataille. Je tiens le même discours aux uns et aux autres. Je trouve regrettable que vous me reprochiez un comportement fondé sur des principes. J'ai montré mon sens des responsabilités au moment de la guerre du Golfe en tirant les conséquences de mon désaccord avec le gouvernement.

S'agissant de l'OAS, moi aussi je suis révolté par l'oubli. Je me suis rendu, à Évian, à un colloque organisé par le fils du commissaire Gaouri, assassiné à Alger en mars 1962. J'ai vu de mes yeux abattre le général Ginestet et j'ai malheureusement dû enregistrer la mort du colonel Randon, tous les deux tombés sous les balles de l'OAS. Je pense que la mémoire de ces policiers et officiers français n'est pas suffisamment valorisée. Ils ont soutenu le gouvernement de la République pour prendre une décision d'autant plus difficile à appliquer que, pendant longtemps, on avait menti au nom de l'Algérie française. Quand il a fallu prendre le virage de l'autodétermination, sanctionné par deux référendums, cela a été difficile à comprendre par les pieds-noirs. Mais il faut dire que ces derniers, tout du moins dans leur majorité, avaient fait obstacle à un certain nombre d'évolutions qui auraient permis d'aller dans une autre direction, que jamais les gouvernements français n'ont choisie.

Sur les visas, c'est un domaine dans lequel on peut faire beaucoup. La France accordait 50 000 visas par an en 1999. Nous sommes passés en l'espace de trois ans à 250 000. C'est la preuve qu'on peut faire quelque chose, même dans un cadre contraint.

S'agissant des révolutions arabes, on ne parle pas assez de l'Algérie et de ce que doit être notre attitude. J'ai été un des rares sénateurs de gauche à m'abstenir au moment de l'engagement de nos forces en Libye, parce que je considère que nous sommes allés au delà du mandat de l'ONU. Je pourrais parler aussi de la Syrie. Sur tous ces sujets, la France et l'Algérie gagneraient à rapprocher leurs points de vue et à avoir une discussion franche. Nous devons rester fidèles au principe de non ingérence qui va de pair avec le principe de l'autodétermination. L'indépendance de l'Algérie, c'était il y a cinquante ans, mais l'Algérie est toujours un pays indépendant aujourd'hui, comme d'autres, et nous devons veiller à ne pas nous ingérer dans les affaires d'un certain nombre de peuples au nom de prétextes qui peuvent paraître recommandables à première vue, mais qui peuvent recouvrir d'autres desseins. Il faut rester sur une base de principes dans ces affaires et admettre que les peuples arabes doivent prendre en main leurs propres affaires. Ils doivent évidemment aller vers plus de démocratie, mais c'est leur affaire. Nous devons respecter leurs motivations, leurs démarches et leur authenticité. Sinon, tous les discours sur l'indépendance, c'est de la blague.

### **Bariza KHIARI**

Quand le Sénat siège, le Président de séance est entouré, chaque jour, de la garde républicaine. Cette manifestation quotidienne a pour signification la soumission du pouvoir militaire au pouvoir politique. Cela nous est rappelé à chaque fois que nous siégeons au Parlement.

## **Sid AHMED GHOZALI**

Jean-Pierre Chevènement est connu pour ses positions hostiles à l'ingérence. Je suis entièrement d'accord avec lui. Me permettra-t-il de rajouter qu'il y a une autre forme d'ingérence, c'est la complaisance. J'appelle l'attention de tous nos amis français sur le fait que la complaisance vis-à-vis des despotismes locaux est aussi une forme d'ingérence mais qui, cette fois-ci, joue contre une partie de la population qui souhaite une démocratisation des institutions.

J'ai le souvenir d'un déjeuner avec François Mitterrand à deux ans de la fin de son mandat. Il m'avait convié avec Roland Dumas. A une question qu'il me posait sur le nombre de morts causé par la guerre d'Algérie, j'ai répondu : 1 million à 1,5 million côté algérien et 500 000 à 600 000 côté français. Disons que la vérité est quelque part entre les deux. A supposer qu'il y ait eu 800 000 victimes côté algérien, cela fait près d'un Algérien sur dix en sept ans. C'est comme si six millions de Français avaient perdu la vie en l'espace de sept ans. Sa réaction m'a donné le sentiment qu'il était en train de se remettre en question sur certains points. Il a hoché la tête pendant dix secondes et m'a dit : « vous voyez », en désignant Roland Dumas, « le père de cet homme a été exécuté par les Allemands et maintenant, il est en train de travailler à l'amitié franco-allemande ». La situation des peuples français et allemand a été perturbée par des guerres sur des centaines d'années, à tel point qu'ils en sont arrivés à se considérer comme des ennemis biologiques. Et pourtant, le moment est arrivé où ils se sont réconciliés pour finalement devenir le moteur de l'Union européenne.

Ce qu'ont fait les Allemands et les Français entre eux, pourquoi n'arriverions-nous pas à le faire entre Algériens et Français ? Nous n'en sommes jamais arrivés à nous considérer comme des ennemis biologiques. Sauf avec certains partis. Notre problème était surtout avec un système colonial et avec une partie des pieds-noirs qui aimaient l'Algérie mais qui nourrissaient le rêve fou de vivre en Algérie à l'exclusion des Algériens.

## **Omar BELHOUCHE**

Il faudrait encore des heures pour parler de la relation franco-algérienne. *El Watan* organise en Algérie un colloque que nous souhaitons de la même dimension les 5, 6 et 7 juillet. La première partie sera consacrée au système colonial et à la guerre de colonisation et la deuxième partie sera consacrée au système politique mis en place en Algérie depuis 1962. Nous passerons au tamis de la critique aussi bien l'autoritarisme politique que le système que certains extrémistes religieux voudraient nous imposer.

Je remercie tous les intervenants et invite le Président du groupe d'amitié à conclure ce colloque.

## CLÔTURE

**Claude DOMEIZEL**  
**Sénateur,**  
**président du groupe interparlementaire d'amitié France-Algérie**

Monsieur le Premier ministre,

Messieurs les Ambassadeurs,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Nous voilà arrivés au terme d'une journée de débats denses, riches, parfois mouvementés, souvent émouvants. Merci à tous les intervenants pour leurs communications pertinentes et leur participation à ces débats. Ma gratitude va à tous les historiens, écrivains, journalistes, anciens ambassadeurs, responsables politiques, et particulièrement aux animateurs des tables rondes et aux intervenants qui ont fait le déplacement d'Alger, de Constantine ou d'Oran, et, pour certains, des États-Unis, pour être avec nous aujourd'hui.

Mes remerciements vont aussi à tous les participants venus si nombreux. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude au Sénat pour nous avoir accueillis et à son personnel très diligent, notamment la direction de l'accueil et de la sécurité et la direction des relations internationales. Je remercie enfin Ben Salama pour nous avoir donné l'autorisation de diffuser des séquences de son excellent documentaire.

Cinquante ans après l'indépendance algérienne, le temps est venu de regarder l'histoire en face et de tenter, pour autant que cela soit possible, de réconcilier les mémoires. Certains ont craint qu'une telle commémoration puisse être l'occasion de ranimer des polémiques inutiles. Je ne l'ai jamais cru et, globalement, l'atmosphère sereine et concentrée dans laquelle se sont tenues nos réflexions tout au long de la journée. Sommes-nous capables de remuer les démons du passé sans que les passions se déchaînent et sans risquer que « le diable sorte de la boîte » ? Oublions le court moment un peu fébrile qui a émaillé notre journée... et répondons « oui » à cette question.

Une chose est sûre : le groupe d'amitié France-Algérie du Sénat ne pouvait pas rester inactif en de telles circonstances. Et le fait que vous soyez venus si nombreux assister à cette journée prouve la puissance de ce lien indéfinissable, et pourtant si palpable, qui existe entre l'Algérie et la France et que Jean-Pierre Chevènement appelle « l'identité franco-algérienne ». Ce lien, qui transcende nos appartenances nationales, a été tissé au cours de nos 132 ans d'histoire commune, et renforcé ces cinquante dernières années par les

relations humaines si denses qui se sont forgées entre nos deux peuples et dont la trame de la population française est aujourd'hui le reflet.

Notre journée de réflexion fut ainsi l'occasion de rappeler quelques évidences : quels que soient les apports de la France en Algérie – et il y en eut évidemment, ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain – rien ne pouvait justifier le traitement que la France coloniale a réservé à ceux que nous appelions à l'époque les « indigènes » ou les « musulmans ». Dès lors que l'immense majorité de la population était reléguée dans un statut politique, économique, social et culturel inférieur, interdite d'accéder à la pleine citoyenneté, alors la France était en contradiction avec ses idéaux républicains et l'idée même d'une « Algérie française » était compromise dans ses fondements. Tant que l'immense majorité de la population était *de jure et de facto* exclue de la vie politique et citoyenne nationale, alors l'idée d'une nation algérienne ne pouvait qu'exploser parmi la population dite musulmane et il était vain de parler d'égalité et d'unité nationale. Le respect de la dignité humaine est le premier socle de nos valeurs et le fondement du sentiment d'appartenance nationale. Je crois qu'il était important aujourd'hui de le rappeler.

Je voudrais aussi saisir l'occasion de ce colloque pour m'adresser au Président de la République française. Il est dans mon rôle de président de groupe d'amitié de lui dire combien il est important d'être clair sur le sujet de l'Algérie. Beaucoup de nos compatriotes attendent des mots d'apaisement et de réconciliation. Nombreux sont, parmi nos concitoyens, ceux dont l'histoire personnelle a été bouleversée par la grande Histoire tumultueuse : pieds noirs, anciens appelés, Français issus de l'immigration algérienne, harkis.

Juste une parenthèse à propos des harkis : j'ai été, pendant ma carrière professionnelle, enseignant dans un camp de harkis et j'ai eu la chance et l'honneur de répondre à leur soif de savoir. Je continue à m'adresser à eux pour faciliter aujourd'hui l'intégration des enfants et petits-enfants.

Toujours au sujet des harkis, je souhaite rappeler ce que François Hollande disait le 6 avril dernier : « *La mémoire des harkis est une mémoire vive et souffrante. Elle impose à la France un retour sur elle-même et sur son histoire.* »

Nos amis algériens attendent également un message de la France. Pas une repentance, pas une contrition. Simplement une reconnaissance des erreurs que nous avons pu commettre. Et je salue à cet égard les mots que le candidat à la présidence de la République a prononcés durant sa campagne, je le cite : « *Il faut que la vérité soit dite. Sans repentance ni mise en accusation particulière. Reconnaître ce qui s'est produit* ».

Souvenons-nous. Un premier pas avait été franchi en 2005 à Sétif, par l'ambassadeur de France en poste à l'époque, M. Hubert Colin de Verdière, qui avait évoqué, au sujet des massacres du 8 mai 1945, une « tragédie inexcusable ». Je crois qu'il est temps aujourd'hui de franchir une nouvelle étape et que ces mots soient prononcés par le premier personnage de l'État.

Cinquante ans se sont écoulés depuis l'indépendance de l'Algérie. Il n'est nul besoin d'attendre un geste symétrique des autorités algériennes pour que la France choisisse d'assumer aujourd'hui ses responsabilités. C'est important d'entendre la voix de la France dire les choses telles qu'elles sont, parce que les conséquences en seront considérables au niveau international comme au niveau national.

Au niveau international d'abord, la vérité partagée peut seule fonder la réconciliation historique entre la France et l'Algérie. Elle ouvrira une nouvelle page dans la relation entre nos deux pays. Cette nouvelle page peut, elle-même, préfigurer un futur espace de paix et de prospérité en Méditerranée occidentale, dans le cadre d'une Union pour la Méditerranée rénovée et revivifiée dont plusieurs pistes, cet après-midi, ont dressé les contours. Il y a tant à faire ! Les bouleversements qu'ont connu et que continuent de connaître nos voisins d'outre-Méditerranée rendent la tâche encore plus urgente.

Au niveau national ensuite, la lucidité sur son passé est le fondement de la réconciliation de la France avec elle-même. Parce que les liens humains n'ont jamais été rompus avec l'Algérie, ils se sont même renforcés avec le temps ; la France bénéficie aujourd'hui de la présence de très nombreux Français d'origine algérienne. Vous tous ici êtes l'image vivante de cette France diverse, qui est le produit de notre histoire. A ces Français qui sont une force vive et un facteur de dynamisme essentiel pour notre pays, nous devons tenir un discours de vérité, car lui seul leur permettra d'assumer leurs identités multiples sans risquer la schizophrénie.

Mais quelque chose me dit que le moment est proche. Et que la réalité d'un partenariat renouvelé bâti sur des bases sereines et purgé d'un passé mortifère est pour bientôt. Alors, enfin, nous pourrons libérer l'avenir pour nous tourner vers un nouveau destin commun. C'est en tout cas mon espérance ce soir. Et je conclurai en citant à nouveau François Hollande : « *La France se grandit en reconnaissant ses fautes. La France du XXI<sup>e</sup> siècle que je souhaite construire avec tous les Français a besoin d'une mémoire apaisée.* »

Puissent ces quelques instants passés ensemble y avoir contribué. Je vous remercie.



## **BIOGRAPHIES DES INTERVENANTS**



## Denis BAUCHARD

---



Ancien diplomate, Denis Bauchard a effectué une grande partie de sa carrière en Afrique du Nord et au Moyen Orient ou a traité des affaires de cette région au Ministère des Affaires étrangères. Il a été ambassadeur en Jordanie (1989-1993), directeur pour l’Afrique du Nord et le Moyen-Orient (1993-1996), directeur du cabinet du ministre des Affaires étrangères, Hervé de Charette (1996-1997) et ambassadeur au Canada (1998-2001).

Après avoir été président de l’Institut du Monde arabe (2002-2004), il est aujourd’hui consultant, notamment auprès de l’Institut français des relations internationales (IFRI). Il est l’auteur d’un livre paru récemment – *Le Nouveau monde arabe* (André Versaille éditeur) – et de nombreux articles et études, consultables en particulier sur le site de l’IFRI.

### Intervention

*15h45 – 17h15 : 4<sup>ème</sup> table ronde : Et maintenant ? Quel avenir pour la relation franco-algérienne ?*

*Thème de l’intervention de M. Denis Bauchard : « La relation France-Algérie : un partenariat incontournable ».*

## Omar BELHOUCHE

---



Omar Belhouchet fonde en 1990 avec un groupe de journalistes, le quotidien francophone *El Watan*, qui est à la fois la cible des autorités militaires et des islamistes armés. Intellectuel engagé, il dénonce les meurtres de journalistes durant la « décennie du terrorisme » en Algérie, ce qui lui vaut d'être condamné pour « atteinte à corps constitué ». Le quotidien *El Watan* qu'il dirige a été suspendu à six reprises depuis 1993 et interdit de publicité publique.

Omar Belhouchet a été emprisonné en 1993 et a subi un véritable harcèlement judiciaire (près de 230 procès en diffamation). Il a échappé à deux attentats.

Omar Belhouchet a obtenu plusieurs prix internationaux. Il a reçu la plume d'or de la liberté en 1994, récompense qui salue les combats pour la liberté de la presse dans des conditions difficiles.

*Animateur de la 4<sup>ème</sup> table ronde : Et maintenant ? Quel avenir pour la relation franco-algérienne ? (15h45 – 17h15).*

## Anouar BENMALEK

---



Auteur d'une quinzaine de livres, plusieurs fois primé, traduit dans une dizaine de langues, le romancier franco-algérien Anouar Benmalek a été l'un des fondateurs du Comité algérien contre la torture. Doté « d'un art de visionnaire » selon *Le Monde* et d'un « imaginaire romanesque exceptionnel » d'après *Le Magazine Littéraire*, qualifié de « Faulkner méditerranéen » par *L'Express*, il est considéré comme « l'écrivain algérien le plus talentueux depuis Kateb Yacine » (*El Watan*).

Anouar Benmalek est l'auteur de quinze livres. Ses romans ont souvent été violemment attaqués dans le monde arabe par l'islamisme intégriste. On a dit de lui et de son œuvre : « Art de visionnaire » (*Le Monde*), (*L'Express*), « L'un des tons les plus étranges et les plus originaux » (*Le Point*), « Une impitoyable ampleur romanesque » (*Les Lettres Françaises*), « Benmalek picks up where Camus left off » (*Harvard Review*), « Au niveau de Joseph Conrad » (*Mohamed Dib*), « Une indéniable aura, l'intransigeance sourcilleuse des hommes libres » (*Radio Orient*).

### Intervention

15h45 – 17h15 : 4<sup>ème</sup> table ronde : *Et maintenant ? Quel avenir pour la relation franco-algérienne ?*

Thème de l'intervention de M. Anouar Benmalek : « *L'amitié entre l'Algérie et la France : une responsabilité morale et une nécessité stratégique pour la paix en Méditerranée* ».

## Fatima BESNACI-LANCOU

---



Editrice, auteure et co-fondatrice de l'association « Harkis et droits de l'Homme », Fatima Besnaci-Lancou est une spécialiste de l'histoire des harkis.

Elle a publié de nombreux ouvrages dont *Les harkis dans la colonisation et ses suites* avec Gilles Manceron, préfacé par Jean Lacouture, *Nos mères paroles blessées*, préfacé par Claude Liauzu et *Des vies*, préfacé par Boris Cyrulnik. Pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, elle dirige le numéro 666 des *Temps modernes*, *harkis, 1962-2012 - Les mythes et les faits*.

Elle est rédactrice en chef de la revue *Diffusion Caraïbes*, organe de presse de l'ONG Plac21.

En 2005, elle reçoit à la Sorbonne, le prix *Seligmann* contre le racisme.

### Intervention

14h – 15h30 : 3<sup>ème</sup> table ronde : 1962 - 2012 : Comment réconcilier les mémoires ?

Thème de l'intervention de Mme Fatima Besnaci-Lancou : « Les harkis, au delà des idées reçues ».

## Pascal BLANCHARD

---



Historien, auteur, documentariste, commissaire d'expositions, spécialiste du fait colonial, il est chercheur CNRS au Laboratoire Communication et Politique depuis 2008 et co-dirige le Groupe de recherche *Achac* (post colonialisme) depuis 1989.

Il a publié aux CNRS Éditions (2008), dans le cadre d'un ouvrage collectif *Culture coloniale en France. De la Révolution française à nos jours*. Il a co-dirigé aux Editions *La Découverte* en 2011 l'ouvrage *La France noire* et a été le co-commissaire de l'exposition au Musée du Quai Branly « Exhibitions. L'invention du sauvage ».

### Intervention

*14h – 15h30 : 3<sup>ème</sup> table ronde : 1962 - 2012 : Comment réconcilier les mémoires ?*

*Thème de l'intervention de M. Pascal Blanchard : « L'Algérie au cœur de l'histoire et des mémoires coloniales de la France ».*

## Laetitia BUCAILLE

---



Laetitia Bucaille est maître de conférences au département de sociologie de l'Université de Bordeaux. Elle a mené des recherches dans les territoires palestiniens et en Israël, et elle a publié *Gaza : la violence de la paix* (Presses de Sciences-po, 1998) et *Génération Intifada* (Hachette Littératures, 2002).

Plus récemment, elle a mené une comparaison autour des récits sur les conflits franco-algérien et sud-africain et tenté de comprendre dans quelle mesure d'ex-combattants pouvaient envisager de faire la paix avec leur ennemi.

Son livre, *Le pardon et la rancœur - France /Algérie, Afrique du Sud, comment enterrer la guerre ?*, a été publié en 2010 aux éditions Payot & Rivages et a obtenu le prix *Seligmann* contre le racisme en 2011.

### Intervention

14h – 15h30 : 3<sup>ème</sup> table ronde : 1962 - 2012 : *Comment réconcilier les mémoires ?*

Thème de l'intervention de Mme Laetitia Bucaille : « Mémoires combattantes ».

## Jean-Pierre CHEVÈNEMENT

---



Jean-Pierre Chevènement est né le 9 mars 1939 à Belfort, de parents instituteurs. Ancien élève de l'École Nationale d'Administration (promotion "Stendhal"), il adhère au Parti Socialiste SFIO en décembre 1964 et fonde en janvier 1966 -avec Georges Sarre, Didier Motchane, et Alain Gomez- le Centre d'Études, de Recherches et d'Éducation Socialistes (CÉRÈS) qui deviendra l'un des principaux courants du PS à partir du congrès d'Épinay (juin 1971). Il sera remplacé le 14 avril 1986 par Socialisme et République. Jean-Pierre Chevènement est l'auteur du programme du Parti Socialiste « Changer la vie » en 1972, le négociateur du programme commun de la gauche (1972) et l'auteur du projet socialiste (1980).

Il est élu député sans discontinuer aux élections législatives de 1973 à 1997, et en 2000, dans le Territoire de Belfort.

Ministre d'État, ministre de la Recherche et de la Technologie puis de la Recherche et de l'Industrie des deux premiers gouvernements de Pierre Mauroy (1981-1983), il refuse de participer au troisième gouvernement de Pierre Mauroy pour s'opposer au tournant libéral du PS et défend « l'autre politique ».

Jean-Pierre Chevènement a été maire de Belfort entre 1983 et 2007.

Ministre de l'Éducation nationale du gouvernement de Laurent Fabius (1984-1986), il met fin à la « guerre scolaire », fait le « pari de l'intelligence », et s'illustre par des mesures telles que la ré-introduction de l'instruction civique et l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat.

Ministre de la Défense des gouvernements de Michel Rocard (1988-1991), il démissionne le 29 janvier 1991 pour s'opposer à la guerre coloniale des Etats-Unis contre l'Irak.

En juillet 1992, il quitte la direction du PS afin de faire campagne pour le NON au traité de Maastricht. Il fonde le 30 août 1992 le Mouvement des Citoyens et, en avril 1993, démissionne du PS. Il transforme alors le Mouvement des Citoyens (MDC) en parti politique, dont il devient président.

En 1995, Jean-Pierre Chevènement appelle à voter pour Lionel Jospin dès le premier tour de l'élection présidentielle puis participe en 1997 au gouvernement de la « gauche plurielle » pour tenter de lui donner un axe républicain. Ministre de l'Intérieur, il essaye d'imposer une grande politique d'accès à la citoyenneté, crée la police de proximité et donne une nouvelle impulsion à la coopération intercommunale. Il démissionne le 29 août 2000 pour s'opposer au processus de Matignon visant à donner le pouvoir législatif à la Corse.

Il déclare sa candidature à l'élection présidentielle de 2002 le 4 septembre 2001, et obtient 5,33 % des suffrages exprimés au premier tour de l'élection présidentielle (un million cinq cent mille voix).

Il est président d'honneur du Mouvement Républicain et Citoyen (MRC) qui a succédé au MDC, et président de la Fondation *Res Publica*, fondation de recherche reconnue d'utilité publique en 2005.

Il est sénateur du Territoire de Belfort depuis le 21 septembre 2008 et vice-président de la Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat.

Jean-Pierre Chevènement préside l'Association France-Algérie depuis février 2011.

### Intervention

15h45 – 17h15 : 4<sup>ème</sup> table ronde : *Et maintenant ? Quel avenir pour la relation franco-algérienne ?*

## Matthew CONNELLY

---



Matthew Connelly est professeur d'histoire à Columbia University. Ses publications incluent *Fatal Misconception: The Struggle to Control World Population* (2008) et *L'arme secrète du FLN : comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie* (2011).

Il a écrit des articles de recherche dans les *études comparatives dans la société et d'Histoire*, *Le Journal international d'études du Moyen-Orient*, *The American Historical Review*, *La Revue française d'histoire d'Outre-mer*, et *Past & Present*.

Il a également publié le commentaire sur les affaires internationales dans *The Atlantic Monthly*, le *Wilson Quarterly*, and *The National Interest*.

### Intervention

11h30 – 13h : 2<sup>ème</sup> table ronde : 1945 – 1962 : L'inéluctable indépendance ?  
Thème de l'intervention de M. Matthew Connelly : « Comment la guerre d'Algérie a donné l'indépendance à la France ? ».

## Sid Ahmed GHOZALI

---



Fils d'enseignant arabisant, Sid Ahmed Ghozali a été Chef du gouvernement. Il avait, depuis 1964, dirigé successivement cinq ministères, Travaux publics, Energie et Pétrochimie, Hydraulique, Finances, Economie, avant de devenir le Chef de la diplomatie algérienne durant la crise du Golfe, aux débuts de l'Union du Maghreb arabe (UMA) et lors de Accords de Taïf qui ont mis fin à la guerre civile au Liban.

C'est de sa vie de chef d'entreprise depuis 1965 qu'il dit retenir le souvenir le plus gratifiant. En 1979, il quittait Sonatrach avec un effectif de cent-vingt mille employés. Il a servi la République durant plus de trente-deux ans, mais c'est dans le secteur de l'Energie qu'il a travaillé le plus longtemps, seize ans. Directeur central de l'Energie, en 1962, dès sa sortie de l'Ecole nationale française des Ponts et Chaussées, il a été par ailleurs ambassadeur de la République à Bruxelles et à Paris, durant deux de ses cinq « traversées du désert » (quatre fois démissionnaire et deux fois révoqué).

Depuis mai 2000, il est président du Front démocratique (FD) qu'il a lancé avec 150 cofondateurs et dix mille militants. Depuis lors et selon sa propre expression, le FD est « accepté *de jure* par la loi mais interdit *de facto* par le pouvoir ». « Parrainée, selon les siens, par plus de 75000 citoyens à chaque fois », sa candidature à l'élection présidentielle a été rejetée par le Conseil constitutionnel en 1999 et 2004.

### Intervention

15h45 – 17h15 : 4<sup>ème</sup> table ronde : *Et maintenant ? Quel avenir pour la relation franco-algérienne ?*

*L'intervention de M. Sid Ahmed Ghozali : « Comment capitaliser le passé pour un avenir meilleur ? ».*

## Ali HAROUN

---



Après avoir effectué ses études primaires et secondaires à Alger, Ali Haroun a obtenu un doctorat en droit à l'Université Panthéon-Sorbonne à Paris. Responsable du journal FLN Résistance Algérienne en 1956, il est membre du Comité Fédéral de la Fédération de France du FLN de 1958 à 1962 et membre du CNRA (Conseil National de la Révolution Algérienne).

Elu député d'Alger à l'Assemblée Constituante en 1962, il exerce la profession d'avocat au Barreau d'Alger de 1964 à 1991, avant d'être nommé ministre des Droits de l'Homme en 1991, puis membre du Haut Comité d'Etat (Présidence collégiale de la République) de 1992 à 1994.

### Intervention

*11h30 – 13h : 2<sup>ème</sup> table ronde : 1945 – 1962 : L'inéluctable indépendance ?*

*Thème de l'intervention de M. Ali Haroun : « Le congrès de Tripoli - 26 mai - 6 juin 1962 - et la fin du FLN historique ».*

## Joëlle HUREAU-ARTIGAU

---



Joëlle Hureau-Artigau est née le 11 février 1944 à Tunis.

Agrégée de l'Université, titulaire d'un DEA et d'un doctorat de l'IEP de Paris (Histoire), ancien professeur de lycée et de classe préparatoire, elle est l'auteur de *La Mémoire des pieds-noirs* (Orban, 1987 ; Perrin, 2001 ; Perrin-Tempus, 2010) et d'une biographie de Ferdinand-Philippe, duc d'Orléans (Perrin, 1995).

### Intervention

*14h – 15h30 : 3ème table ronde : 1962 - 2012 : Comment réconcilier les mémoires ?*

*Thème de l'intervention de Mme Joëlle Hureau-Artigau : « Les mémoires entre guerre et paix ».*

## Bariza KHIARI

---



Bariza Khiari, née à Ksar Sbahi près de Constantine en Algérie française, est sénatrice socialiste de Paris, vice-présidente du Sénat, vice-présidente du groupe d'amitié France-Algérie et Juge à la Haute Cour de Justice de la République.

Bariza Khiari a été déléguée régionale au tourisme de l'Île-de-France (1999-2004), commissaire du gouvernement du groupement d'intérêt public Bourse solidarité vacances (2000-2003), membre du Comité national de réflexion et de propositions sur la laïcité à l'école (2002-2005), et déléguée départementale de l'Éducation nationale de Paris, pensionnée depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2006.

Militante du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP), de la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) du lycée Janson-de-Sailly et de la CFDT, elle est engagée politiquement depuis la fin des années 1970. Farouche opposante des statistiques ethniques et membre fondatrice du Club XXI<sup>e</sup> siècle, elle déclare : « *Je suis musulmane sunnite de rite malékite et de tradition soufie. Et notre islam, comme celui de la grande majorité des musulmans en France, est un islam complètement apaisé, ouvert, tolérant, en cohérence avec la tradition laïque française* ».

Au sein du Parti socialiste, elle est membre du Conseil national et du Bureau national. Elle est l'une des principales animatrices du mouvement « Rassembler à Gauche », qui fédère les fabiusiens.

Conseillère d'arrondissement de Paris (16<sup>ème</sup> arrondissement), elle a été élue sénatrice de Paris, le 26 septembre 2004, puis réélue le 25 septembre 2011. En 2004, elle a été élue « sénatrice de l'année » par le jury du prix du trombinoscope.

Outre les questions économiques, Bariza Khiari a mis la question de l'égalité et de la lutte contre les discriminations au cœur de son mandat. Elle est notamment à l'origine d'une proposition de loi limitant les emplois fermés

aux étrangers, adoptée à l'unanimité au Sénat en février 2009, et d'une résolution relative au séjour des étudiants étrangers diplômés en novembre 2011. On lui doit aussi la généralisation du CV anonyme et un texte sur les *Chibanis*.

Intervention

*15h45 – 17h15 : 4<sup>ème</sup> table ronde : Et maintenant ? Quel avenir pour la relation franco-algérienne ?*

## Olivier LE COUR GRANDMAISON

---



Olivier Le Cour Grandmaison enseigne les sciences politiques à l'université d'Evry-Val-d'Essonne.

Auteur de nombreux ouvrages, il a notamment publié *Le 17 octobre 1961 : un crime d'État à Paris* (dir. La Dispute, 2001), *Coloniser. Exterminer. Sur la guerre et l'État colonial* (Fayard, 2005. Traduit en arabe en 2007), *La République impériale. Politique et racisme d'État* (Fayard, 2009. Traduit en arabe en 2010), *De l'indigénat. Anatomie d'un « monstre » juridique : le droit colonial en Algérie et dans l'empire français* (Zones/La Découverte, 2010. Traduit en arabe en 2011).

### Intervention

9h15 – 11h15 : 1<sup>ère</sup> table ronde : 1830 – 1945 : L'Algérie entre colonisation et assimilation

Thème de l'intervention de M. Olivier Le Cour Grandmaison :  
« L'assimilation : un mythe républicain ? ».

## Sonia MABROUK

---



Sonia Mabrouk est une journaliste franco-tunisienne. Ancienne journaliste de la revue *Jeune Afrique*, elle présente actuellement le journal télévisé de 22 h sur *Public Sénat*.

Née à Tunis en 1976, Sonia Mabrouk est diplômée de l'école de commerce IHEC de Carthage, où elle enseignera quelques années après. Elle est titulaire d'un DESS, d'un DEA et d'une thèse à l'Université de la Sorbonne.

Sonia Mabrouk se destinait à l'enseignement avant de faire la rencontre de Béchir Ben Yahmed, qui lui fait intégrer la rédaction de l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, où elle reste trois ans. En 2008, Jean-Pierre Elkabbach lui propose la présentation du journal sur Public Sénat. Elle devient alors la première tunisienne à présenter le journal sur une chaîne de télévision nationale française. Elle sera pressentie pour présenter l'édition nationale du journal de 19 heures de France 3 – poste qui reviendra finalement à Patricia Loison.

En 2010, Sonia Mabrouk crée, avec le mécène et membre de l'Institut Marc Ladreit de Lacharrière, l'association des musées méconnus de la Méditerranée (AMMed). L'objectif consiste à mettre en valeur des musées et lieux de culture peu connus du grand public afin de promouvoir le dialogue et le rapprochement des peuples entre les deux rives de la Méditerranée.

Sonia Mabrouk reçoit, en décembre 2010, le *Trophée 2010 de la Réussite*, décernée à l'Assemblée nationale par l'association France-Euro-Méditerranée (FEM).

*Animatrice de la 3<sup>ème</sup> table ronde : 1962 - 2012 : Comment réconcilier les mémoires ? (14h – 15h30).*

## Gilles MANCERON

---



Historien, Gilles Manceron a travaillé en particulier sur l'histoire coloniale. Il est l'auteur, notamment, de *Marianne et les colonies* (La Découverte, 2003), *La colonisation, la loi et l'histoire* (avec Claude Liauzu, Syllepse, 2006), *D'une rive à l'autre. La guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire* (avec Hassan Remaoun, Syros, 1993), *L'enseignement de la guerre d'Algérie en France et en Algérie* (en collaboration, CNDP, 1993).

Il est également l'un des responsables nationaux de la Ligue des droits de l'Homme et a dirigé sa revue *Hommes et Libertés* (dont un numéro intitulé *Le trou de mémoire colonial*, septembre 2005, accessible sur le site de la LDH : [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)).

### Intervention

14h – 15h30 : 3<sup>ème</sup> table ronde : 1962 - 2012 : Comment réconcilier les mémoires ?

Thème de l'intervention de M. Gilles Manceron : « Établir Vérité et Justice sans passer par le prétoire ».

## Isabelle MANDRAUD

---



Isabelle Mandraud est une journaliste française de presse écrite.

En 1992, *Le Point* publie l'enquête concrétisant son projet primé par la Fondation Jean-Luc Lagardère.

Durant ses études de journalisme, elle fut rédactrice à *La Gazette des Nouveaux Médias*.

Après avoir travaillé pour le quotidien *Libération*, elle a rejoint le service France du *Monde*, où elle suit plus particulièrement l'activité du Parti socialiste. Elle a ainsi suivi Ségolène Royal lors de la campagne précédant l'élection présidentielle de 2007.

Elle fut ensuite chargée des affaires de police.

Ayant rejoint, depuis 2010, le service international, elle couvre désormais l'actualité du Maghreb : Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie.

La fondation Jean-Luc Lagardère lui a remis le prix spécial de la bourse journaliste en 1991.

*Animatrice de la 2<sup>ème</sup> table ronde : 1945 – 1962 : L'inéluctable indépendance ? (11h30 – 13h).*

## Abdelmadjid MERDACI

---



Diplômé en histoire, Docteur d'État en sociologie, Abdelmadjid Merdaci est professeur à l'Université Mentouri de Constantine.

Auteur de plusieurs études sur l'histoire du nationalisme et de la guerre d'indépendance, il a récemment publié *Dictionnaire des musiques citadines de Constantine* (en arabe), (Éditions du Champ Libre-Constantine, 2012) et *Constantine au cœur de l'histoire, novembre 1954 - novembre 1955* (Éditions du Champ Libre - Constantine, 2009).

Le 17 juin 2012, il a publié, dans le quotidien *Le Soir d'Algérie*, un article intitulé « 17 juin 1962 : L'accord FLN-OAS signe la fin de l'Algérie française ».

### Intervention

11h30 – 13h : 2<sup>ème</sup> table ronde : 1945 – 1962 : L'inéluctable indépendance ?

Thème de l'intervention de M. Abdelmadjid Merdaci : L'hypothèque des « rapatriés ».

## Gilbert MEYNIER

---



Né à Lyon en 1942, Gilbert Meynier a été professeur de lycée, enseignant à l'Université de Constantine (1968-1970) et à l'Université de Nancy (1971-2002).

Historien de l'Algérie, il est l'auteur de plusieurs livres : *L'Algérie révélée. La première guerre mondiale et le premier quart du XX<sup>e</sup> siècle* (Droz, 1981), *Alger, el Maarifa* (2010), *Histoire intérieure du FLN. 1954-1962* (Fayard, 2002).

Il a entrepris une histoire générale de l'Algérie en quatre volumes, dont deux ont été publiés : *L'Algérie des origines : de la préhistoire à l'avènement de l'Islam* (La découverte, 2007) et *L'Algérie, cœur du Maghreb classique. De l'ouverture islamo-arabe au repli (698-1518)* (La découverte, 2010).

### Intervention

11h30 – 13h : 2<sup>ème</sup> table ronde : 1945 – 1962 : L'inéluctable indépendance ?  
Thème de l'intervention de M. Gilbert Meynier : « Pourquoi le 1<sup>er</sup> novembre 1954 ? ».

## Danielle MICHEL-CHICH

---



Née en 1951 à Alger, Danielle Michel-Chich a passé son enfance, pendant les années de guerre, en Algérie. Elle a été blessée dans un attentat en 1956. Arrivée en France en 1962, elle effectue des études supérieures littéraires, obtient un DEA d'anglais et un DEA de traduction.

Enseignante pendant quelques années et traductrice, elle devient journaliste spécialiste des questions de société (essentiellement éducation et désormais des questions de femmes et de genre). Elle rédige également des biographies à usage privé.

*La Lettre à Zohra D.* (Flammarion, 2012) a pour destinataire la poseuse de bombe qui a changé le cours de la vie de sa famille et pose la question du terrorisme aveugle.

### Intervention

14h – 15h30 : 3<sup>ème</sup> table ronde : 1962 - 2012 : Comment réconcilier les mémoires ?

Thème de l'intervention de Mme Danielle Michel-Chich : « Un regard sur le terrorisme : lettre à Zohra Drif ».

## Amar MOHAND AMER

---



Amar Mohand Amer est Maître de recherche au Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle CRASC (Oran). Il est docteur en histoire (Université Denis-Diderot Paris 7).

Spécialiste du Front de libération nationale (FLN) et de l'Armée de libération nationale (ALN), il doit publier, en 2012, un ouvrage sur la crise du FLN de l'été 1962 aux éditions Barzakh.

### Intervention

*11h30 – 13h : 2<sup>ème</sup> table ronde : 1945 – 1962 : L'inéluctable indépendance ?*

*Thème de l'intervention de M. Amar Mohand Amer : « L'esprit des accords d'Évian ».*

## Georges MORIN

---



Georges Morin est né à Constantine. Il y a été instituteur de 1960 à 1966, avant de partir en France, à Grenoble, pour ses études supérieures en sciences politiques. Il a ensuite mené sa carrière d'enseignant universitaire à l'Institut d'études politiques de Grenoble de 1970 à 1990, avant de rejoindre à cette date l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale. Il a parallèlement travaillé, de 1981 à 1993, auprès de Louis Mermaz (président de l'Assemblée nationale – 1981-1986 – puis ministre des différents gouvernements de François Mitterrand – 1988-93 –). Il a été responsable du Maghreb au secrétariat international du Parti socialiste, de 1986 à 1993.

Elu maire-adjoint de Gières (Isère) en 1977, Georges Morin siège au bureau national de Cités-unies-France, l'association des collectivités françaises travaillant à l'international, actuellement présidée par Michel Delebarre. Il s'y occupe plus particulièrement des relations avec l'Algérie (président du groupe-pays Algérie) et avec la Palestine (vice-président).

Georges Morin a été membre, de 1990 à 1995, du Haut-Conseil à l'intégration. Il a créé et préside depuis 1985 l'association *Coup de soleil*, qui a pour objectif : de faire mieux connaître en France le Maghreb et les populations qui en sont originaires, de rappeler leurs apports multiples à l'histoire, à la culture et à la société françaises, et de travailler au rapprochement des deux rives de la Méditerranée. Il a créé et dirigé, de 1981 à 1987, la revue *Grand Maghreb* et participé à la rédaction de trois ouvrages : *L'état du Maghreb* (La Découverte, 1991), *2000 ans d'Algérie* (Séguier, 1998) et *Ma mère* (éd. Chèvrefeuille étoilée, 2008). Il est, enfin, l'auteur de *L'Algérie, idées reçues* (Le Cavalier bleu, 2003).

### Intervention

15h45 – 17h15 : 4<sup>ème</sup> table ronde : *Et maintenant ? Quel avenir pour la relation franco-algérienne ?*

Thème de l'intervention de M. Georges Morin : « *La coopération franco-algérienne des territoires et des citoyens* ».

## Guy PERVILLÉ

---



Ancien élève de l'Ecole normale supérieure (1969-1973) et ancien pensionnaire de la Fondation Thiers (1975-1978), Guy Pervillé a été successivement chargé de cours à l'Université de Rouen (1979-1981), assistant à celle de Limoges (1981-1987), maître de conférences à l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3 (1987-1995), professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Nice (1995-1999), puis à celle de Toulouse II - Le Mirail (1999-2011), où il fut responsable du Groupe de recherche en histoire immédiate.

La plupart de ses écrits (à l'exception de ses livres) se trouvent sur son site Internet : *Pour une histoire de la guerre d'Algérie* (<http://guy.perville.free.fr/>).

### Intervention

*9h15 – 11h15 : 1<sup>ère</sup> table ronde : 1830 – 1945 : L'Algérie entre colonisation et assimilation*

*Thème de l'intervention de M. Guy Pervillé : « La France avait-elle une politique algérienne entre 1930 et 1954 ? ».*

## Todd SHEPARD

---



Todd Shepard est professeur d'histoire à l'université Johns Hopkins (Baltimore, Md.). Son travail porte sur la France et son empire colonial au vingtième siècle. Il s'intéresse, en particulier, aux intersections entre l'histoire de l'impérialisme et celles des institutions étatiques, à l'identité nationale, ainsi qu'aux questions raciales et sexuelles.

Son premier livre, *The Invention of Decolonization - The Algerian War and the Remaking of France* (Cornell U.P., 2006), a été traduit en français sous le titre : *1962. Comment l'indépendance algérienne a transformé la France* (Payot, 2008 ; à paraître en poche début 2012).

Il prépare actuellement deux ouvrages. Le premier, *La France, le sexe et les Arabes, 1945 à 1979* (sous contrat chez Payot), explore l'importance et la fonction des représentations de la « perversion » masculine dans les débats politiques après 1945. Le second, *Affirmative Action and Empire : 'Integration' in France (1956-1962) and the Race Question in the Cold War World*, porte sur un ensemble de programmes novateurs, mis en place par la République dans le contexte de la Guerre d'Algérie, visant à corriger les discriminations subies par les « musulmans d'Algérie ».

### Intervention

9h15 – 11h15 : 1<sup>ère</sup> table ronde : 1830 – 1945 : L'Algérie entre colonisation et assimilation

Thème de l'intervention de M. Todd Shepard : « 1962 et l'effacement de l'histoire algérienne de la France ».

## Christelle TARAUD

---



Christelle Taraud est professeure à New York University en France, où elle dirige le projet « *Genre et Colonisation* », et membre du Centre de recherches en histoire du XIX<sup>e</sup> siècle (Paris I/Paris IV). Elle travaille notamment sur les femmes, le genre et la sexualité en contexte colonial maghrébin.

Elle est, par ailleurs, l'auteure de *La prostitution coloniale. Algérie, Tunisie, Maroc, 1830-1962, Paris* (Payot, 2003), de *Mauresques. Femmes orientales dans la photographie coloniale (1860-1910)* (Paris, Albin Michel, 2003), de *Femmes d'Afrique du Nord. Cartes postales (1885-1930)* (Paris, Éditions Bleu Autour, 2006, troisième édition 2011) ; et de *Sexe et colonies. Virilité, homosexualité et tourisme sexuel au Maghreb (1830-1962)* (Paris, Payot, à paraître en 2013).

### Intervention

9h15 – 11h15 : 1<sup>ère</sup> table ronde : 1830 – 1945 : *L'Algérie entre colonisation et assimilation*

Thème de l'intervention de Mme Christelle Taraud : « *La guerre d'Algérie au miroir des femmes et du genre* ».

## Sylvie THENAULT

---



Chargée de recherche au CNRS, Sylvie Thénault est spécialiste du droit et de la répression coloniale en Algérie. Elle a d'abord travaillé sur la guerre d'indépendance, en s'intéressant aux législations d'exception alors mises en œuvre, ainsi qu'aux procès, aux condamnations et aux centres de détention. Elle a récemment élargi ses recherches à l'ensemble de la période 1830-1962, en restituant, sur cette longue durée, l'histoire de l'internement administratif.

Elle a notamment publié *Algérie : des « événements » à la guerre – Idées reçues sur la guerre d'indépendance algérienne* (Le Cavalier Bleu, 2012), *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne* (Flammarion, 2005, rééd. coll. « Champs », 2012), *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale et Camps, internements, assignations à résidence* (Odile Jacob, 2012).

### Intervention

9h15 – 11h15 : 1<sup>ère</sup> table ronde : 1830 – 1945 : L'Algérie entre colonisation et assimilation

Thème de l'intervention de Mme Sylvie Thénault : « Le régime pénal de l'indigénat algérien, au cœur de la discrimination coloniale ».

## Slimane ZEGHIDOUR

---



Slimane Zeghidour est journaliste et essayiste, rédacteur en chef à *TV5 Monde*. Il suit, depuis vingt-cinq ans, l'essor spectaculaire du facteur religieux dans les affaires du monde, de l'Amérique latine à la Russie en passant par l'Europe et le Proche-Orient. Il est chargé de cours à Sciences Po (Menton et Poitiers) où il assure un séminaire de « géopolitique des religions ».

Il a notamment publié *La vie quotidienne à La Mecque, de Mahomet à nos jours* (Hachette, 1989), prix Clio d'Histoire, *Le voile et la bannière* (Hachette-Pluriel, 1990), *50 mots de l'islam* (Desclée de Brouwer, 1990).

Animateur de la 1<sup>ère</sup> table ronde : 1830 – 1945 : *L'Algérie entre colonisation et assimilation*.

Les actes reprennent les débats tenus au Sénat lors du colloque du 30 juin 2012 sur le thème :

**Algérie-France :**  
**Comprendre le passé pour mieux construire l'avenir**

Ce colloque a été organisé par le Sénat à l'initiative du groupe interparlementaire d'amitié France-Algérie, dans le cadre des commémorations du cinquantenaire de l'indépendance de l'Algérie. Le groupe d'amitié France-Algérie du Sénat a souhaité, par ce travail de mémoire, contribuer à mieux faire la lumière sur le passé afin d'ouvrir une nouvelle page des relations franco-algériennes, délestée des "non-dits" de l'histoire.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Anne Esambert, secrétaire exécutive du groupe d'amitié France-Algérie, 01.42.34.36.81, a.esambert@senat.fr.